

# Commune de Saint-Geniez

*Département des Alpes de Haute-Provence*

## CARTE COMMUNALE



### Rapport de présentation

Délibérations du conseil municipal  
Prescription le 13 novembre 2008  
Approbation 02/07/2012

Enquête publique  
Du 26/10/2011 au 28/11/2011

Approbation préfectorale  
29/08/2012



## **PREAMBULE**

*La Carte Communale est un document qui ne comporte aucune règle spécifique permettant d'adapter les constructions au contexte local, pas plus qu'à un éventuel Projet Urbain (densité, hauteur, recul, aspect extérieur). La qualité et l'implantation des constructions sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) (voir p.148 du Rapport de Présentation)*

*Sur le plan réglementaire il convient de noter également que la Loi Montagne s'applique à Saint-Geniez et stipule que la croissance du village ne peut s'effectuer qu'en continu ou bien sous la forme de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.*

*En ce qui concerne les modalités de la croissance urbaine de Saint-Geniez, il apparaît qu'en réalité le problème ne se pose de façon cruciale que pour les extensions Est et Ouest du village proprement dit (même si la question est présente sur les différents écarts de la commune). C'est là qu'effectivement un choix s'impose :*

- *Ou bien rester dans le gabarit de la formation villageoise et autoriser la construction de plusieurs "maisons de Village" en continu, et disposant chacune d'un jardin privatif*
- *Ou bien permettre la construction de quelques maisons individuelles qui vont venir s'ajouter à celles qui existent déjà en contrebas du village.*

*Il va de soi, que dans la perspective de la sauvegarde du caractère villageois, nous penchons en faveur de la première solution qui est à notre sens beaucoup plus économe en consommation de sol, en linéaire de réseaux, et qui est le gage d'une bonne intégration aux ambiances paysagères de Saint-Geniez.*

*Rappelons que sauvegarder la silhouette du village et préserver ses abords ne signifie en aucune façon freiner le développement de la commune. Nous insisterons encore une fois, sur le fait que l'habitat pavillonnaire engendre d'autres comportements, d'autres attitudes, d'autres modes de vie plus individualistes que ceux que l'on rencontre d'ordinaire dans un village où la vie sociale se manifeste sous des formes plus solidaires et collectives.. Il est porteur d'autres valeurs, en fait c'est d'une culture différente qu'il s'agit.*

*Cette croissance urbaine continue, à laquelle nous pensons, est tout à fait capable de proposer des prestations satisfaisantes, telles que, jardin privatif, recul par rapport à la voie de desserte, mitoyenneté obtenue pas nécessairement par les pignons mais aussi par les garages ou les remises, intégration aisée à un gabarit et à une écriture architecturale de village.*

*Ce qui semble important, c'est de faire comprendre que la "villa" implantée au milieu d'un terrain de 2000 m<sup>2</sup>, pourvu de sa piscine et de son barbecue, le tout entouré d'un savant lacs de voies gravillonnées, est un concept qui a vécu, et que les communes modestes du département ne peuvent se l'offrir, ne serait-ce qu'en raison du coût des réseaux, de la consommation d'eau et de l'aspect en totale contradiction avec la silhouette compacte du village.*

*Ajoutons que visuellement ce type d'habitat ne fait que consacrer les oppositions qui se manifestent entre l'habitat dispersé et la solidarité villageoise. Favoriser l'habitat discontinu, c'est en réalité porter une atteinte irréversible à la cohérence de la vie sociale de Saint-Geniez ainsi qu'à celle de son paysage.*

Septembre 2010  
B.Lods / Atelier Azimuts



## LE DOSSIER DE CARTE COMMUNALE

La commune de Saint-Geniez est concernée par les règles générales d'urbanisme instituée par l'article L.111-1, aussi appelé "règlement national d'urbanisme", et le "principe de constructibilité limité" institué par l'article L.111-1-2, fixant les cas et conditions dans lesquels une demande de permis de construire peut être refusée ou accordée

Ces règles générales d'urbanisme permettent d'apprécier au cas par cas, si un terrain peut être constructible ou non, pour édifier une construction ou réaliser un lotissement.

Elles permettent de prendre en considération, outre les caractéristiques propres au terrain par rapport à son environnement ou à ses équipements, les caractéristiques propres au projet envisagé son implantation, sa dimension, son aspect, etc.

Le territoire communal de Saint- Geniez est également concerné par les dispositions particulières aux zones de montagne (Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 et les articles L.145-1 à 145-13 du code de l'urbanisme).

### Le régime juridique des cartes communales

L'article de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain inséré dans le titre II relatif aux prévisions et règles d'urbanisme du livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme un chapitre IV relatif aux cartes communales (articles L.124-1 et suivants) consacrant législativement les cartes communales et donnant ainsi à ces documents le statut de document d'urbanisme.

Ce statut est notamment confirmé par le fait que :

- Les cartes communales se situent dans le même titre du code de l'urbanisme que celui qui comporte les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme ;
- Elles sont soumises à enquête publique avant leur approbation et leur durée de validité n'est plus limitée ;
- Enfin, les cartes communales approuvées sont opposables aux tiers et ont pour effet la possibilité de transférer aux communes les compétences en matière de délivrance des autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol.

Ainsi les cartes communales deviennent des documents d'urbanisme opposables aux tiers, soumis aux obligations en matière de protection des espaces naturels, l'équilibre, l'utilisation économe de l'espace défini par l'article L.121-1 du code de l'urbanisme

### Modalités d'élaboration :

L'initiative de l'élaboration d'une carte communale a été prise par le conseil municipal de Saint-Geniez. En effet par délibération du conseil municipal, en date du 13 novembre 2008, la commune a souhaité engager cette procédure. Elle a sollicité le concours financier de l'état pour les dépenses entraînées par les études.

### Le contenu du document :

En application des articles L.124-1 et L.124-2 du code de l'urbanisme, les cartes communales doivent :

- D'une part, préciser les modalités d'application des règles générales d'urbanisme prises en application de l'article L 111-1 du code de l'urbanisme, à savoir les articles R. 111-1 à R. 111-24 du code de l'urbanisme, communément appelé : règlement national d'urbanisme ou R.N.U. ;
- D'autre part délimiter les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception des constructions existantes ou des constructions nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

**NB : Un rappel de la législation et de la réglementation est joint à la fin de ce dossier.**



## LE CONTEXTE COMMUNAL

La commune de Saint-Geniez fait partie du département des Alpes de Haute-Provence et du canton de Sisteron. Elle est entourée au nord par les communes de Valernes, Châteaufort et Valavoire, à l'est par Authon, au sud par Mélan, Saint-Symphorien, Vilhosc et Entrepierres.

Sa superficie est de 3894 hectares.  
Son altitude moyenne est de 1100 mètres.  
Altitude maxi : 1705 mètres  
Altitude mini : 637 mètres  
Sa population totale est de 104 habitants

*"La glèbe de ce terroir, ce sont des landes nues et blondes, peignées comme des femmes, avec profondément enfoncé à leur lisière, la langue noire des robines qui étirent au soleil leur surfaces ridées comme des peaux mal vieilles." (in site internet temps-de-pose.com).*

Saint-Geniez est formé par un haut bassin de près irrigués, d'herbage et de champs, perché à 1120 mètres, dominant le vaste amphithéâtre en forte pente des Deffends, que flanque sans transition la masse du Dromon, puissante échine rocheuse culminant à près de 1300 mètres et qui domine à son tour la très profonde trouée du Vançon et des ravins qui encadrent le bassin de réception de ce torrent encaissé jusqu'à moins de 700 mètres d'altitude. En outre, à l'ouest de la commune, et pour accéder - bien difficilement - à la zone du bassin perché habité, s'allonge un profond défilé dominé par l'adret abrupt de la montagne de Gache et par l'ubac forestier aux pentes douces de l'Aigues-Champs. Tous ces éléments sont mal reliés entre eux, voire sans aucun lien, comme les inaccessibles ravins du Vançon naissant.

*"En gagnant Saint-Geniez, le contraste est saisissant entre la rudesse des ravines de marnes noires et la délicate force végétale de milliers de fleurs éclatantes: genêts lumineux, boutons d'or aux pétales laqués, "cigales" bleutées, saponaires roses... Alors, on devine le clocher du village, et en un instant on sait que l'on est ici au pays des légendes." (in par les chemins - A travers la Réserve Géologique de Haute Provence -ADRI, Réserve Géologique)*

Les paysages de la commune qui comptent parmi les plus remarquables du département auraient inspiré Giono pour son roman "Que Ma Joie Demeure".



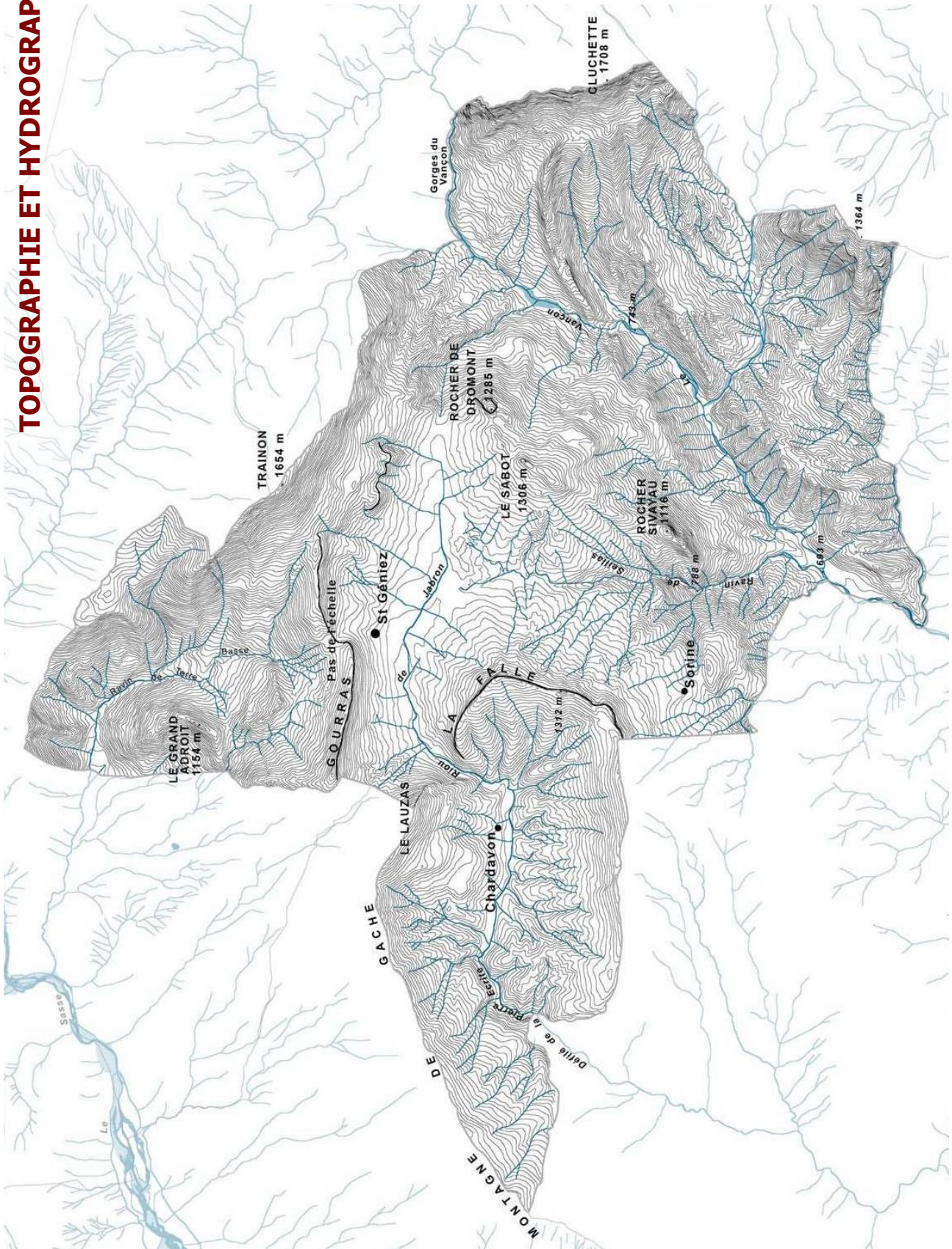
# DIAGNOSTIC



# LE CONTEXTE NATUREL

## *Pays... Paysages*

**TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE**

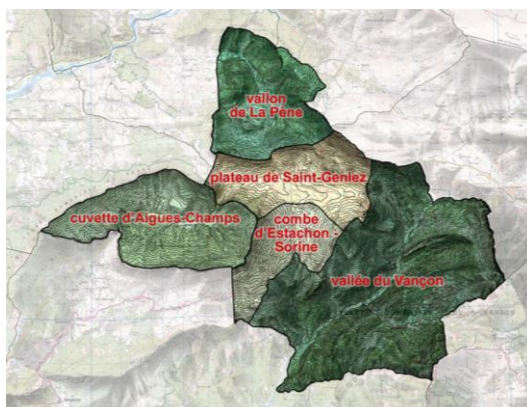


## LES GRANDS TRAITES GEOMORPHOLOGIQUES

Le relief caractérise de manière forte le paysage et détermine bien souvent en premier lieu la perception que l'on peut en avoir. La morphologie de la commune présente cinq grands faciès :

- le plateau de Saint-Geniez
- la combe d'Estachon - Sorine
- la cuvette d'Aigues-Champs
- le vallon de la Pène
- la vallée du Vançon

Le village de Saint-Geniez est situé en bordure nord d'une combe constituée par l'éventrement d'un vaste pli anticlinal d'axe nord-ouest/sud-est. Vers le sud, la combe de Saint-Geniez se raccorde à une autre combe (combe d'Estachon-Sorine) en forme d'arc de cercle combe anticlinale de Saint-Geniez est fermée par la barre du Trainon Vançon.



Les entités géomorphologiques

Le plateau de Saint-Geniez



La partie ouest de la commune correspond à la dépression d'Aigues-Champs. Cette cuvette structurale (un "synclinal perché" presque circulaire) est due à l'entrecroisement de deux synclinaux dont les axes sont orientés presque à 90° l'un de l'autre. Ceinturée de falaises, qui dessinent à l'extrémité ouest l'étroit défilé de la Pierre Ecrite, cette cuvette prend des allures de plateau d'altitude sur lequel s'étendent les prairies de Chardavon.



La cuvette d'Aigues-Champs

Le vallon de la Pène correspond à un vallon important entaillé dans le flanc sud du synclinal Châteaufort-Nibles. Ce territoire prend la forme d'une cuvette encadrée de toute part de montagnes (Gourras, le Grand Adroit...). Elargit au sud sur les pentes du Gourras et du Trainon, elle est bouclée au nord-ouest par le verrou rocheux du Grand Fond.



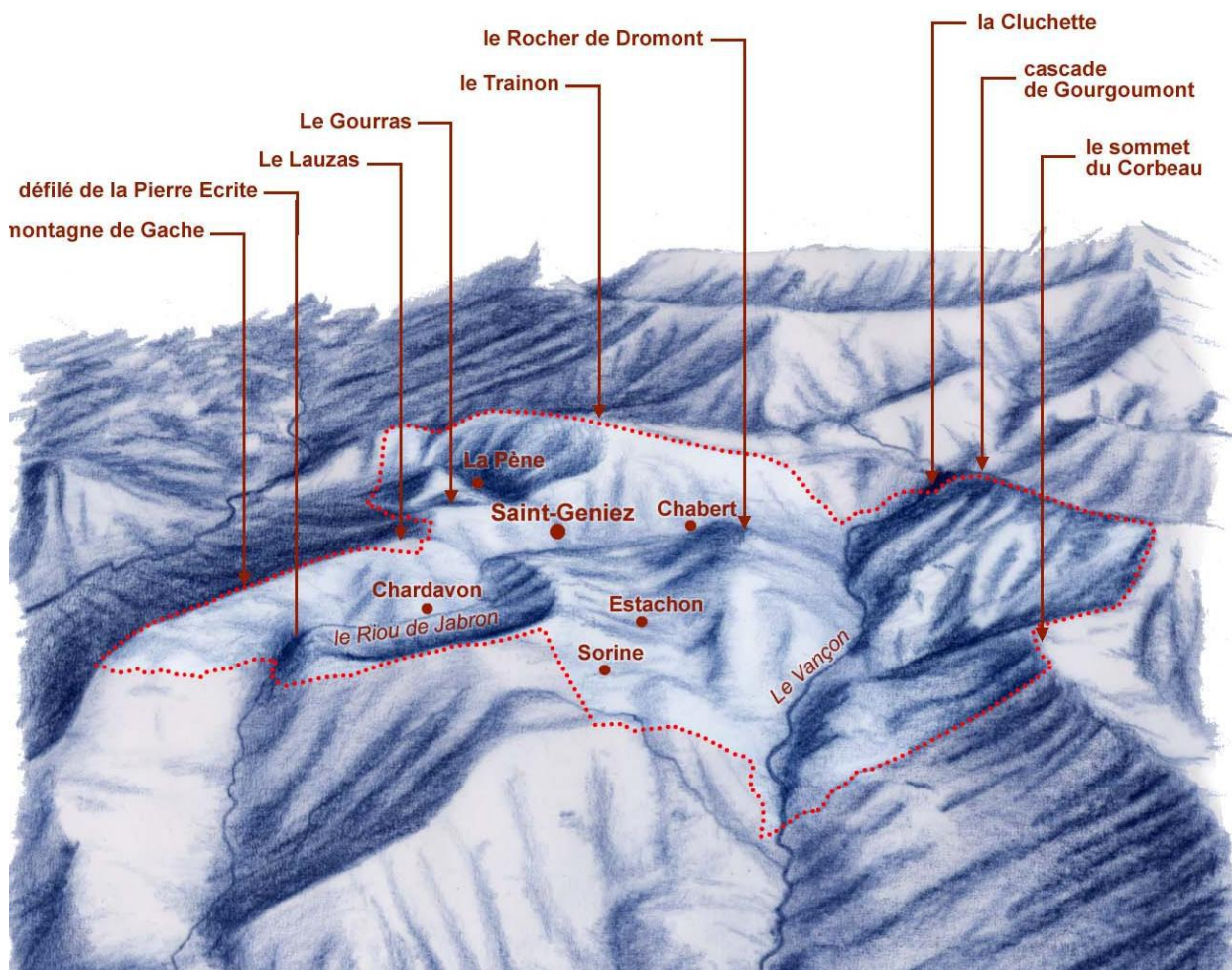
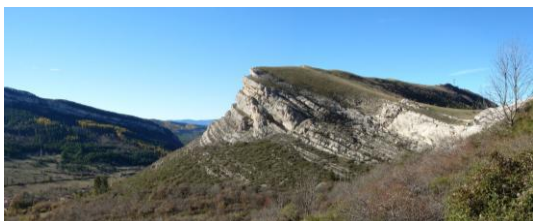
Le vallon de la Pène

La vallée du Vançon correspond à une importante frontière structurale (entre l'autochtone des Baronnies orientales et le remplissage du bassin de Valensole). La rivière suit une combe d'orientation nord-est/sud-ouest. Après avoir bondit dans le gouffre de Gourgoumont, le Vançon s'engage sous les escarpements de Cluchette, dans un vallon sauvage.



La vallée du Vançon

Les combes de terres noires sont dominées de toute part par des sommets couronnés d'épaisses barres calcaires. Ces barres de rochers présentent le plus souvent une face rocheuse abrupte, presque verticale, et un plan plus ou moins incliné. Les sommets qui entourent Saint-Geniez sont la montagne de Gache (1335 m) avec le Lauzas (1312 m), le Gourras (ou Baume Rousse qui part de 1352 m à l'ouest, descend à 1219 m au Pas de l'Echelle et remonte vers le Trainon (1654 m). Ensuite la majestueuse Cluchette culmine à 1708 m. Vers le sud, la colline de Saint-Joseph atteint 1364 m et la Montagne d'Aigues Champs (1348 m au Pas de la Vache). Ces barres rocheuses croulent en énormes blocs qui se fractionnent vers le bas des pentes. Ces masses d'éboulis s'étirent sur les marnes qui forment les pentes entaillées de ravins.



## L'HYDROGRAPHIE

L'eau joue un rôle très important sur et dans le paysage. Elle façonne le territoire d'une manière directe mais aussi par les activités humaines qui lui sont liées. L'eau intervient aussi dans l'appréhension d'un paysage par les sensations qu'elle provoque (rivière, ruisseau, torrent, cascade).

Le réseau hydrographique de la commune est divisé en trois bassins versants principaux la vallée du Vançon, cours d'eau principal, du Riou de Jabron et du Vallon du Ravin des Terres Basses, une multitude de ravins et ruisseaux, dont la plupart sont temporaires, y sont raccordés.

Le Vançon, affluent de la Durance, est un véritable torrent montagnard d'environ 25 km de long qui prend sa source au sommet de Coste Belle, sur la commune voisine d'Authon. Il présente un tracé capricieux à l'égard de l'architecture des montagnes qu'il traverse. Dans sa partie amont, il a entaillé la roche pour former la cascade de Gourgoumont, puis se faufile dans des escarpements au pied de la Cluchette, dans un vallon encaissé et sauvage sous La Forest et Abros. Puis il s'élargit légèrement entre Petit Abros et le pont de la Reine Jeanne (commune d'Entrepièrre) avant de se rétrécir de nouveau pour s'engager dans les gorges de Charenches. Enfin, il traverse Sourribes et s'étale avant de se jeter enfin dans la Durance en amont de Volonne, non loin du confluent avec le Riou de Jabron.

Le Riou de Jabron prend sa source à proximité du Rocher du Sabot puis s'étire paisiblement d'est en ouest sur le plateau de Saint-Geniez, irriguant champs et prairies. Il traverse ensuite la cuvette d'Aigues Champs dont il a percé une première fois la ceinture rocheuse avant d'irriguer le petit plateau de Chardavon puis de se faufile à travers le défilé de la Pierre Ecrite en direction de Mézien (commune d'Entrepièrres) C'est un ruisseau saisonnier presque à sec en été, mais il peut aussi se faire tumultueux lors des gros orages. Ce ruisseau offre un caractère très bucolique au paysage du plateau et une ambiance de fraîcheur avec ses prairies humides et sa ripisylve qui l'accompagne.

Le ravin des Terres Basses, affluent du torrent du Sasse, prend sa source à proximité du Pas de l'Echelle. Il s'étire en arc de cercle vers le nord irriguant le vallon de La Pène avant de confluer avec la Sasse en contrebas de Châteaufort.

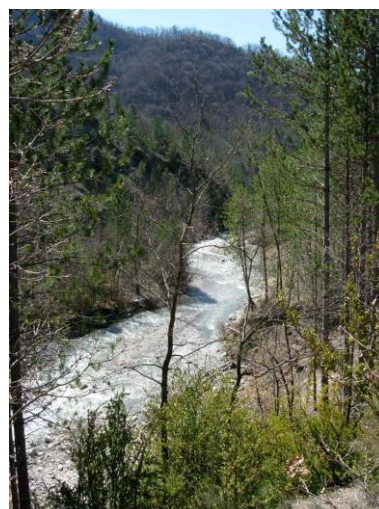
Essentiellement pluvial, le régime des cours d'eau reproduit rapidement les excès brutaux violents et mal répartis sur peu de jours et de semaines. Ils présentent une période d'étiage très accusée en été avec des pénuries profondes, mais qui connaissent en opposition un régime torrentiel, soumis aux subits orages. Le régime présente des maxima en automne et au printemps. La période hivernale se caractérise par une seconde période d'étiage au cours desquels se combinent, faibles précipitations et rétention nivale. L'ampleur et les pentes considérables de l'impluvium du Vançon accentuent la brutalité des crues d'origine pluviales. Les caprices sporadiques et impétueux du Vançon rappellent que, par le passé, certaines de ses crues ont provoqué des dégâts considérables. Ainsi, à Volonne en 1905 une crue exceptionnelle du Vançon emporta le pont.



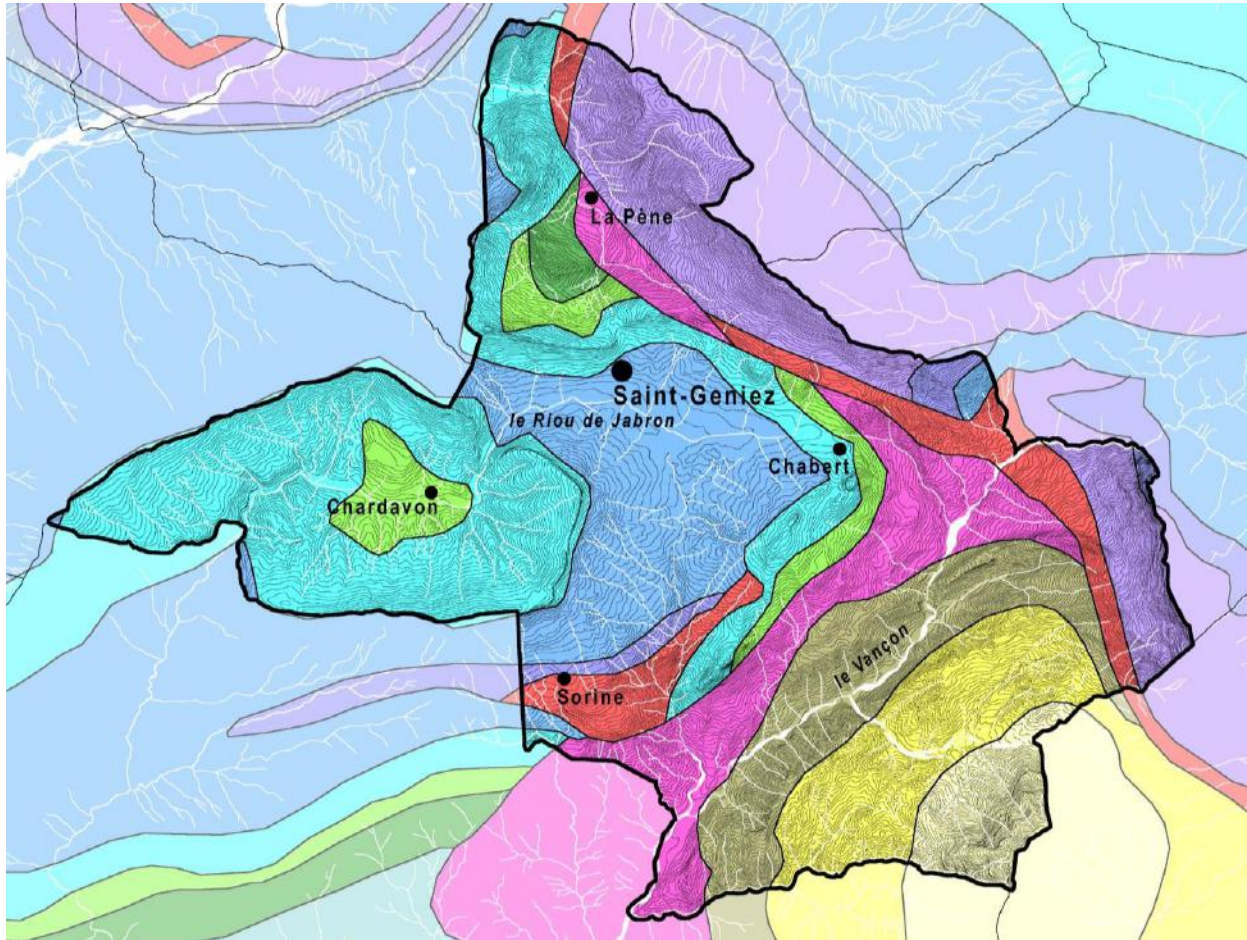
Le Riou de Jabron dans la plaine



Le Riou de Jabron dans le Défilé de la Pierre-Ecrite



Le torrent du Vançon



**TERTIAIRE**

**Miocène :**

- Molasses sableuses
- Molasses gréseuses
- Conglomérats

**Oligocène :**

- Molasses rouges

**SECONDAIRE**

**Crétacé inférieur :**

- Calcaires argileux barrémo-hauteriviens
- Marnes valanginiennes

**Jurassique supérieur (Malm) :**

- Barre tithonique (Berriassien - Séquanien)

**Jurassique supérieur et moyen :**

- Terres noires (Oxfordien - Bajocien)

**Jurassique moyen (Dogger) :**

- Marnes - calcaires (Bajocien)

**Jurassique inférieur (Lias) :**

- Calcaires noirs lités (Lias inférieur et moyen)

**Trias supérieur :**

- Gypses dolomies et cargneules

## LA GEOLOGIE

De tous temps, les environs de Saint-Geniez ont été remarqués par les géologues et bien souvent mentionnés. Depuis la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, la commune de Saint-Geniez est largement citée dans les ouvrages voués à la géologie du département. Aujourd'hui, elle fait partie du territoire de la Réserve Géologique de Haute-Provence

Le territoire de Saint-Geniez recèle une multitude de curiosités géologiques et présente des paysages grandioses et imposants. Ceux-ci dépendent en partie de la nature des roches qui déterminent la charpente du paysage. Un aperçu de la géologie permet donc de mieux les comprendre.

Bien que l'on retrouve plusieurs sites du Carbonifère, le territoire de Saint-Geniez est composé presque exclusivement de Mésozoïque et de Cénozoïque.

### Le Paléozoïque supérieur - Ere primaire (-530 à -250 millions d'années)

Plusieurs sites de la commune présente des schistes charbonneux du Carbonifère. Ces terrains constitués de dépôts fins, sableux et argileux situés dans des plaines alluviales ont piégé des végétaux et témoignent d'un climat chaud et humide et d'une végétation tropicale.

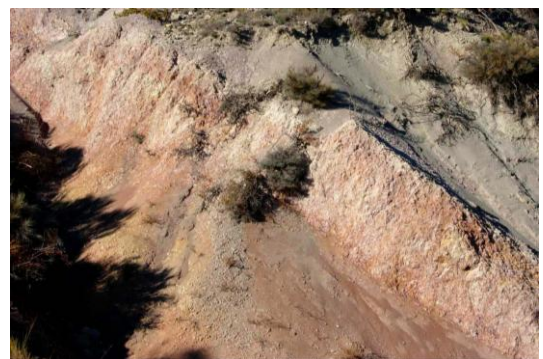
### Le Mésozoïque - Ere secondaire (-250 à -65 millions d'années)

A cette époque, toute la région est immergée par un océan (la Téthys). Durant des dizaines de millions d'années, les fonds marins reçoivent quantité de sédiments. Les roches de cette période sont principalement calcaires, allant du gypse au schiste argileux. On retrouve aujourd'hui certains de ces dépôts sédimentaires dans le paysage : marnes noires, calcaires,...A la fin de l'Ere primaire et au début de l'Ere secondaire, une faille majeure affecte le socle : la faille d'Aix en Provence. Celle-ci très profonde suit le cours de la Durance depuis le pont de Mirabeau jusqu'à Sourribes puis est déviée et sui le cours du Vançon, avant d'être ramenée vers la Durance



#### - Le Trias

Suite à l'arrivée de la mer, à la création de lagunes sursalées, puis à une évaporation intense, des sels se cristallisent. Le gypse, issu de ce phénomène, est bien visible dans les paysages actuels sous la forme de diapirs<sup>2</sup>. La formation d'évaporite<sup>3</sup> de Sorine contient deux éléments : des couches de gypse d'épaisseurs variables et des carnieules<sup>4</sup>. Le gypse et l'albâtre gypseux sont des roches composées de sulfate de calcium hydraté qui après broyage et calcination sont utilisées dans la fabrication du plâtre. Plusieurs sites d'extraction et de nombreux fours témoignent de l'exploitation ancienne de ces roches.



#### - Le Jurassique

Au début du Jurassique la mer continue à s'ouvrir. Le domaine subalpin est soumis à une intense activité tectonique et sédimentaire. Il est composé de différents bassins profonds qui s'affaissent et dans lesquels s'accumulent des milliers de mètres de sédiments. Ces bassins sont séparés par des zones de hauts-fonds où la sédimentation est plus réduite et dont fait partie Saint-Geniez. Dans le secteur de Saint-Geniez - Authon, une tectonique très active provoque le jeu de failles de Gourgoumont. La formation calcaire du Maljas (Lias) repose sur des sédiments du

Trias. Deux types de roches sont dominants : la texture grainstone<sup>5</sup> et le schiste argileux, dont la coloration gris foncé indique une teneur importante en carbone.

La période du Dogger et le début du Malm sont caractérisés par l'augmentation de la profondeur de l'eau. Dans un premier temps, la sédimentation est plus homogène et plus argileuse et donne naissance aux terres noires que l'on observe aujourd'hui. Ces marnes noires sont un mélange d'argile et de calcaire couramment appelées robines. La formation de schiste argileux de Saint-Geniez datant, noir, dur et compact, mais fissile contient des formations d'origine diagénétique<sup>6</sup> riches en fossiles et empreintes. Par la suite, les alternances marno-calcaires puis les calcaires succèdent aux sédiments argileux. Les calcaires tithoniens couronnent aujourd'hui tous les synclinaux perchés de la région et en constituent l'ossature.



#### - Le Crétacé

Durant le Crétacé inférieur, la sédimentation se poursuit. En même temps la plate-forme est entaillée par de grands canyons sous-marins comme celui de la Pierre Ecrite. Ceux-ci provoquent une intense érosion des pentes et une nouvelle sédimentation sous forme de lentilles conglomératiques. Certaines de ces formes dégagées par l'érosion, comme le site de "la Baleine", sont caractéristiques dans le paysage. Puis, suite à un léger approfondissement des fonds, la sédimentation est à nouveau plus argileuse. Calcaires et marnes se déposent successivement selon un rythme plus régulier. Ce phénomène d'alternances marno-calcaires est visible à Chardavon. Au Crétacé supérieur, les conditions environnementales changent radicalement. Les premiers plissements alpins provoquent l'émergence de nombreuses zones, dont le secteur de Saint-Geniez, affectées de grands plis est-ouest



#### **Le Cénozoïque** - Ere tertiaire (-65 à -1,8 millions d'années)

##### - L'Eocène

Au début du Tertiaire la région est émergée, soumise à l'érosion et affectée par de nombreux mouvements tectoniques. A l'Eocène supérieur se produit la phase pyrénéo-provençal qui entraîne la mise en place des nappes de charriage de Basse-Provence. Dans ce contexte de grands bouleversements, les anciennes structures orientées est-ouest de Haute-Provence sont accentuées et déversées vers le nord. La faille d'Aix se manifeste à nouveau, délimitant à l'ouest le bassin d'Apt - Forcalquier qui se termine au nord-ouest à Saint-Geniez, du compartiment est, surélevé et donc très érodé. Dans le secteur sud du Vançon, l'Eocène supérieur à caractère continental est caractérisé par des apports de matériel grossier associés à des klippes<sup>7</sup> sédimentaires.

##### - L'Oligocène

Cette période correspond à une phase de compression et de distension qui interviennent simultanément. Les petits bassins isolés sont remplis de dépôts continentaux, en particulier de molasse rouge. Les roches de l'ère tertiaire sont toutes des sédiments érodés post-orogéniques<sup>8</sup>, c'est-à-dire rattachées à un dépôt de molasse<sup>9</sup>. L'alluvionnement le plus ancien est la molasse rouge du Trainon. Cette formation contient du mudstone<sup>10</sup>, du schiste argileux, des marnes limoneuses, des grès, des paléosols<sup>12</sup>.



- Le Miocène et le Pliocène

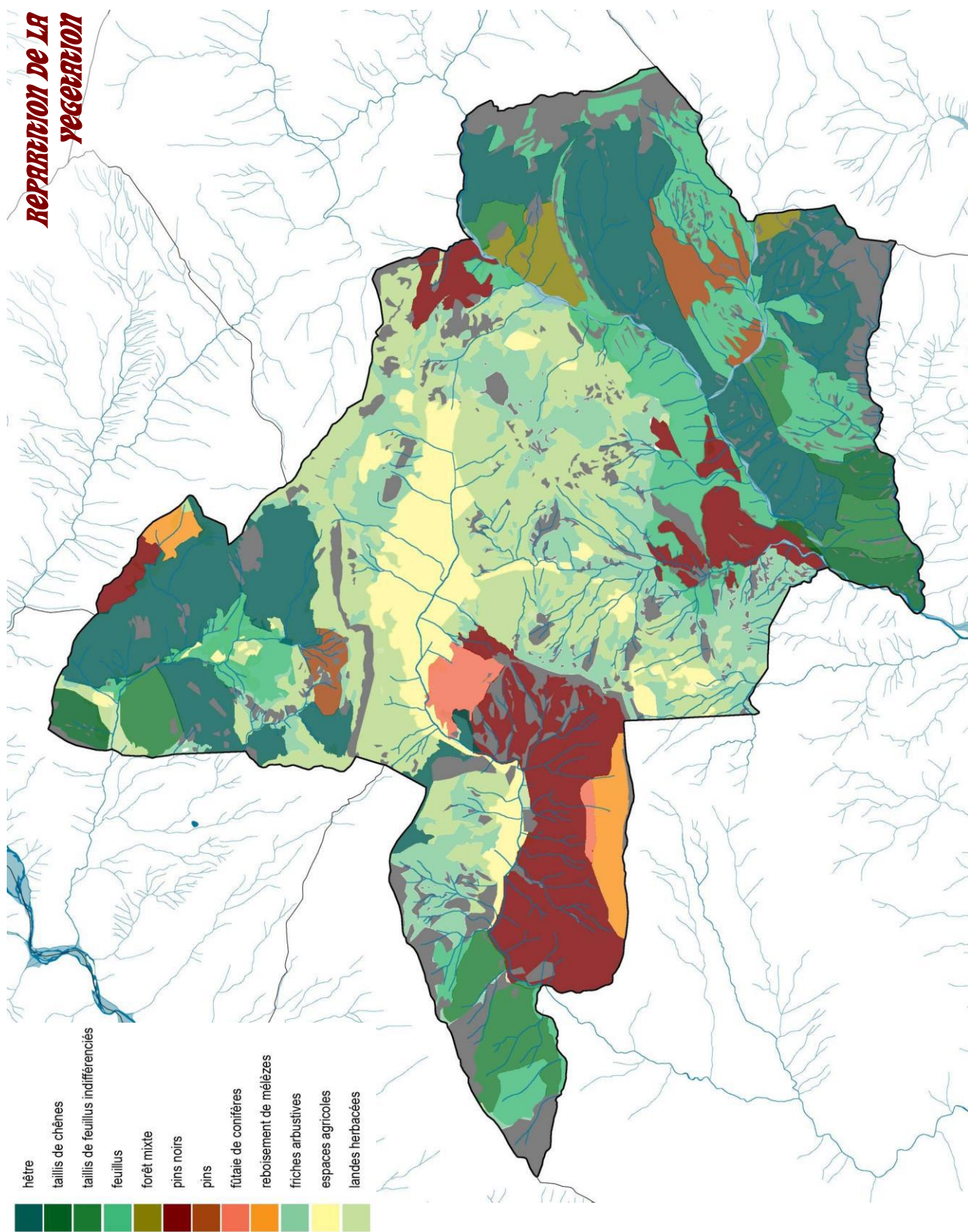
Au début du Miocène, la mer envahit en partie la région. Un golfe s'étend jusque dans la région dignoise. On y observe des faciès de plage et l'enregistrement des marées. Les dépôts sédimentaires continuent à s'accumuler sur les fonds. Au cours de la sédimentation marine, les plissements se poursuivent et s'intensifient donnant des reliefs de plus en plus importants. La mer est progressivement envahie par des apports continentaux et se retire vers le sud. La formation de Valensole est à son tour plissée. Puis une nouvelle surélévation des massifs cristallins provoque la mise en place de la nappe de Digne. La molasse verte du Vançon date du Miocène. Ces dépôts riches en glauconite<sup>12</sup> résultent d'une transgression marine dans le golfe de Digne. La lithologie<sup>13</sup> est dans l'ensemble assez friable et susceptible de se désagréger.

Le Quaternaire (-1,8 millions d'années à aujourd'hui)

Il est marqué par un fort refroidissement et une grande instabilité climatique. Plusieurs phases de glaciations se succèdent. Le Riss est la période d'extension maximale du glacier de la Durance.

Puis, le climat se réchauffe et une forte érosion donne peu à peu aux paysages leur apparence actuelle

1. **faille d'Aix en Provence** : faille majeure, très profonde, qui guide le cours de la Durance du pont de Mirabeau jusqu'à Sourribes puis est déviée et suit le cours du Vançon, avant d'être ramenée vers la Durance.
2. **diapir** : remontée de gypse à travers d'autres roches favorisées par la présence de la faille d'Aix-en-Provence
3. **évaaporite** : famille des roches formée par une évaporation intense de l'eau de mer à laquelle appartient le gypse
4. **carnieules** : ou cornieules, roche aussi appelée *rauwacke*, calcaires dolomitiques devenus caverneux
5. **grainstone** : éléments jointifs à lithologie massive, dure, calcaire.
6. **diagénétique** : issu de l'ensemble des processus physico-chimique se produisant après le dépôt des sédiments
7. **klippes** : Roche dure qui se découpe sur une roche plus tendre du fait de l'érosion
8. **post-orogénique** : Qui se situe après le **cycle orogénique** ou **cycle tectonique** soit après la succession des événements correspondant à la formation puis à la destruction d'une chaîne de montagnes.
9. **molasse** : formation rocheuse détritique qui se forme au cours de l'orogénèse et qui s'accumule dans les bassins sédimentaires périphériques
10. **mudstone** : calcaire à grains fins; roche carbonatée
11. **paléosol** : sol anciennement constitué pouvant affleurer tel quel ou être recouvert par les sédiments
12. **glauconite** : minéral argileux ferrifère
13. **lithologie** : branche de la géologie qui étudie la nature des roches d'une formation. Elle est indispensable à la compréhension des modelés et de l'érosion.



## LA VEGETATION

La combinaison de la géologie, du climat, de l'altitude, de l'exposition des versants (opposition adret/ubac) mais aussi de l'activité humaine permet de nous offrir aujourd'hui une palette végétale relativement riche et variée. De nombreuses espèces protégées sont présentes et certaines zones sont classées d'intérêt naturel, faunistique et floristique.

La végétation appartient aux étages supra-méditerranéen et montagnard. Cinq formations végétales principales caractérisent la végétation :

- **La chênaie pubescente**

Dans la région, la série la plus caractéristique est celle du chêne pubescent et de ses fruticées de substitution (végétation d'arbustes comme les landes, les garrigues). Les bois de chênes pubescents sont caractéristiques de l'étage supra-méditerranéen et se développent entre 600 et 1200 mètres d'altitude. Ils affectionnent les sols calcaires. Les chênaies pures sont relativement rares sur la commune. On les retrouve sur quelques secteurs sous forme de taillis ou de boisements lâches (extrémité du vallon de la Pène, vallée du Vançon).



Mais plus encore que les boisements, ce sont les différentes fruticées de dégradation de la chênaie pubescente qui forment les paysages les plus fréquents. Ces formations correspondent à divers stades de dégradation de la chênaie suite à différentes agressions, naturelles ou liées à l'activité humaine (contraintes liées au milieu, déboisements, feux,...). On les retrouve donc sur des surfaces généralement dénudées ou sur des anciennes parcelles cultivées ou pâturées. Deux stades de dégradation sont plus particulièrement observés : la lande à genêt cendré et buis et les pelouses (accompagnées souvent de thym, lavande,...) ou éboulis à brome ou à calamagrostis. On peut observer aussi des pelouses à aphyllante.



Les différentes formations de chênaie pubescente sont souvent colonisées par des pins sylvestres.

- **La pinède à pin sylvestre**

Cette essence très dynamique descend dans l'étage supra-méditerranéen aux ubacs. Son expansion est facilitée par la reprise agricole et l'on a souvent planté du pin sylvestre à la place du chêne pubescent.

Plus en altitude, entre 1200 et 1800 mètres, l'étage montagnard se développe, largement influencées par l'exposition, avec les hêtraies et les pinèdes à *Pinus sylvestris*. Les pins noirs quant à eux sont le témoignage d'une évolution récente de la végétation due aux grands reboisements.

- **La hêtraie**

Plus en altitude, grandement influencée par l'exposition, vient la série du hêtre. On le retrouve surtout dans le vallon de La Pène et la vallée du Vançon à la faveur des versants ubacs. On peut différencier les futaies (bois de Clamoussier, bois d'Eygrières, Bourrely, le Roucas Blanc) des taillis (le Lauzas, bois du Gourras, le Grand Adroit le Grand Bois, l'Ubac d'Abros, La Forest).

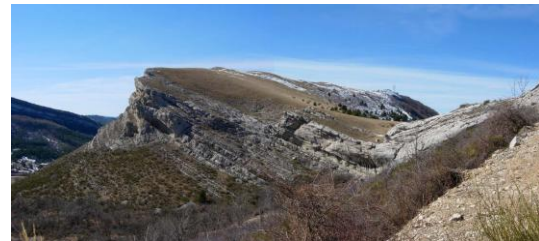
- **La pinède à pin noir d'Autriche**

Les peuplements de pins noirs d'Autriche issus des grands reboisements du début du siècle passé représentent souvent de vastes étendues sur les versants ubacs. Si dans la Vallée du Vançon on retrouve quelques reboisements de surfaces relativement restreintes (Petit Abros), en revanche, dans la cuvette d'Aigues-Champs la forêt domaniale du Vançon est quand à elle presque exclusivement constituée de pins noirs.



- **La pelouse pseudo-alpine**

Les pentes herbeuses du Gourras et du Trainon précèdent les grands alpages des Monges. La déforestation, puis la venue des grands troupeaux de moutons ont façonné le couvert végétal. Au fil des siècles, la limite supérieure de la forêt aurait été ainsi abaissée de 400 à 500 mètres. La déprise agricole du XX<sup>ème</sup> siècle lui fait actuellement regagner le terrain perdu.



D'autres types de formations végétales marquent fortement le paysage de Saint-Geniez :

- **Les haies**

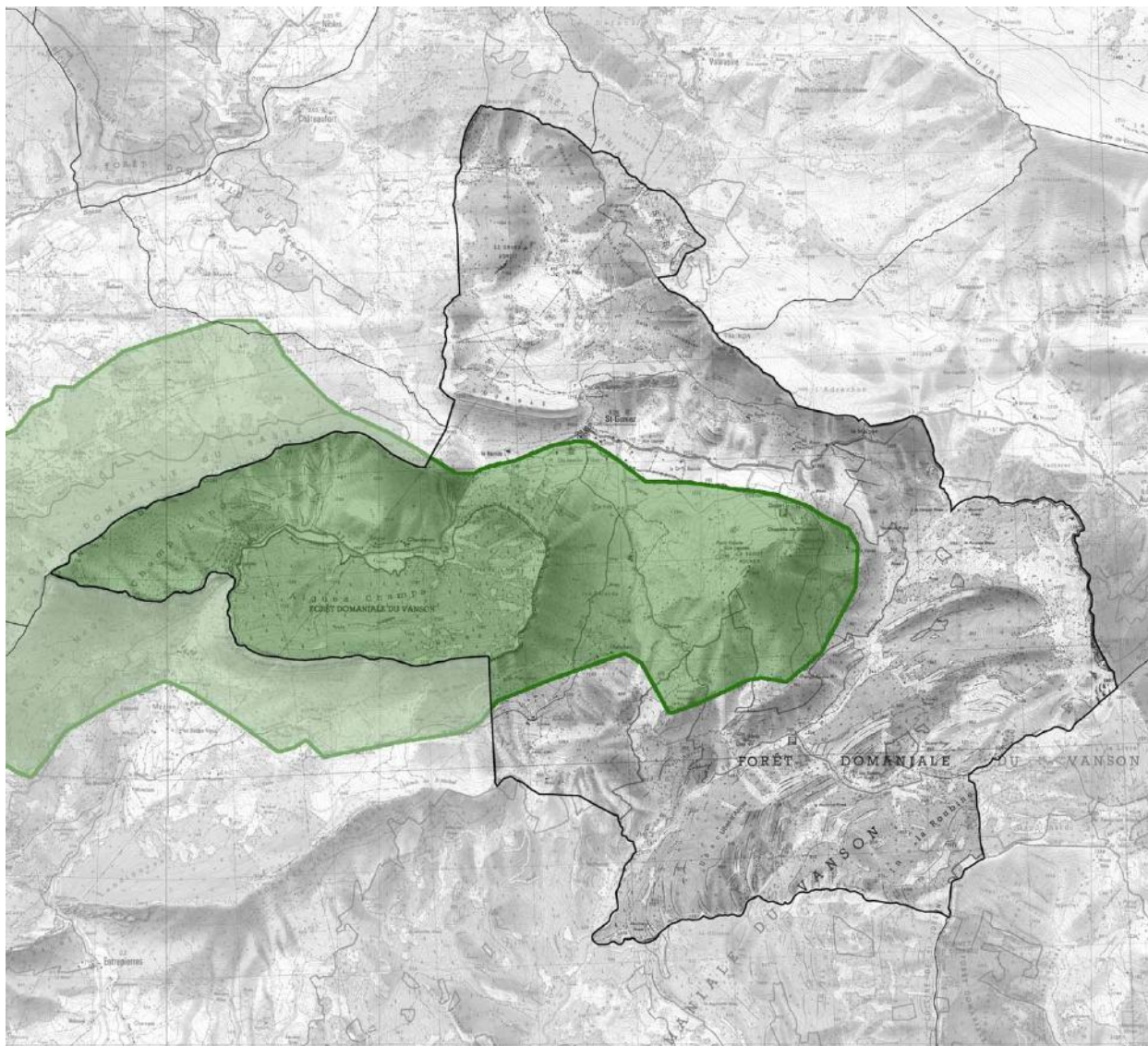
Autrefois plantées par les paysans qui cultivaient les basses pentes en terrasses, elles permettaient de limiter les parcelles, de constituer des clôtures plus ou moins efficaces, aujourd'hui elles résultent souvent d'un manque d'entretien des bords de parcelles ou des bords de cours d'eau. Néanmoins, dans certains secteurs comme dans la plaine de Saint-Géniez, elles contribuent fortement à structurer et animer les paysages, en leur donnant une identité forte. Très présentes dans les fonds de vallées, elles sont souvent composées de noisetiers et de chênes ou de saules et de peupliers dans les zones plus élevées. Clématites, aubépines et cynorrhodons disputent l'espace aux frênes et aux érables. L'abondante végétation révèle la présence de multiples sources jaillissant en pied de pente



- **Les ripisylves**

Les ripisylves (végétation riveraine des cours d'eau) se caractérisent par des peuplements de peupliers, de frênes et d'aulnes. Ces éléments linéaires, ponctués de vigies fortement verticales que sont les peupliers d'Italie s'agencent en réseaux et animent le bassin de Saint-Géniez pour lui conférer un caractère très pittoresque. On remarquera aussi la présence de nombreuses roselières.

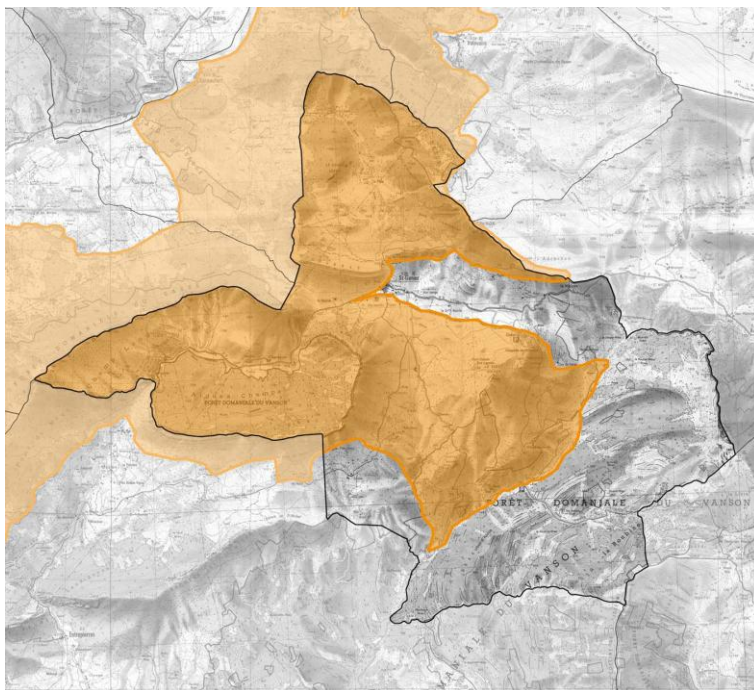


**LE PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE****ZNIEFF 0411Z00** : Pierre Ecrite, Baume, rocher de Dromont

Cet ensemble de moyenne montagne se compose d'éléments variés et pittoresques, d'altitudes diverses. Il offre tout près de Sisteron, un étonnant échantillonnage de pôles d'attraction : grand intérêt biologique, existence de sites fossilifères, existence de curiosités archéologiques. Cette zone abrite des grands rapaces comme l'aigle royale et le circaète, des galliformes (Tétras lyre). Deux vautours fauves y ont même été observés. Le secteur présente en outre des formations végétales tout à fait intéressantes, grande richesse en groupements rupicoles, belles hêtraies mésophiles et taillis à *Buxus sempervirens*. Une grande partie du secteur est malheureusement menacé par la trop grande présence du pin noir ; (voir fiches)

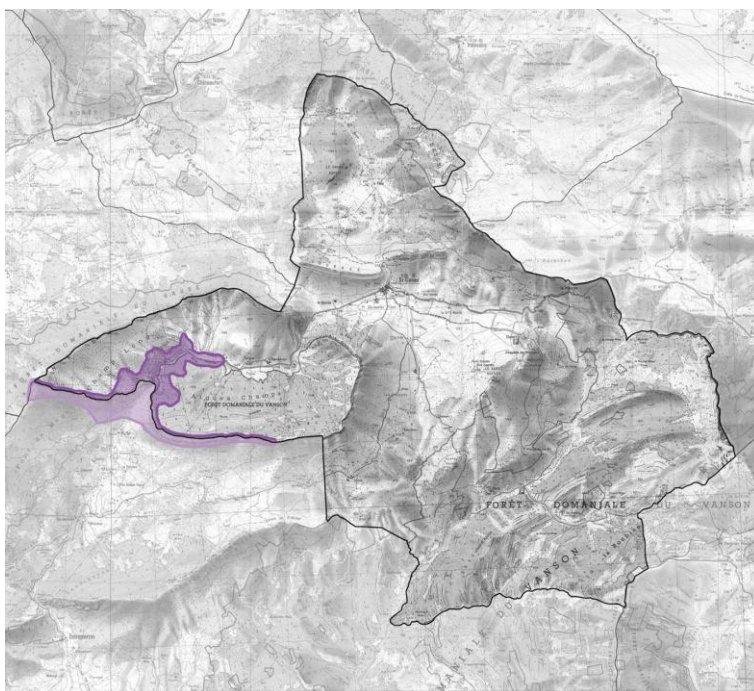
**ZNIEFF N° 0461086100 :**

Montagne de Gache, Défilé de Pierre Ecrite, rocher de Dromont, le Grand Adroit  
(en cours de labellisation nationale)

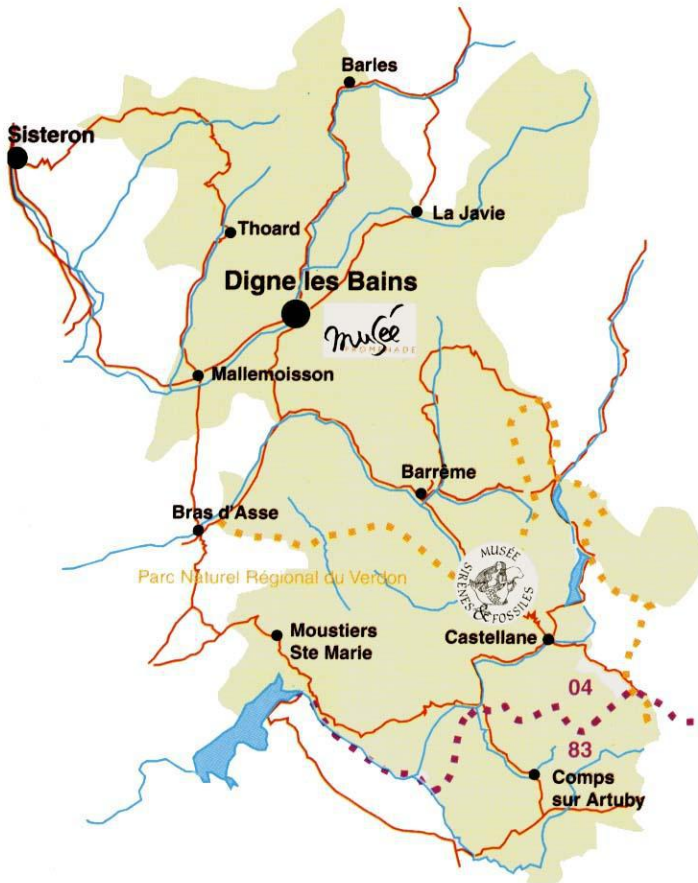


**ZNIEFF N° 04-108-146 :**

Défilé de Pierre Ecrite et crêtes du Vançon  
(en cours de labellisation nationale)  
Et site classé en 1909

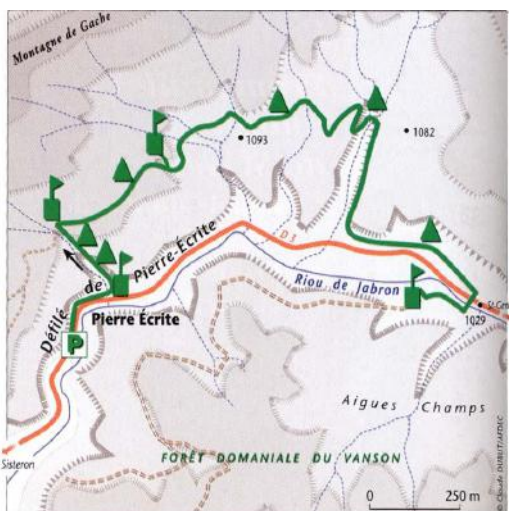


## La réserve géologique de des Alpes de Haute Provence

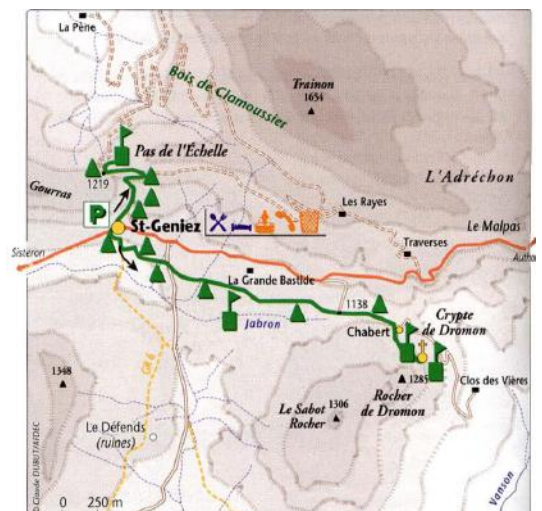


Depuis le 18 septembre 1992, (arrêté préfectoral N° 92-1865), la commune de Saint-Geniez fait partie dans sa totalité de la réserve géologique des Alpes de Haute-Provence. Ainsi, l'extraction et le ramassage de fossiles est strictement réglementée.

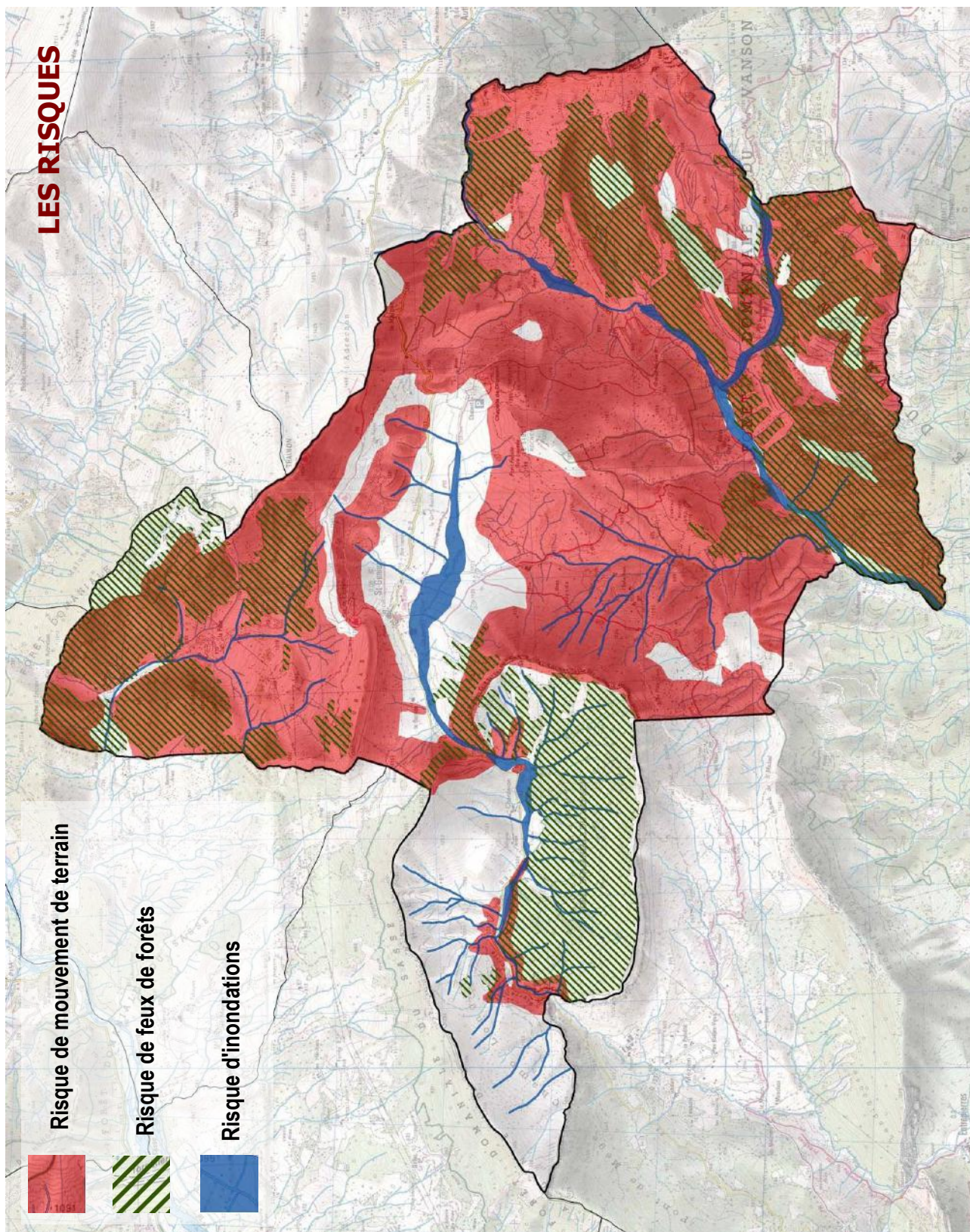
Un circuit de découverte géologique à été créé, "La route du Temps" qui démarre à Sisteron, et emprunte la route départementale n°3 et passe par Saint-Geniez, Authon, Mélan, Thoard, Champtercier, Mallemoisson, Saint Jeannet, Estoublon, pour arriver à Beynes. Un guide a été édité par la réserve. Des sentiers de promenade permettent aussi de découvrir des lieux particulièrement intéressants.



Promenade de la Pierre-écrite



La ballade du Pas de l'Echelle



## LES RISQUES NATURELS

Depuis le mois d'octobre 2006, la commune de Saint-Geniez a pris possession du porter à connaissance relatif aux risques naturels technologiques dans le cadre du décret du 11 octobre 1990. Ce document a pour but d'informer la population sur les risques majeurs au sein de la commune d'une part et de mieux appréhender la gestion de l'aménagement de la commune d'autre part, notamment en matière d'urbanisme. Les risques naturels peuvent être de feux de forêts, d'inondation, de glissement de terrains, sismique ou d'avalanche. Le Dossier Communal Synthétique (DCS) décrit et localise les risques, en outre, il évoque les mesures de prévention et de protection à engager ainsi que les consignes de sécurité.

### **Risque inondation :**

Le territoire communal est parcouru par des ravins ne présentant pas d'écoulement pérenne. Ils peuvent gonfler brusquement et connaître des crues soudaines, surtout lors des précipitations intenses d'été. Les ouvrages de franchissement, buses, ponceaux, constituent des points de débordement préférentiels; La commune est également concernée par un risque de ruissellement pluvial urbain;

La plaine de Saint-Geniez est régulièrement inondée par le Riou de Jabron qui concentre les eaux des versants environnants.

Les mesures de préventions entreprises sont les interventions des services du R.T.M., les retenues (barrages, digues), l'entretien du Riou de Jabron, le recalibrage du lit du Riou de Jabron (8 fois en près de 40 ans)

Il n'existe pas de carte de ce risque opposable aux tiers sur la commune.

### **Risques mouvement de terrain :**

Les mouvements de terrain qui concernent la commune sont : les glissements de terrain, les chutes de blocs et le ravinement.

Des chutes de blocs localisées au nord du chef-lieu, aux plats Naux, à l'aval de Malpas et dans les gorges du Vançon.

On trouve des glissements actifs au Nord du chef lieu, à l'aval de Malpas, sur les contreforts du Rocher du Sabot, ainsi qu'à Sorine.

En 1995, un glissement a endommagé la RD 5 et, au Clos de Vière, des terres ont été sinistrées.

Les mesures de prévention entreprises sont l'aménagement de pièges à blocs aux Plats Naux en 1995.

Il n'existe pas de carte de ce risque opposable aux tiers sur la commune.

### **Risque feux de forêts :**

Près de 37 % du territoire communal est recouvert par une couverture végétale susceptible d'alimenter des feux de forêt (maquis, garrigue, friche ou forêt). La déprise agricole et le progressif enrichissement constituent un risque croissant d'incendies. Un écobuage mal contrôlé est à l'origine d'un feu de maquis en 1980 au Sabot (20 hectares) et en 1997 aux Rayes (10 hectares). Les mesures de prévention de surveillance sont multiples. La loi impose le débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour des habitations et de 10 mètres de part et d'autre des voies privées d'accès. Un arrêté préfectoral définit les périodes de risque et régleme l'usage du feu.

### **Risque Sismique :**

L'ensemble de la commune de Saint-Geniez est situé en zone Ib risque faible.



# LE CONTEXTE HUMAIN

## *Les paysages hérités*



## **QUELQUES PAS DANS L'HISTOIRE COMMUNALE**

Il paraît indispensable de reconstituer mentalement les paysages du passé pour déterminer la valeur et l'origine des éléments encore en place. Afin de comprendre le paysage actuel et son évolution il est donc nécessaire de se pencher sur son histoire. De multiples facteurs ont contribué à la formation du paysage actuel. A chaque époque, celui-ci est la résultante de multiples interactions : décisions politiques, traditions, système social, réalité économique, pression démographique, adaptation aux conditions naturelles,...

Ce territoire correspond, dans le temps, à plusieurs entités juridiques et administratives parfois indépendantes comme Chardavon et La Pène ou ayant eu avec Saint-Geniez une existence différenciée, tels Dromon et sa vallée, constituée de hameaux plus ou moins importants selon les époques : Grand Abros, Petit Abros, La Forest, le Roucas Blanc, le Verger et la Robine.

### **La préhistoire**

Le territoire de Saint-Geniez est occupé dès la préhistoire comme en témoignent les traces d'occupation néolithique au Grand Adroit, au lieu-dit Colle de la Pène (silex bruts et retouchés, ossements et fragments de céramiques), aux environs du rocher de Dromon (haches polies, fragments de silex), près de la chapelle de Dromon (inhumations en coffrages de pierre) et à Chardavon. Des vestiges de l'âge de bronze sont mis à jour à l'ubac de Dromon et dans une tombe isolée aux environs de Sorine.

A l'âge du bronze, la civilisation des Ligures, descendants des populations néolithiques autochtones s'épanouit.

### **Les tribus celto-ligures**

A partir du VII<sup>ème</sup> siècle avant J-C, la civilisation ligure se mêle à celle des celtes venus du nord et ce brassage donne naissance à la civilisation celto-ligure. Le haut-pays entre Durance et Vançon est occupé par les Avantici (ou Avanti). Le territoire avantique s'étend sur les actuels cantons de Turriers, La Motte-du-Caire, Volonne, Sisteron (rive gauche de la Durance) et peut-être aussi sur la vallée de l'Avançon, rive droite de la Durance.

*"... Les plus anciens habitants de la région sont les Ligures mentionnés par Hésiode au VIII<sup>ème</sup> siècle avant J-C. Les Gaulois ou Celtes sont une autre branche de la famille humaine. Ils appartiennent au groupe Indo-Européen..."*

### **L'Antiquité**

#### **- L'Epoque Gallo-romaine**

Vient ensuite la période Gallo-romaine, attestée par les fouilles qui ont été entreprises à Chardavon et à Saint-Geniez. Au II<sup>ème</sup> siècle avant J-C, les Romains conquièrent la Gaule méridionale. Les terres de Haute-Provence, éloignées des grands axes de communication ne seront véritablement romanisées qu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle avant J-C par l'empereur Auguste. La "paix romaine" qui suit la conquête de la Gaule méridionale, favorise l'économie qui se traduit alors par l'amélioration du commerce et l'aménagement d'itinéraires. L'ampleur et le succès de la romanisation se manifeste aussi par l'abandon des oppida et l'apparition d'une nouvelle "urbanisation" liée à de nouvelles organisations agraires. Les anciens chefs-lieux des peuples vaincus deviennent des cités et les agglomérations rurales secondaires se multiplient (Chardavon, Sorine, Dromon, Chabert), toutes reliées par un maillage de route et de chemins. Une agriculture dynamique et un commerce actif se développent (découverte d'un silo à Saint-Geniez, d'un dolium à Chardavon) et des centres artisanaux se multiplient.

Il existe également des vestiges de fortifications, notamment au sommet du Rocher de Dromon où les traces d'ouvrages fortifiés, encore visibles, constituent le Castrum du XI<sup>ème</sup> siècle. Les vestiges gallo-romains sont nombreux sur le territoire : traces d'habitat, tegulae, fragments de céramiques, monnaies, boucles, sépultures, vestiges de fortifications,...

Mais sans nul doute, le témoignage le plus éloquent de cette époque lointaine réside dans la présence à l'ouest de Chardavon, de la Pierre-Ecrite qui fera l'objet de nombreuses interprétations et qui sera traduite en 1600, en 1800 et finalement en 1954 et 1975. Elle a trait au passage qu'aménagea Claudius Postumus Dardanus au lieu-dit Theopolis *"... en faisant tailler des deux côtés, les flancs de la montagne, et lui ont procuré murs et portes..."* (409 - 413 après J-C).

Chardavon

*"... Ainsi la création du monastère de Chardavon, à l'instigation de l'abbaye Saint-Victor de Marseille sur ce site au XI<sup>ème</sup> siècle, donnait à penser que les moines y évoquaient de la sorte la continuité d'un lieu de culte initié par Dardanus..."*

Saint-Geniez

*"... La petite agglomération rurale est à l'écart de la route antique à laquelle elle était rattachée par un chemin tirant à la perpendiculaire vers le sud. Posé sur le coteau, ce village est le centre humain où vivaient les travailleurs des terres environnantes. Une église de fondation très ancienne, sous le vocable de Saint-Geniez, donne son nom au village..."*

Dromon

*"... Ce serait le site défensif fortifié, idéalement placé pour surveiller le pays et notamment la Vallée du Vanson. Une agglomération se crée au pied du Rocher de Dromon, fortifié naturellement vers l'Ouest par les rochers. Une tour de garde, doublée d'une plus petite sur Dromon et permet d'apercevoir le Val de Durance..."*

#### - Les débuts de la christianisation

Au V<sup>ème</sup> siècle, le christianisme se diffuse et des évêchés sont créés. Ces derniers, qui perdureront jusqu'à la Révolution, reprennent approximativement le découpage administratif romain. Ainsi Saint-Geniez appartient au diocèse de Gap. Dès le début de la christianisation, on remarque la présence de personnages illustres de l'aristocratie impériale qui vivent dans leurs domaines un peu à l'écart du monde comme Dardanus à Théopolis.

A partir du V<sup>ème</sup> siècle, de nombreux anachorètes vivent dans des lieux déserts où seront souvent édifiées ultérieurement des chapelles rurales. De nombreux ermitages existaient alors comme l'ermitage de Notre-Dame du Trainon à Saint-Geniez. Ainsi, les lieux de culte se multiplient. De nombreux bâtiments témoignent de l'époque préromane et du premier art roman comme la crypte de Dromon.

### Le Moyen Age

#### - Le monde seigneurial

Suite à une longue période de troubles, l'empire romain se désagrège. La région sera alors envahie successivement par les Germains, les Burgondes, les Wisigoths puis les Ostrogoths. Au VI<sup>ème</sup> siècle, les Francs se rendent maîtres de la région avant que les Saxons, les Lombards puis les Sarrasins ne la leur disputent. Ces incursions successives dureront jusqu'au X<sup>ème</sup> siècle. La région de Saint-Geniez, en retrait des grands axes de communication est non seulement un lieu propice à la méditation mais devient aussi un lieu de refuge face à ces fréquentes incursions.

La commune de Saint-Geniez était alors découpée en plusieurs fiefs : Dromon, Saint-Geniez, la Pène et la prévôté de Chardavon. Les successions et partages entraînent un morcellement important des domaines entre les familles seigneuriales et les communautés religieuses (abbaye de Saint-Victor, prévôté de Chardavon, ordre de Saint-Jean de Jérusalem). Au cours des siècles, les co-seigneuries se multiplient, les terres sont morcelées et passent de mains en mains, d'autant que le nombre de familles nobles ne cesse d'augmenter avec l'arrivée de famille française après le rattachement de la Provence à la France en 1481. Pour les XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles, quatre familles sont mentionnées. Quatre autres le sont pour les XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles. Seule la famille Gombert n'aura de cesse de réunir les parcelles féodales éparses et restera la principale famille seigneuriale de Saint-Geniez jusqu'à la Révolution.

Le Moyen Age est aussi la période de disettes, pillages (Raymond de Turenne, affaire de Brianson) et pestes (en particulier la grande peste de 1348). Saint-Geniez, comme toute la Provence sera ravagée et plus de la moitié de ses habitants disparaîtra. A la fin du XIV<sup>ème</sup> et à l'aube du XV<sup>ème</sup> siècle, la crise démographique et la récession économique sont profondes.

Avec l'installation du roi René en Provence, la paix s'installe, l'économie reprend et la population augmente. Cet accroissement perdurera jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle.

#### - L'implantation monastique

Le Moyen Age est la période des implantations monastiques. A partir du IX<sup>ème</sup> siècle, le pays voit s'installer de petites communautés chrétiennes qui recherchent des lieux de vie et de prières isolés mais aussi des terres à conquérir. Ainsi, prieurés ruraux et monastères vont se multiplier. Le mouvement monastique de la période médiévale est aussi une vaste entreprise économique qui va entraîner de profondes mutations sur le paysage. Les moines mettent en valeur leur domaine, défrichent les terres, développent l'élevage, la culture de la vigne... Le phénomène monastique est si important que les moines donnent leur nom à une montagne : les Monges (qui signifie moines en provençal). Certains prieurés possèdent des montagnes entières. C'est le cas du prieuré marseillais de Saint-Victor, l'un des plus puissants, qui est implanté de l'Italie à la Catalogne et qui dès 1030 possède presque tout le massif de Dromon. Les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont le siège est à Claret, possèdent - sans doute à la suite des Templiers - terres et bâtiments à Clamensane, Vaumeilh et surtout Dromon et Authon. Les Augustins de Chardavon connaissent un développement plus local.

*"... La seigneurie de St-Geniez ... qui relève de l'évêque de Gap au XI<sup>ème</sup> siècle, est d'abord confiée à l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille qui rend hommage en 1325, 1351 et 1539..."*

*"... Le hameau de Chardavon quoique rattaché à Saint-Geniez depuis 1859... mènera une vie propre et doit être étudié comme tel."*

*"D'une superficie d'environ 700 hectares, son sol a la forme d'un chaudron ellipsoïdal dont la paroi intérieure est formée de collines d'une pente assez douce, sur laquelle s'étagent les terres labourables, les bois et le fond tapissé de prairies. La paroi extérieure est taillée presque à pic, rendant ainsi son territoire inaccessible autrement que par le chemin de grande communication qui le coupe en deux parties à peu près égales (Notice Historique sur Chardavon 1912)..."*

### **Les Temps Modernes**

Le renouveau économique du début du XVI<sup>ème</sup> siècle est lié à la croissance démographique. La population a plus que triplé.

## - Les Guerres de Religion

Les Vaudois, membres d'une secte dissidente de l'Eglise catholique, et qui a trouvé refuge dans les vallées reculées de la Haute-Provence, refusent de se convertir. Ils seront sévèrement pourchassés par l'Inquisition en 1488. La Haute-Provence est le lieu de passage des idées de la Réforme, propagées entre autre par Guillaume Farel (natif de Gap) et auxquelles les Vaudois vont adhérer.

Dés le début des guerres de religions les places fortes protestantes sont assiégées dont Sisteron, disputée par les catholiques et les protestants (1562). Les hostilités et les événements funestes s'intensifieront jusqu'à ce que Henri IV parvienne à imposer son autorité sur la Provence.

*"... Dans les grands troubles religieux du milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle Sisteron est devenu au début de 1562 le dernier refuge des protestants de la région..."*

A la suite du siège de Sisteron, dernière place forte tenue par les protestants, à la tête desquels se trouve le Comte de Tende, et au terme d'une défense acharnée, les protestants forment une troupe de près de 4000 personnes comprenant femmes et enfants.

*"... ils décident de profiter de la nuit pour s'enfuir par le Pont de la Baume. Le malheureux cortège se dépêche de gagner les montagnes en prenant le chemin de Saint-Geniez. De là, ils gagnent Authon et Feissal. Cette troupe faible mais courageuse traverse la montagne sous l'averse et dans l'obscurité pour arriver le lendemain à Barles... Au bout d'une marche de vingt-neuf jours, ils arrivent à Lyon, fin de leur périple..."*

En 1560 Saint-Geniez n'échappe pas aux conséquences des troubles religieux qui s'amplifient. Les documents d'époque décrivent une situation catastrophique pour toute la région.

## - L'Ancien Régime

Au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle, la Haute-Provence connaît de nouveaux troubles de la Fronde provoqués par Richelieu et ses exigences financières. Saint-Geniez est régulièrement mise à contribution : impôts, réquisitions diverses.

*"... Durant la période 1622-1636, la commune de Saint-Geniez est régulièrement mise à contribution : frais de participation aux logements de soldats de deux compagnies logées à Authon et de deux autres à Sisteron... Longue est la liste des régiments qu'il faut entretenir en 1629..."*

A partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle, malgré de nouvelles pestes et disettes, le pays voit son économie s'accroître. L'élevage prospère. Mais le pays souffre désormais de la surcharge pastorale, des méfaits du déboisement et de la pauvreté des voies de communication.

## - La période révolutionnaire et impériale

Dans les années 1780, des idées nouvelles pénètrent en Haute-Provence : le pouvoir royal est trop pesant et autoritaire et les impôts trop lourds. Cependant la commune ne subira pas la tourmente révolutionnaire. Et c'est paisiblement, sans violences, qu'en quelques années, la vie changera. Les immenses propriétés terriennes des seigneurs ou des religieux sont revendues comme biens nationaux. Les biens des Gombert sont saisis et revendus, le château détruit. Il en est de même pour les propriétés religieuses. La commune dont le nom semble trop empreint de religiosité change d'appellation.

*"...le 2 Août 1789... Saint-Geniez est encore paisible. On écoute le Seigneur et sa Dame. Les révolutionnaires agités sont désignés comme brigands."*

*Le 30 Septembre 1791, un feu de joye est allumé pour fêter l'acceptation de la nouvelle Constitution. Il se brûle beaucoup de poudre... et l'aubergiste du lieu est payé pour fournitures faites aux volontaires..."*

*"...Finalement en 1793, les administrateurs du district de Sisteron mettent aux enchères la démolition d'une série de Châteaux, dont celui de Saint-Geniez. Aujourd'hui il ne reste du Château que la base d'une grosse tour. Le 29 Frimaire de l'An II, la commune de Saint-Geniez devient commune de Dromon..."*

Après les troubles de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle (Grande Peur, Terreur), les impériaux parviennent à asseoir l'Empire. Bien que le peuple de Provence, qui lie croissance du XVIII<sup>ème</sup> siècle à la royauté, est relativement hostile à Napoléon, celui-ci sera accueilli par une population plutôt indifférente à son retour de l'île d'Elbe en 1815. Plusieurs hommes de la commune serviront dans les armées républicaines ou napoléoniennes.

### **Le XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle**

Bien que les présidentielles de 1848 instaurées par la Seconde République donne la majorité à Louis-Napoléon Bonaparte (futur Napoléon III), le succès des républicains se traduit aux élections générales de 1849 par l'élection de plusieurs élus "rouges" et la création d'un réseau de sociétés populaires. En 1851, Louis-Napoléon Bonaparte fait un coup d'état. Certains départements se soulèvent dont celui des Basses-Alpes qui sera l'un des plus actifs. La répression du futur Napoléon III sera violente : arrestations, emprisonnement, exécutions sommaires, déportation à Cayenne ou en Algérie. Les habitants de la commune ne seront pas en reste quant à leur participation aux événements. On compte alors 5 condamnations à Saint-Geniez. Le cafetier de Saint-Geniez écoperà de 10 ans de bagne car affilié à une société secrète, c'est chez lui que les insurgés se réunissaient.

*"... En 1840 l'effectif de la Garde Nationale est constitué de quarante-cinq hommes pour Saint-Geniez, et cinq hommes pour Chardavon.*

*En 1851 la population de Saint-Geniez compte sept militaires en activité, un en Algérie, un en Afrique, deux à Toulon et trois en France. Durant cette période, la liste des hommes décédés pendant leur période militaire, se monte à treize..."*

*"...La guerre de 1870 a également concerné Saint-Geniez. Le 13 Novembre 1870, le Conseil Municipal est appelé à imposer à la commune une somme de 728 francs pour habillement, équipement et solde de la Garde Nationale mobilisée..."*

Durant le Second Empire, les mouvements de population que va connaître la commune, à l'instar du département, sont sans précédents. Les migrations internes dépeuplent les secteurs de montagne. Cette véritable "hémorragie préalpine" prive les hauts pays de son prolétariat rural au profit des villes. Cette "migration gavotte" durera près d'un siècle, jusque dans les années 1960-70.

La Première Guerre mondiale a touché la commune, comme toutes les autres communes, au plus profond d'elle-même. La commune a perdu 18 hommes lors de cette guerre. Mais ici, en zone rurale, ce manque de bras se révèle déterminant en ce qui concerne l'abandon des terres.

*"... La commune de Saint-Geniez allait payer un lourd tribut à cette guerre, comme tous les villages de la région. Dans un pays aussi dur à vivre, qui exige un courage et un acharnement de chaque instant, tant de vies fauchées... Des renseignements tardifs arrivent sur des hommes considérés comme disparus. Que dire d'un tel carnage... Un seul chiffre, parmi tant d'autres... L'attaque des 4 et 5 Mai 1917, dans le secteur de Craonne fait cent morts à la minute..."*

Le canton de Saint-Geniez

*"...Le canton de St-Geniez dans la région se mesure aussi au fait de son choix comme chef-lieu de canton dans la réorganisation administrative de la Révolution.*

*"La délimitation du nouveau Canton englobe, outre la commune de Saint-Geniez, les communes de Chardavon, Châteaufort, Valavoire, Authon, Feissal, Saint-Symphorien, Vilhosc, Entrepierres et Reynier..."*

*"...Le Canton de St-Geniez est supprimé le 27 Vendémiaire de l'An II (19 Octobre 1801). La commune de Saint-Geniez fait ensuite partie du Canton de Turrier, et plus tard de celui de Sisteron..."*

De nouvelles voies de communication ouvrent, entre les deux guerres, de nouveaux débouchés pour la lavande et l'agneau de boucherie. Dans le même temps, le département s'ouvre au tourisme.

En 1942, le département est envahi par les Allemands. De nombreux maquis s'organisent dans les zones montagneuses. Le 6 juin 1944, à l'annonce du débarquement de Normandie, les chefs de la Résistance appel au rassemblement. Plus de 300 personnes se rassembleront à Saint-Geniez.

(en italique : source : Histoire de Saint-Geniez de Dromon)

## **LES PAYSAGES AGRICOLES**

Durant des siècles, les paysans ont défriché, mis en culture la moindre parcelle de terre. Les terroirs s'étendaient alors sur de vastes surfaces et sur des secteurs très divers.

Dès la fin du XVI<sup>ème</sup> et jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, la commune présente une population importante, assez régulière et ouverte sur les villages voisins grâce à un réseau de chemins important. Le territoire communal est alors composé de petites communautés qui s'organisent sur plusieurs terroirs distincts capables de subvenir à leurs besoins (Abros, Chabert, Chardavon, La Forest, Sorine,...). Elles vivent d'une agriculture de subsistance et exercent les métiers indispensables à la vie.

La principale ressource des paysans est l'élevage ovin, héritage d'une tradition très ancienne puisque la commune accueille durant tout le Moyen Age et les siècles qui suivirent d'importants troupeaux venus du "bas pays". Au XI<sup>ème</sup> siècle, l'abbaye Saint-Victor de Marseille faisait déjà pâturer ses troupeaux sur le territoire communal. Les pentes herbeuses du Gourras et du Trainon ont longtemps été des pâturages à moutons de proximité pour les habitants du plateau ou pour les communes exiguës voisines dont l'espace pacager manquait.

Le développement de l'élevage ovin s'accompagne très vite d'une activité artisanale liée à la laine qui apporte un revenu supplémentaire aux familles paysannes. Des foulons, ou *paraïres*, pour faire les draps de laine apparaissent durant le XIV<sup>ème</sup> siècle (à Dromon en 1371).

Cependant, si l'élevage du mouton est le socle de l'économie traditionnelle, celui-ci fait partie d'un système agropastoral beaucoup plus diversifié : culture de céréales, de légumes, d'arbres fruitiers, du chanvre, de la vigne (jusqu'au phylloxera en 1875), cueillette de la lavande, près de fauche, exploitation forestière.

La lavande qui pousse à l'état naturel sur les pentes est depuis très longtemps utilisée. Connue pour la fabrication l'essence de lavande depuis le XVII<sup>ème</sup> siècle, cette activité est un moyen de rentabiliser des terrains pauvres souvent déjà bien pourvus en lavande fine. Les distillations de Saint-Geniez sont présentées comme fournissant des "produits d'excellente qualité" et des "essences de premier choix". Dans les années 1920, la cueillette de la lavande

est à son apogée. Elle déclinera les décennies suivantes avec l'apparition du lavandin, la mécanisation (les terrains plats sont plus propices à cette culture désormais mécanisée qui se déplace vers le plateau de Valensole entre autre), les chutes des cours de la lavande dans les années 1970 qui font suite aux importations d'Europe de l'Est.

### ***Les grandes mutations des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles***

Au cours de deux derniers siècles, la commune comme l'ensemble de la Haute-Provence connaît de grands bouleversements dans le domaine agricole et forestier. Les vastes étendues qui n'ont cessé d'être continuellement déboisées depuis la fin du Moyen Age, puis surpâturées sont l'objet de ruissellement et de dégradation des terres des versants. L'augmentation et la densité de population, l'exploitation du bois pour la construction, le chauffage ou les fours sont les causes d'origine de ce désastre écologique. Aux causes anciennes s'ajoute l'extension de l'élevage. Afin d'étendre les cultures mais surtout les pâturages, les boisements furent coupés l'espace "sauvage" où s'étendaient les garrigues, landes, friches, bois est surexploité. Des quartiers comme Aigues-Champs ou la rive gauche du Vançon, de la Cluchette au pont de la reine Jeanne, sont totalement déboisés

Parallèlement, vers la fin du XIX<sup>ème</sup> et le début du XX<sup>ème</sup> siècle, la mécanisation et l'évolution des techniques culturales, le développement du système d'irrigation, permettent l'intensification des cultures ainsi que la conquête de terres jusque là inexploitées. Cette agriculture moderne laisse beaucoup de travailleurs saisonniers sans emploi et les terres inaccessibles aux nouveaux engins sont peu à peu abandonnées.

Ainsi, plusieurs causes contribuèrent à la régression du monde agricole, abandon de la lavande qui procurait des revenus importants, terres érodées devenues inutilisables et/ou trop pentues pour la mécanisation, nombreux travailleurs agricoles dans emplois remplacés par les machines. Durant le XIX<sup>ème</sup> et la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, de grands mouvements de population vont alors vider les communes du haut-pays d'une partie de leur population rurale au profit des villes ou de l'étranger, entraînant une véritable mutation des paysages.

Parallèlement à l'exode rural, afin de lutter contre l'érosion induite par la surexploitation des sols des siècles passés (déboisement à outrance, surpâturage), l'Etat mène de vastes campagnes de reboisement. Si ces reboisements sont indispensables pour la survie de certains territoires, ils vont parfois entraîner ou favoriser la désertification de certains hameaux voir de villages entiers par le rachat forcé ou l'expropriation des terrains. Ainsi, la vallée du Vançon autrefois largement peuplée et cultivée est devenue déserte et entièrement boisée.

L'exode rural, la déprise agricole et les reboisements de certaines terres par la Restauration des Terrains en Montagne entraînent une inversion de l'évolution pluriséculaire : la forêt progressera désormais au détriment des friches et des labours.

### ***Un paysage agricole à l'agonie***

Si on ne parle plus aujourd'hui d'exode rural, le paysage agricole de Saint-Geniez continue sa lente agonie. L'ager (terres mises en culture) a fortement régressé à la faveur des landes et boisements. Ainsi les terres labourables qui représentaient près des 13% de la surface communale en 1924 (489 ha) n'en représentent plus que 6,4% en 1941 (248 ha), 1,4% en 1979 (54 ha). Depuis quelques décennies, celles-ci se stabilisent. Elles représentent 1,3% du territoire communal en 2000 (52 ha).

Si la cause de cette régression peut être liée au relief tourmenté, à l'accessibilité difficile des parcelles, à des conditions de sols souvent défavorables, au parcellaire fragmenté, elle est surtout à chercher dans le dépeuplement de la commune durant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle et surtout à l'abandon de l'activité agricole en général.

	1979		1988		2000	
	ha	%	ha	%	ha	%
Superficie Agricole Utilisée	1163	29,9	1046	26,9	983	25,2
Terres labourables	54	1,4	57	1,5	52	1,3
Superficie Toujours en Herbe	1109	28,5	988	25,4	931	23,9
Surface communale totale : 3894 ha						
Recensement agricole 2000						

La commune de Saint-Geniez, comme tant d'autres communes montagnardes dans le département, est encore soumise aujourd'hui à une dynamique de reforestation. La faiblesse du pâturage ou l'abandon de celui-ci entraîne des changements progressifs mais radicaux en terme de végétation et de perception des paysages. De petits fourrés d'arbrisseaux souvent épineux et capables de résister aux agressions des moutons s'installent (prunelliers, églantiers). A l'abri de ces fourrés se développeront d'autres ligneux plus fragiles (frênes, érables, chênes). On assiste aussi à une recolonisation par l'essaimage naturel de conifères, en particulier du pin noir sur ces sols abandonnés qui deviennent alors des sites favorables à l'installation d'arbres. De plus, la dépaissance dans les secteurs de landes ou de boisements lâches, qui servaient autrefois de parcours à moutons afin de rentabiliser la moindre parcelle, est aujourd'hui quasiment abandonnée. Tous ces phénomènes participent ainsi au passage du stade de pelouse au stade forestier.

Pourtant ces espaces agricoles ouverts offrent des espaces de respiration qui contribuent fortement à la qualité et à l'attractivité des paysages de la commune. En effet, les paysages ouverts de la commune de Saint-géniez font partie des paysages particulièrement remarquables et sensibles du département. S'ils se referment, la commune risque de perdre le peu de pouvoir d'attraction qu'il lui reste et qui est du en grande partie à la préservation de son paysage par le maintien de l'activité pastorale et agricole.

## ***L'agriculture d'aujourd'hui en chiffres***

Après une baisse de près de la moitié des exploitations entre 1979 (11 exploitations) et 1988 (6 exploitations), leur nombre a doublé depuis. Selon les données du recensement agricole, en 2000, 12 exploitations avaient leur siège sur la commune mais seule 3 d'entre elles étaient qualifiées d'exploitations "professionnelles".

Ces exploitations utilisent 983 ha de surfaces agricoles et pastorales situées sur la commune et sur les communes voisines. 52 hectares de terres labourables sont cultivés en céréales et prairies temporaires. Les cultures occupent essentiellement les terrains alluviaux et colluviaux liés au Riou du Jabron, terrains dont les potentialités à la mise en valeur agricole et à l'irrigation sont jugées "bonnes". La S.A.U. est surtout constituée de surface toujours en herbe (931 ha) qui s'étend, pour une partie sur les versants latéraux plus pentus et caillouteux, de "médiocre" qualité, ainsi qu'en sous-bois.

L'élevage reste donc l'activité prépondérante avec une diversification des espèces : les traditionnels troupeaux ovins et caprins voient leurs effectifs diminuer en 20 ans, mais les bovins apparaissent et les équins se développent.

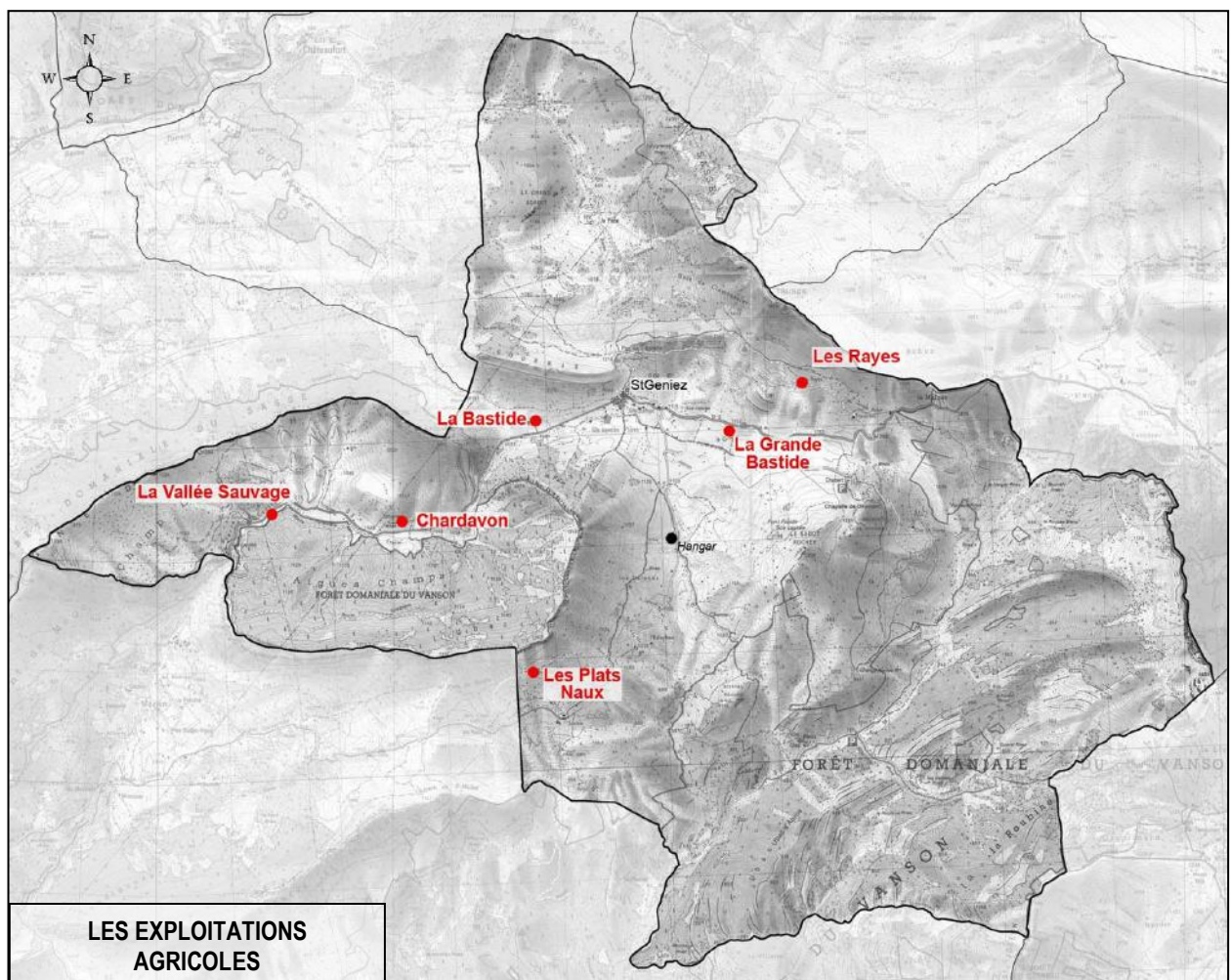
L'enquête pastorale de 1997 recense 9 unités pastorales:

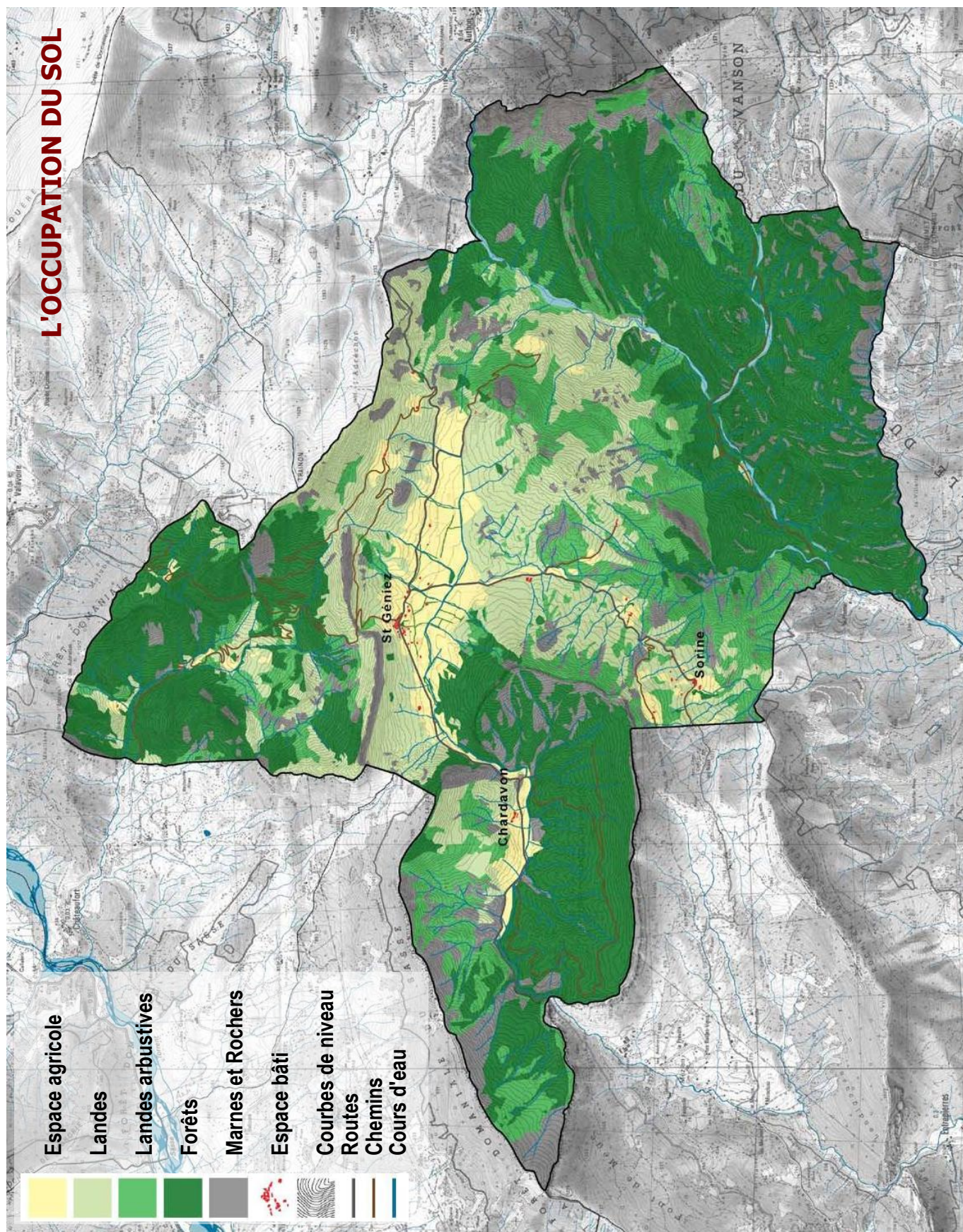
- 3 unités situées en altitude ne sont utilisées que l'été. Elles couvrent 275 ha dont 30% de propriété communale et reçoivent des troupeaux locaux (communes du département).
- 6 unités se développent sur des parcours pâturés une grande partie de l'année ou en intersaison. 705 ha de propriétés presque exclusivement privées accueillent les troupeaux de la commune.

Le territoire communal est compris dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée "huile essentielle de lavande de Haute-Provence".

(voir en annexe porté à connaissance de la DDA)

Les lieux cultivés ou pâturés sont limités aux environs de Chardavon, Les Naux, La Roche, environs de Sorine, Le Lauzas, Pas de l'échelle, Clamoussier, Charnes. Le site agricole le plus utilisé reste la plaine de Saint-Geniez depuis la Grande Bastide jusqu'à Chabert.





## LES PAYSAGES FORESTIERS

### Les bouleversements des siècles passés

Les peuplements forestiers actuels sont l'héritage de la politique de reboisement organisée par les services de l'Etat et débuté il y a deux siècles. Ces reboisements commencent à partir de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle alors que la commune (comme l'ensemble du département) connaît son apogée en terme d'extension des paysages agricoles au détriment des paysages forestiers entraînant la dégradation de certains versants. En prenant conscience de ce désastre et afin de lutter contre l'érosion, les services de l'Etat entreprennent de retenir les terrains en organisant un reboisement systématique des sols les plus exposés.

*Réticence au reboisement à Saint-Geniez au début du XX<sup>ème</sup> siècle.*

*En 1902, l'Etat délimite le périmètre de reboisement de Durance - Vançon. Le 16 novembre, le conseil municipal adresse une lettre de protestation au préfet dans laquelle "il estime en outre que cette mainmise de l'Administration des Forêts sur les terres vagues et labourables aura les suites funestes suivantes :*

- 1. destruction de la commune de Saint-Geniez qui compte 410 habitants; ces derniers ne pouvant plus habiter un pays où l'élevage des moutons, étant devenu impossible, les autres ressources sont nulles. Les habitants de Saint-Geniez se trouvant à 1500 m d'altitude ne peuvent changer leur mode de culture.*
- 2. impossibilité de restaurer les terrains que l'Etat va acquérir par suite de la disparition de la main d'œuvre locale.*
- 3. dépenses considérables résultant pour l'Etat de ce qu'aucun propriétaire ne consent à une cession amiable et qu'il y aura lieu, pour chacun d'eux à procéder par voie d'expropriation.*
- 4. les expropriés croyant à une tracasserie administrative prennent en grippe le Gouvernement qui laisse faire l'Administration des forêts.*

*En conclusion, le conseil prie le préfet de faire reporter le décret. Il ne sera pas entendu"*

A partir des années 1850, Saint-Geniez subit de plein fouet l'exode rural. L'action des services de l'Etat va accompagner et bien souvent renforcer cette déprise agricole. La commune subit alors les effets du rachat des terres par l'Etat et les acquisitions faites par expropriation. La forêt progressera désormais au détriment des friches et des labours.

Ces grands reboisements, débutés au XIX<sup>ème</sup> siècle à Chardavon ou dans la vallée du Vançon, continueront durant la moitié du siècle suivant et ne vont pas sans frictions avec la population locale.

C'est aussi à ces campagnes de reboisement que l'on doit l'introduction d'une nouvelle essence jugée plus performante : le pin noir d'Autriche, importé par l'ingénieur Demontzey.

Parallèlement aux reboisements des forestiers, le repeuplement végétal naturel, plus lent, permis par la désertification humaine a fortement joué son rôle.

### La couverture forestière actuelle

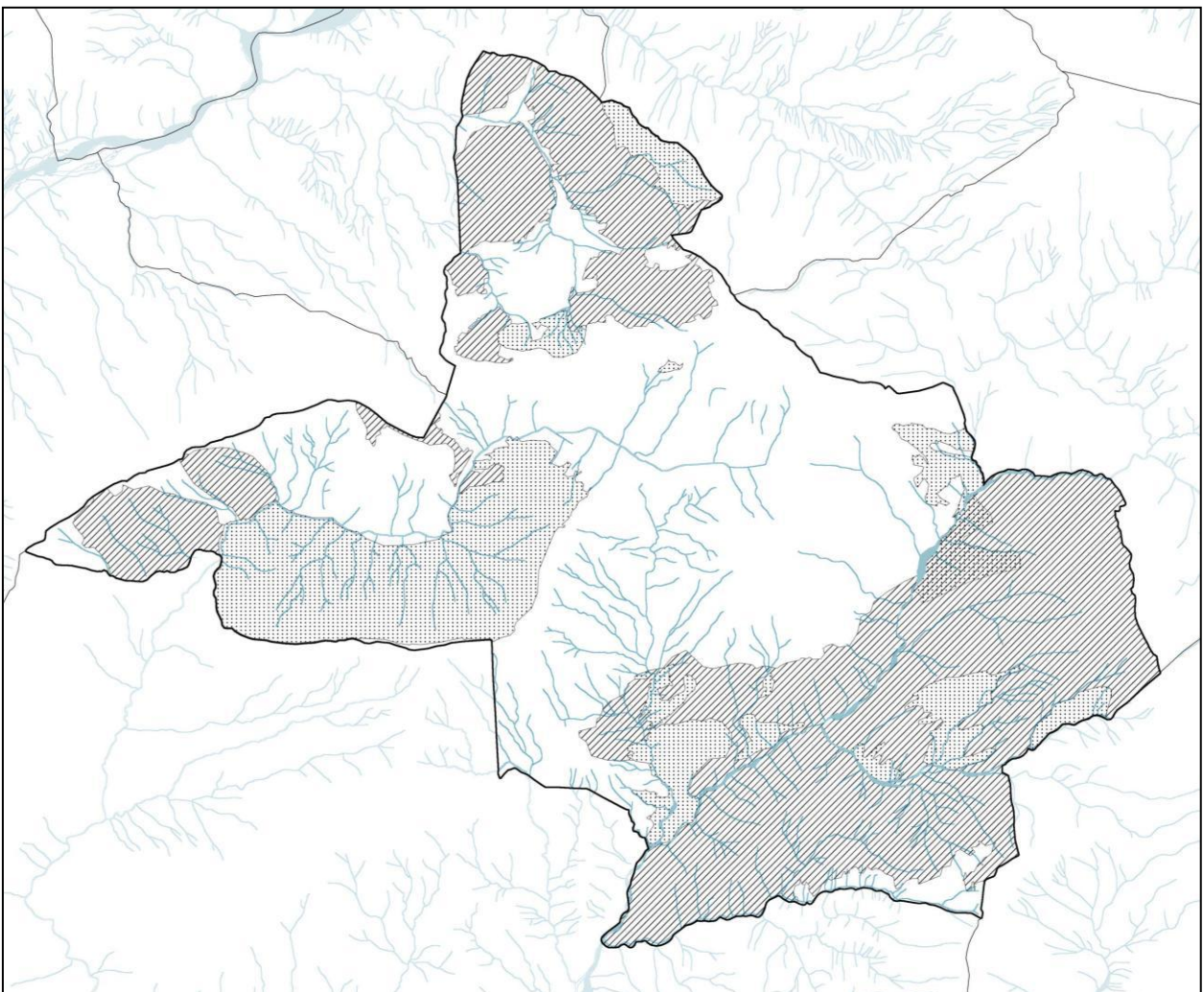
Les reboisements anciens, les plantations récentes, l'essaimage des espèces plantées ou pionnières (pin noir, pin sylvestre), la déprise agricole, contribuent encore à l'extension du paysage forestier.

Ainsi, les bois et forêts qui représentaient 1/5 de la surface communale en 1924 (environ 700 ha) s'étendent aujourd'hui sur plus de la moitié du territoire (2200 ha soit 56% du territoire).

Les forêts sont principalement domaniales, héritage du rachat des terres soumise à l'érosion durant les XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles pour la RTM. Ainsi, la totalité des forêts du Vançon, les plantations de conifères d'Aigues-Champs sont exclusivement domaniales. Quelques bois et forêts dans le vallon de La Pène sont communaux.

Le bois et forêts de la commune sont composés d'environ 15 % de conifères : principalement pin noir d'Autriche, pin sylvestre, mélèze. Cependant, les reboisements des RTM constituent le plus souvent des forêts monospécifiques. Si le pin noir reste l'espèce jugée la plus performante en terme de stabilisation et de reconstitution biologique des sols, il n'en demeure pas moins qu'il présente un impact considérable dans le paysage et constitue bien souvent des forêts loin d'être accueillantes. De plus cette essence se resème très facilement, souvent là où elle n'est pas souhaitée et contribue à accélérer la fermeture des paysages par la rapidité de sa croissance.

Les boisements et forêts de feuillus, qui représentent 70% du peuplement forestier, sont constitués pour une grande part de taillis et de boisements lâches (essentiellement chênes, hêtres sur les ubacs), de qualité très médiocre. Cependant, depuis les années 1950 avec la fin progressive des coupes de bois (pour le chauffage, la fabrication du charbon de bois,...), on observe une progression des boisements de feuillus en futaies (en particulier de hêtres qui représentent 40% du peuplement en feuillus).



Répartition conifères/feuillus

## LES ELEMENTS SOCIOLOGIQUES

### La commune dans le Bassin de Sisteron

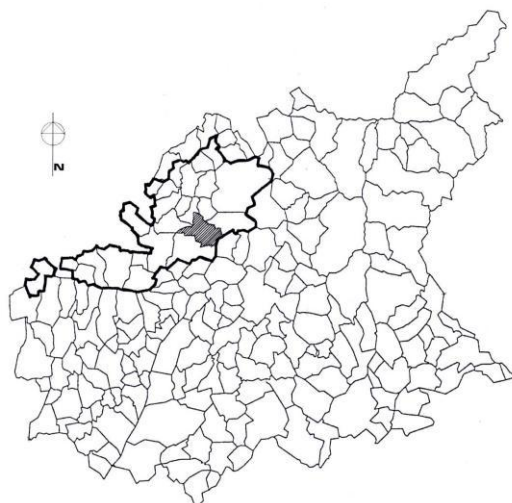
#### Le Bassin de Sisteron

Dans l'Etude "L'Habitat Locatif en Milieu Rural" réalisée en 1999 pour le compte de la DDE des Alpes de Haute-Provence, le Bassin d'Habitat de Sisteron est désigné comme faisant partie des "Bassins avec Pôle Urbain Secondaire".

"... On trouve dans cette catégorie les bassins de Forcalquier et de Sisteron.

Le Bassin de Sisteron, un peu excentré dans le territoire départemental, connaît une demande d'habitat social moyenne, essentiellement générée par les activités économiques localisées à Sisteron.

La politique du logement social doit répondre dans ce bassin à deux types de problèmes différents : la question quantitative d'une part, et de l'autre celle d'une répartition plus homogène du logement social sur l'ensemble du bassin, y compris dans les petites communes rurales (afin d'atténuer la très forte centralisation d'habitat locatif social qui existe actuellement).



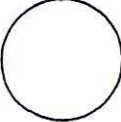
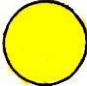





#### Saint-Geniez : contexte départemental et situation dans le Bassin de Sisteron

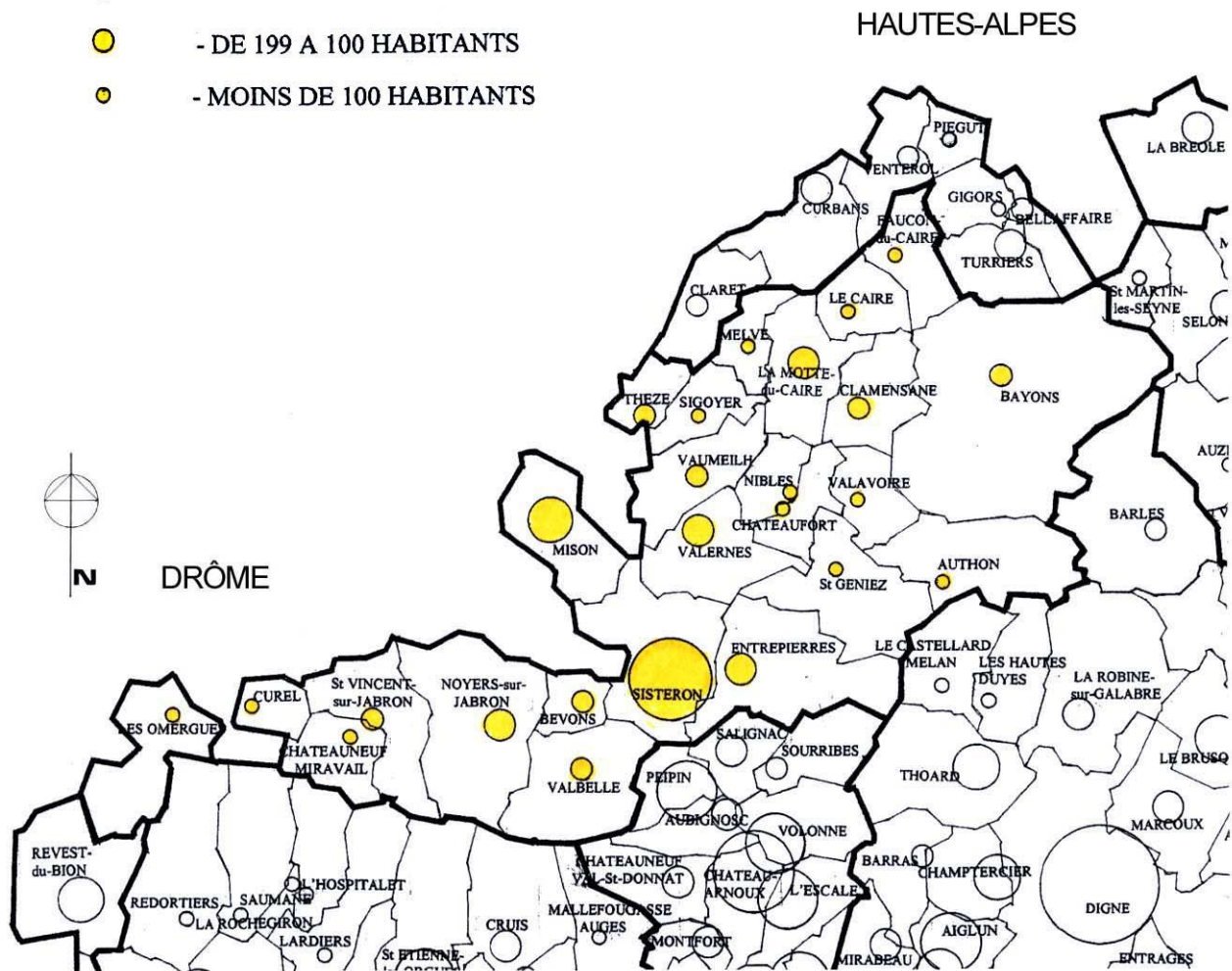
Située au nord-ouest du département des Alpes de Haute-Provence, la commune de Saint-Geniez appartient au Bassin de Sisteron, dont le territoire communal lui est pratiquement limitrophe.

Voisine des communes de Chateaufort, Valavoire, Authon et le Castellard-Melan, au nord et à l'est, toutes d'un faible poids démographique, c'est vers l'ouest qu'elle jouxte Valernes et Entrepierres plus peuplées, et surtout Sisteron qui n'est distant que d'une quinzaine de kilomètres.

Nous sommes ici en pays de moyenne montagne et l'atout maître de la commune de Saint-Geniez n'est pas seulement la proximité de la ville de Sisteron et des grands axes routiers et autoroutiers, mais surtout le remarquable degré de conservation de son patrimoine paysager.



-  - 10 000 HABITANTS ET PLUS
-  - DE 9 999 A 2 000 HABITANTS
-  - DE 1 999 A 1 000 HABITANTS
-  - DE 999 A 500 HABITANTS
-  - DE 499 A 200 HABITANTS
-  - DE 199 A 100 HABITANTS
-  - MOINS DE 100 HABITANTS



### **Le Bassin de Sisteron : démographie**

Sur cette carte faisant figurer l'importance des communes en termes de population, on peut relever les particularités suivantes :

- Tout d'abord le regroupement des deux principales agglomérations sur l'axe Sisteron/Mison, prolongé au sud par le Val de Durance.

- Une première couronne regroupant de façon concentrique les communes de Noyers-sur-Jabron, Saint-Vincent-sur-Jabron, Bevons et Valbelle, puis Entrepierres, Valernes, Vaumelh, et un peu excentrées, La Motte-du-Caire, Clamensane et Bayons.

- Enfin, à l'extrémité ouest du bassin, des communes de moindre importance, telles que Les Omergues, Curel, Chateaufort-Miravail, et à l'est, Saint-Geniez, Authon, Nibles, Chateaufort Valavoire, et plus au nord le groupe de Sigoyer, Melve, Le Caire et le Faucon-du-Caire.

En fait Saint-Geniez, dans cette configuration, apparaît comme une des premières communes de petite importance, situées à proximité de Sisteron et de son pôle d'activités.

Dans un avenir plus proche qu'on ne pourrait le croire à première vue, on peut penser que la commune de Saint-Geniez sera bientôt touchée par une demande de logements aussi bien permanents que de loisirs (Saint-Geniez/Sisteron: 25 minutes).

### **Saint-Geniez : bref aperçu de la commune en quelques chiffres**

La surface de la commune de Saint-Geniez s'élève à 3894 hectares, alors que sa population en 1999 atteint 90 habitants, dont 16,7 sont agriculteurs.

Avec 2 habitants au kilomètre carré, Saint-Geniez apparaît peu peuplée et confirme si besoin était son statut de commune rurale.

Après un net fléchissement en 1975, la population est passée de 51 à cette date, à 90 en 1999, alors que le nombre de logements qui était de 28 en 1968, atteint 95 en 1999. Remarquons que sur ces 95 logements 32 seulement sont permanents.

Parmi les 24 actifs que compte la commune actuellement, 4 sont agriculteurs, 8 font partie d'une profession intermédiaire, 8 sont employés et 4 sont ouvriers.

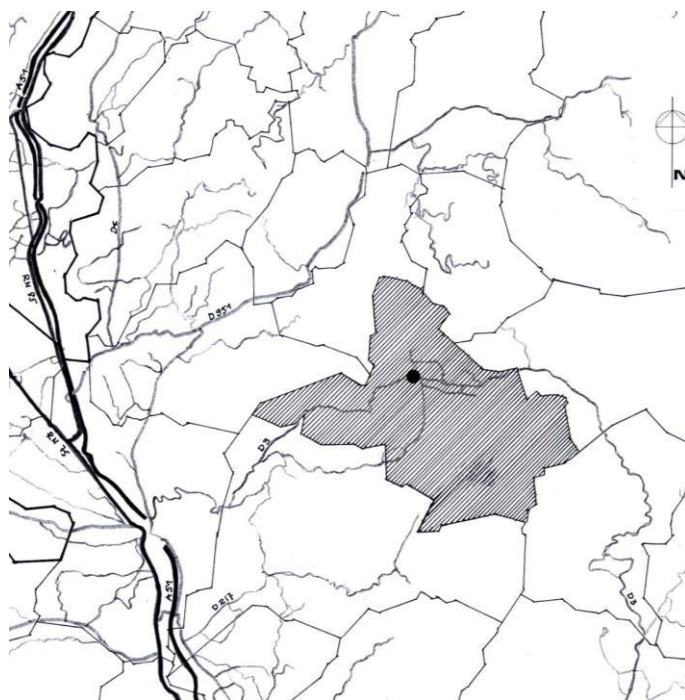
On assiste donc à Saint-Geniez, à une évolution significative, conforme aux tendances départementales qui se traduit de la manière suivante : fonte progressive des effectifs de l'activité agricole, "secondarisation" du parc de logements, et orientation vers les activités d'accueil et de loisirs

### **Les infrastructures autoroutières et routières**

Cette carte sur laquelle figurent l'autoroute A 51, les routes nationales RN 75 et RN 85 et les routes départementales RD 951, RD 4 et RD 3 ainsi que les voies de desserte rurale fait apparaître les points suivants :

- La relative proximité de Saint-Geniez par rapport à Sisteron et au Val-de-Durance.

- La desserte de Saint-Geniez par la RD 3, qui passe par le village, franchit le Col de Font-Belle avant de redescendre sur Thoard, Mallemoisson et Digne.



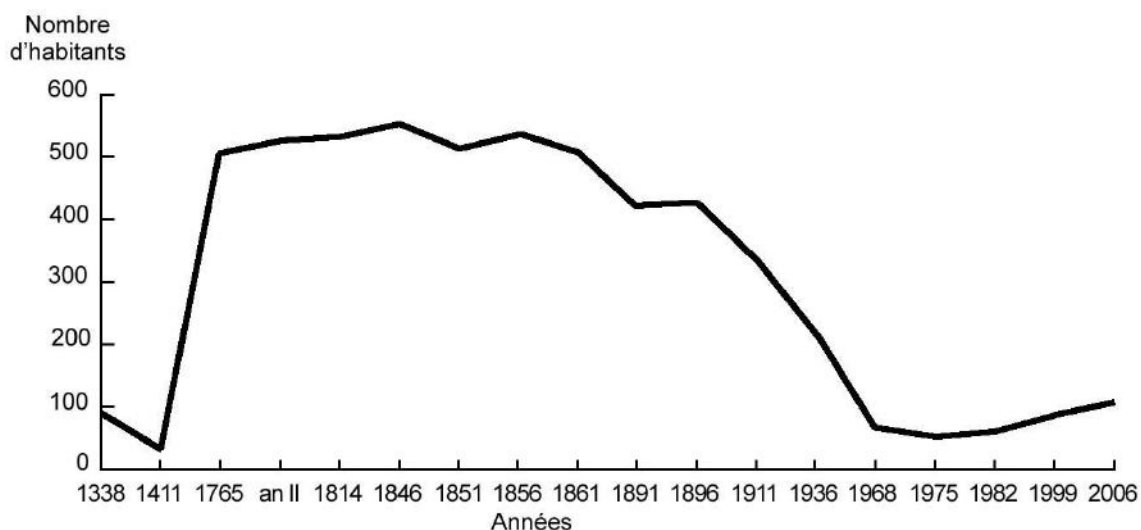
- La faible irrigation routière, non seulement de la commune de Saint-Geniez mais également de toutes les communes qui lui sont périphériques, Entrepierres, Valernes, Chateaufort, Nibles, Valavoire, Authon, et également en dehors du Bassin de Sisteron, Le Castellard-Melan

Ces particularités rendent d'autant plus plausible sur le territoire communal, l'hypothèse de la croissance de la demande en résidences secondaires.

Compte tenu de l'état de conservation du paysage de Saint-Geniez, mais aussi de sa relative fragilité, il est possible que dans un avenir proche, la situation soit difficile à gérer pour la collectivité locale, si la carte communale ne détermine pas clairement les zones constructibles et les conditions requises pour que cette nouvelle urbanisation ne s'avère pas totalement étrangère à l'environnement de Saint-Geniez et au caractère de l'habitat existant (échelle, caractère, densité)

### ***L'évolution de la population à travers l'histoire***

L'évolution démographique est à mettre en corrélation avec l'histoire du pays et en particulier avec les modifications de l'économie locale.



La Haute-Provence est très peuplée au Moyen Age. La population de Saint-Geniez connaît un sommet au début du XIV<sup>ème</sup> siècle (436 habitants en 1304), avant les ravages de la grande peste de 1348. Au siècle suivant, la commune connaîtra une profonde crise démographique, dépeuplée par la peste, la récession économique, les diverses périodes de disette et brigandage. Certains hameaux ne se relèveront pas de cette désertification.

A partir de la fin du XV<sup>ème</sup> siècle, avec la reprise économique, la population augmente progressivement. Elle se stabilisera jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle avec une moyenne de 530 habitants.

"... Après la Grande Peste de 1348 ...un lent et progressif repeuplement de cette région atteint un nouveau sommet entre 1750 et 1850. Cette évolution est constante dans tous les villages. A la même époque, tous amorcent la grande perte de population à peine freinée aujourd'hui..."

Mais à partir de ce moment, une série de changements va entraîner une véritable hémorragie démographique. Les migrations saisonnières (moissonneurs, bergers transhumants, colporteurs) qui deviennent définitives, le manque de terre lié à l'explosion démographique, l'apparition de nouvelles activités industrielles qui se concentrent dans les villes, la disparition de vignobles dû au phylloxera en 1875, la mécanisation des cultures conduisent peu à peu à un véritable exode. A Saint-Geniez, cet exode rural continuera jusque dans les années 1960. En 1866, 498 personnes habitaient la commune, il n'y en a plus que 337 en 1911, 218 en 1926, 67 en 1968 et 51 en 1975.

"... en comparaison des chiffres de population du recensement de l'An II dans le canton de Saint-Geniez, ceux de 1990 montrent un déclin très grave..."

Evolution de la Population	
Année	Habitants
1814	533
1851	515
1896	428
1911	337
1926	218
1968	67
1975	51
1982	59
1999	90
2006	104

Recensement de 1861 : 526 habitants dont 195 au village et 331 dans les hameaux

HAMEAUX	NOMBRE D'HABITANTS
Village	195
Chabert	16
Le Verger	16
Rochas Blanc	13
La Forest	44
La Chabanne	2
Quérel	9
Bellet	8
La Robine	16
Clos de Vière	6
Grande Bastide	6
Sorine	23
Eygrières	5
Terre Basse	3
Grand Abros	35
Petit Abros	15
Charnes	18
Les Rayes	7
Les Traverses	5
Arpil	8
Bernard	8
Estachon	19
La Pène	15
Mitre	7
Chardavon	27

Recensement de 1926 : 216 habitants dont 112 au village et 104 dans les hameaux

HAMEAUX	NOMBRE D'HABITANTS
Village	112
Chabert	11
Le Verger	5
La Forest	8
Abros	12
Clos de Vière	5
Grande Bastide	7
Sorine	17
Terre Basse	5
Charnes	3
Les Rayes	3
Les Traverses	2
Arpil	5
Estachon	7
Chardavon	14

## La dynamique démographique actuelle

Evolution de la Population	
Année	Habitants
1814	533
1851	515
1896	428
1911	337
1926	218
1968	67
1975	51
1982	59
1999	90
2007	101
2010	100

Les modifications économiques de la fin du siècle dernier (nouvelles activités économiques, modernisation du réseau routier, rapprochement de la commune de Sisteron) ont attiré une population nouvelle qui privilégie l'environnement naturel. Même si l'augmentation de la population est légère, l'hémorragie démographique est aujourd'hui stoppée.

Ce tableau fait apparaître, outre le mouvement de désertification des campagnes, qui atteint Saint-Geniez à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup>, la terrible hémorragie démographique qui frappe la commune, à la suite de la Guerre de 1914/1918. Cette tendance va encore s'accroître pour culminer avec le chiffre de 51 habitants relevé en 1975.

C'est à peine si aujourd'hui on note un léger redressement; toutefois, celui-ci semble de bon augure et annonce, du moins nous l'espérons, un repeuplement progressif de la commune.

C'est dire toute l'importance que prend, en termes de marketing urbain, le maintien de la qualité de l'environnement du site villageois, et d'une façon générale de l'optimisation des atouts paysagers de la commune qui constituent, à n'en pas douter, un critère d'installation majeur pour certains nouveaux arrivants.

Jusque dans les années 1975, la commune connaît une baisse significative de sa population avec une baisse de 16 personnes entre 1968 et 1975. Dans les années 1990 on assiste à l'arrivée de nouveaux habitants (en particulier des jeunes). La population augmente alors doucement. Entre 1990 et 1999, la commune accueille 35 personnes supplémentaires (soit un taux d'évolution annuel moyen de 5,62%). Ce taux d'évolution est à rapprocher du solde migratoire (+ 31 personnes alors que le solde naturel est de 4 personnes). Or depuis, cette tendance s'est nettement affaiblie. Aujourd'hui (recensement INSEE de 2007) la commune compte officiellement 101 habitants soit une progression de 12,22%.

Le nombre moyen d'occupant par résidence principale présente un profil en dent de scie depuis 1968 à 2007. Le maximum s'établissant à 2,5 en 1968 et 1999, un minimum en 1990 de 1,8. En 2007, le nombre moyen d'occupant par résidence principale est d'environ 1,9.

On note une population encore relativement jeune puisque plus de la moitié des habitants a moins de 40 ans. Mais la tendance actuelle est au vieillissement puisque le taux des plus de 60 ans est de 15%, soit trois fois plus qu'en 1999.

En 2007, on observe une population relativement vieillissante, puisque la population des hommes entre 45 et 74 ans représente 67,4 % de la population totale, alors que chez les femmes, cette proportion pour la même tranche d'âge est de 44,6 %. La tranche d'âge de 30 à 44 ans en revanche est plus importante chez les femmes (28,5 %) que chez les hommes (13 %).

POP T3 - Population par sexe et âge en 2007

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>51</b>	<b>100,0</b>	<b>50</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	6	10,9	7	13,4
15 à 29 ans	4	8,7	5	9,1
30 à 44 ans	7	13,0	14	28,5
45 à 59 ans	18	34,8	11	22,3
60 à 74 ans	17	32,6	11	22,3
75 à 89 ans	0	0,0	2	4,5
90 ans ou plus	0	0,0	0	0,0
0 à 19 ans	10	19,6	9	17,8
20 à 64 ans	36	69,6	37	73,3
65 ans ou plus	6	10,9	4	8,9

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

La variation annuelle moyenne de la population entre 1968 et 2007 est de 0,9 % par an. Néanmoins, ces dix dernières années elle est tout de même de 1,5 %. A titre indicatif, pour la même période la variation annuelle est de 1,1 à Digne les Bains, 0,6 à Sisteron, et 2,5 à Entrepierre.

#### POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Variation annuelle moyenne de la population en %	-3,8	+2,1	-0,9	+5,6	+1,5
- due au solde naturel en %	+0,2	0,0	-0,4	+0,6	-0,1
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-4,1	+2,1	-0,4	+5,0	+1,6
Taux de natalité en ‰	14,4	13,1	13,1	20,9	6,6
Taux de mortalité en ‰	12,0	13,1	17,5	14,4	7,9

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2007 exploitations principales - État civil.

## L'activité

Aujourd'hui, une large part de la population active exerce à l'extérieur de la commune à comparer de celle de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. A l'époque, celle-ci était très diversifiée. La commune comptait plusieurs tisserands, couturiers, maréchaux-ferrants, maçons, épiciers, tailleurs de pierre, un aubergiste, boulanger, meunier, cordonnier plâtrier, perruquier,...

Si en 1999, on notait une population active encore relativement importante (61,5% de la population), au dernier recensement de 2007, celle-ci ne représente plus que 42,5 %. Ainsi le taux de chômage est passé de 1,5 % en 1999 à 2,8 % en 2007.

La population inactive qui représente 57,6 % de la population comprend 26,8 % de retraités (ou pré-retraités) en 2007 pour 6,2 % en 1999.

L'activité sur la commune, tout comme la démographie a connu une hausse significative entre 1990 et 1999. Malheureusement celle-ci est aujourd'hui en nette régression, 40 emplois dans la zone en 1999 contre 19 en 2007.

#### EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2007	1999
Ensemble	79	65
Actifs en %	42,5	61,5
dont :		
actifs ayant un emploi en %	39,6	60,0
chômeurs en %	2,8	1,5
Inactifs en %	57,5	38,5
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,1	7,7
retraités ou préretraités en %	26,8	6,2
autres inactifs en %	23,7	24,6

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

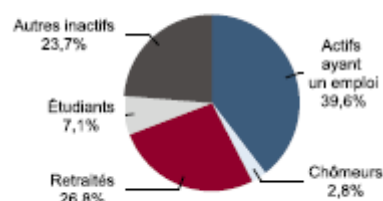
#### EMP T5 - Emploi et activité

	2007	1999
Nombre d'emplois dans la zone	19	40
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	31	39
Indicateur de concentration d'emploi	59,3	102,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	37,7	57,1

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

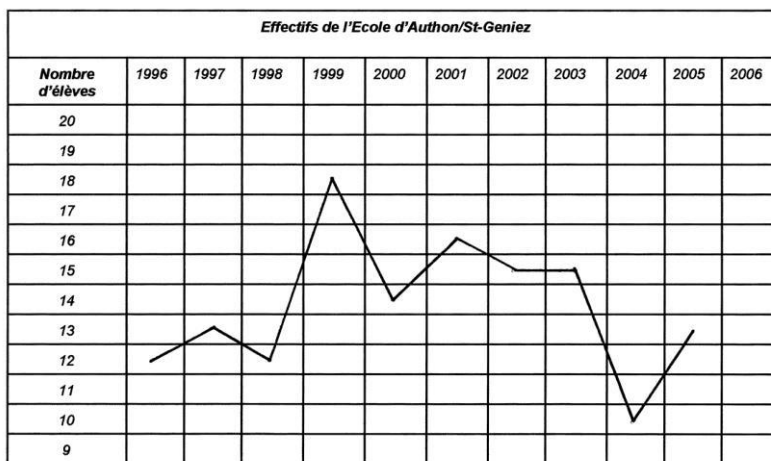
#### EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2007



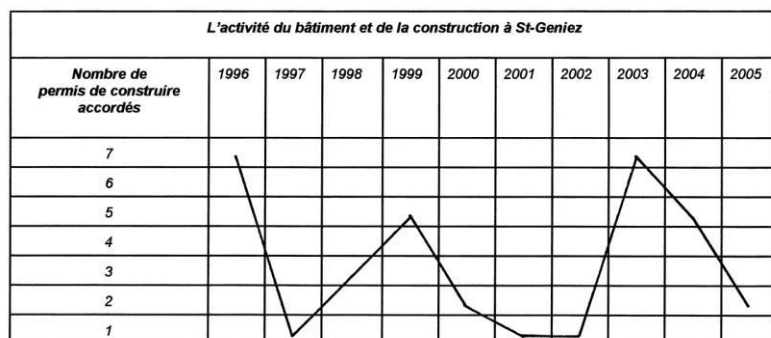
Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

En ce qui concerne les effectifs scolaires de l'Ecole Authon/St-Geniez, on observe sur les dix dernières années, une variation moyenne qui s'établit dans une fourchette comprise entre 14 et 16 élèves, avec un pic inférieur de 10 élèves seulement en 2004 et une remontée à 13 élèves pour l'année dernière (2005).

Ces chiffres sont tout de même assez faibles et ceci nous ramène à la question de l'installation souhaitable de nouvelles familles sur la commune, ainsi que des actions parallèles à entreprendre en faveur du maintien de celles qui y résident actuellement.



## Le logement



On peut constater sur ce tableau, que les chiffres de permis de construire accordés (constructions, extensions, changements d'affectation, modifications diverses), connaissent d'importantes variations selon les années.

Tout au plus, une moyenne semble s'établir aux alentours de 3 et 2 permis de construire délivrés par année. On note cependant deux pics de 7 permis de construire accordés pour les années 1996 et 2003.

En revanche, ce qui n'apparaît pas sur ce graphique, ce sont les permis de construire délivrés pour les habitations neuves. Ce chiffre est important dans la mesure où il suffit bien souvent de quelques constructions nouvelles pour modifier radicalement tout un secteur de la commune, et notamment les abords immédiats du village.

### Evolution du nombre de logements

Sur une période de 31 ans, nous passons à Saint-Geniez de 28 logements en 1968, à 119 en 2007. En 2004, on compte 104 logements soit une augmentation de 9 logements par rapport à 1999, ce qui représente une augmentation de 9,5%. On assiste à une forte augmentation de logements vacants aucun en 1999 et 11 en 2007.

Entre 1968 et 2007 la progression des résidences principales s'avère relativement régulière (de 27 à 47) alors que les résidences secondaires étaient pratiquement inexistantes en 1968 (1) elles connaissent une progression

constante entre 1975 et 1990 pour décroître entre 1990 et 2007, ce qui s'explique par la "principalisation" des résidences secondaires (données à rapprocher de l'augmentation du nombre des départs à la retraite des actifs de la commune)

#### LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Ensemble	28	85	95	101	95	119
Résidences principales	27	24	25	29	32	47
Résidences secondaires et logements occasionnels	1	59	61	67	63	62
Logements vacants	0	2	9	5	0	11

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

#### Statut d'occupation

Les propriétaires de résidences principales constituent le groupe majoritaire, et ainsi qu'on le rencontre fréquemment en milieu rural, /es locataires sont peu nombreux.

L'apport de logements HLM en cœur de village apparaît alors constituer un appel déterminant pour des jeunes ménages susceptible de venir s'installer à Saint-Geniez.

En 2004, la part des propriétaires a baissé passant de 71,9% en 1999 à 61,9 % en 2007 et celle des locataires augmenté, passant de 8% en 1999 à 28,6% en 2007.

#### LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2007		Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	1999		
	Nombre	%		Nombre	%	
Ensemble	47	100,0	90	10	32	100,0
Propriétaire	29	61,9	55	11	23	71,9
Locataire	13	28,6	29	6	8	25,0
dont d'un logement HLM loué vide	3	7,1	7	2	0	0,0
Logé gratuitement	4	9,5	7	13	1	3,1

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

#### Les résidences principales - Nombre de pièces

Les grands logements de 5 pièces et plus sont largement majoritaires, suivis de près par les logements de 3 pièces.

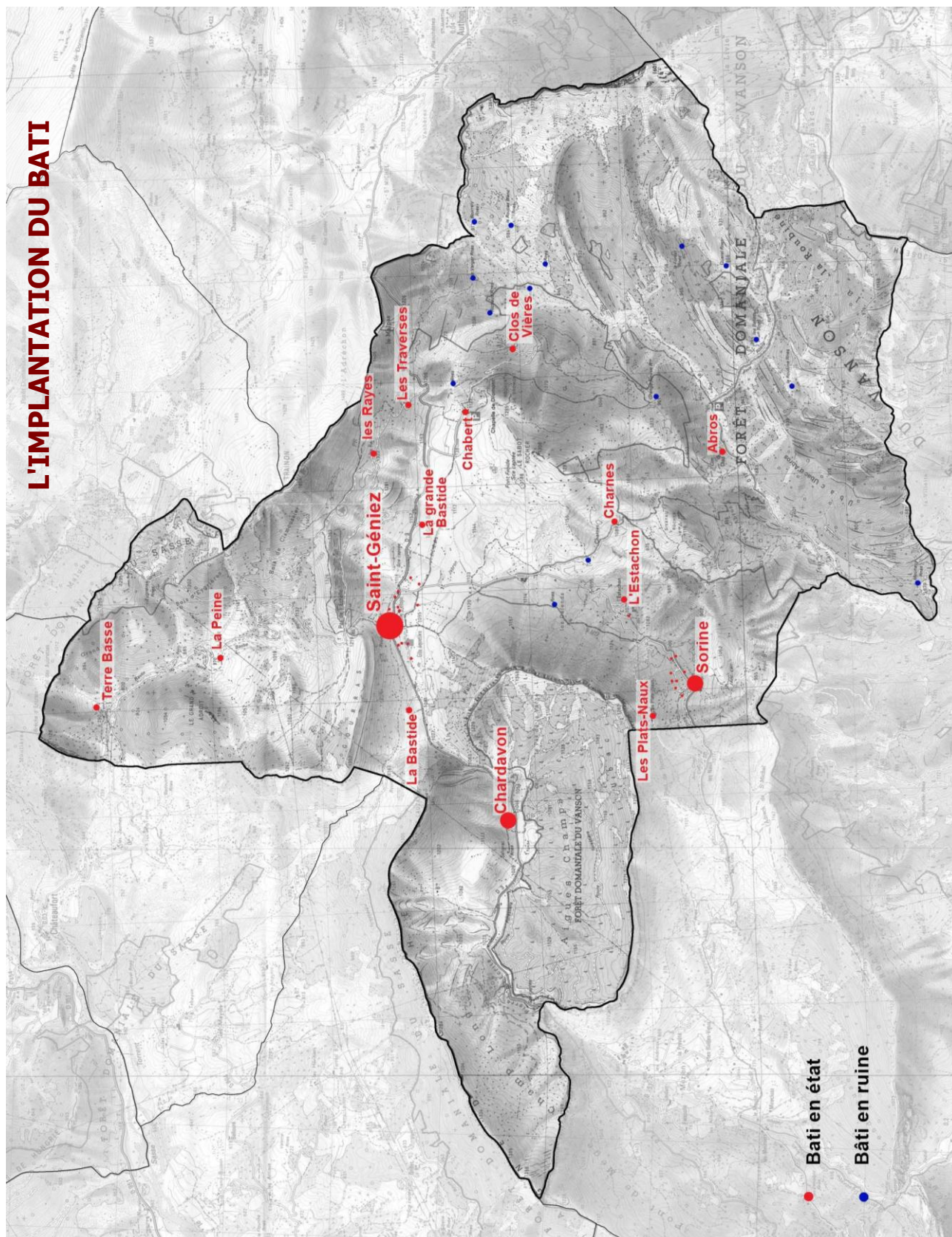
Compte tenu de la répartition des résidences principales selon le nombre de pièces (16 de 5 pièces et plus, et 14 de 3 pièces) on se dirige donc vers une évolution problématique, compte tenu du vieillissement de la population. On peut penser que dans les prochaines années, la demande en résidences principales s'orientera donc vers une demande logements de taille plus réduite.

Pour préciser ces indications purement quantitatives, précisons que 85,7% du parc de logements est équipé d'une salle de bains avec baignoire ou douche.

#### LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2007	%	1999	%
Ensemble	47	100,0	32	100,0
1 pièce	1	2,4	3	9,4
2 pièces	9	19,0	1	3,1
3 pièces	14	31,0	12	37,5
4 pièces	7	14,3	4	12,5
5 pièces ou plus	16	33,3	12	37,5

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.



## LES PAYSAGES BÂTIS

### L'évolution du paysage urbain

On retrouve sur la commune à la fois de l'habitat groupé et de l'habitat dispersé. Les deux types d'implantation correspondent à deux modes d'occupation de l'espace.

A l'origine, le village groupé, installé sur un promontoire, de type provençal, est installé près d'un grand axe de communication, entouré par son terroir. S'il vit principalement de l'agriculture, le commerce présente une part importante de l'activité. L'économie implique donc un regroupement de la population qui favorise les échanges : artisans (tisseurs, cordonniers, tuiliers, maréchal-ferrant, tailleurs,...), paysans, négociants mais aussi hommes de loi (maréchaux, notaires,...). La proximité des champs, cultivés par des paysans "citadins", ne nécessite que l'implantation de quelques grosses fermes à proximité.

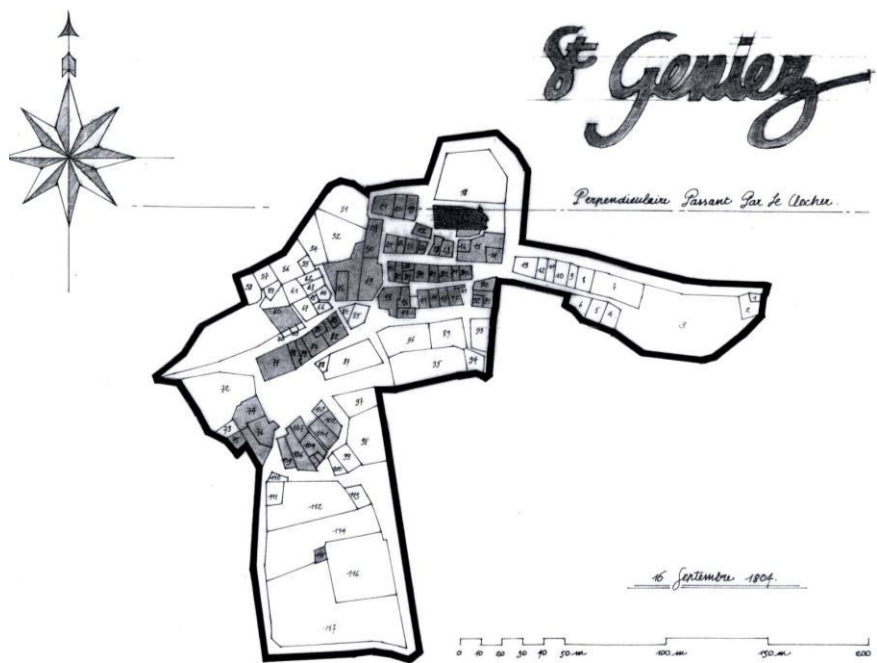
Outre le village, le territoire est ponctué de multiples hameaux, fermes et écarts. Ces écarts regroupent souvent deux ou trois maisons, parfois plus, prenant figure de véritable petit village (une dizaine de maisons à La Forest, autant au Grand Abros en 1861).

Aujourd'hui, un nombre important de maisons, granges et autres bâtiments est en ruine ou a totalement disparu. Des hameaux entiers ont été dépeuplés et sont tombés en ruines.

### Le village de Saint-Geniez : un site exceptionnel

Sur ce premier document, à l'échelle du 1/2000ème, daté de 1804, le village présente un aspect bipolaire, très proche de celui d'aujourd'hui. D'un côté l'Eglise au Nord, rassemble autour d'elle un bâti compact, alors que de l'autre côté à l'ouest, on trouve la Place, marquée par la structure rayonnante du parcellaire qui la borde, et qui indique sans nul doute l'oppidum de l'installation primitive.

La traversée Est/Ouest de la petite agglomération s'avère assez malaisée et le bourg n'affiche guère une vocation de lieu de passage.



On peut également observer le faible développement de Saint-Geniez vers l'est.

Rappelons qu'à cette époque le village compte 470 habitants (hors Chardavon), et que ce niveau démographique va se maintenir jusqu'en 1856, avant de s'engager vers un déclin qui va culminer avec le chiffre minimum de 51 habitants, observé en 1975.



Le second document, représente à la même échelle, l'état actuel du village de Saint-Geniez.

Certaines modifications apparaissent avec la création de l'école (parcelle.311) et plus récemment, avec celle de la nouvelle Mairie (parcelle 150). De façon générale, on observe sur le village une amorce de développement sur l'ensemble de la périphérie avec les deux gîtes (parcelle 115) et l'édification de certaines maisons individuelles.

Mais le changement le plus important entre ces deux dates, est sans nul doute la disparition de l'îlot longiligne (parcelles 158, 159, 160, 161, 162, 163 et 164) qui

laisse la place à un espace libre, dont la vocation semble à définir et qui ne jouit actuellement d'aucun statut particulier.

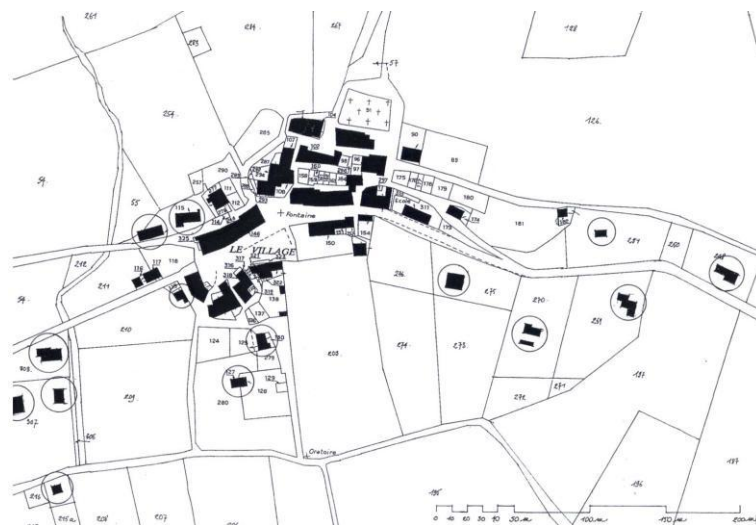
On note également un déplacement de l'espace social le plus animé vers l'Est, avec la création du parvis, au Sud de la Mairie, qui attend lui aussi une mise en valeur.

En revanche, par rapport au document précédent, la traversée Est/Ouest du village par la RD 3 apparaît clairement et montre que Saint-Geniez n'est en aucune façon un aboutissement en impasse, mais au contraire la porte ouverte sur un pays de montagne au décor prestigieux.

### **L'urbanisation des franges urbaines de Saint-Geniez**

Si l'on change d'échelle, ici au 1/2500<sup>ème</sup>, on découvre une évolution nettement plus visible de l'urbanisation de Saint-Geniez et de son paysage.

Nous avons représenté sur ce plan les habitations isolées qui se sont construites durant ces dernières années, et qui s'avèrent d'un caractère tout à fait étranger à l'habitat collectif du village, avec ce qu'il comporte de densité et de qualité architecturale; le mouvement qui s'amorce là, est loin d'être négligeable sur le plan visuel, et la situation est préoccupante en ce qui concerne la sauvegarde de la qualité de l'environnement génésien.



Il est certain qu'un développement urbain, adoptant la forme d'une ou de plusieurs opérations groupées, rendrait compatible une croissance urbaine raisonnée et le maintien du caractère dense et solidaire du tissu urbain

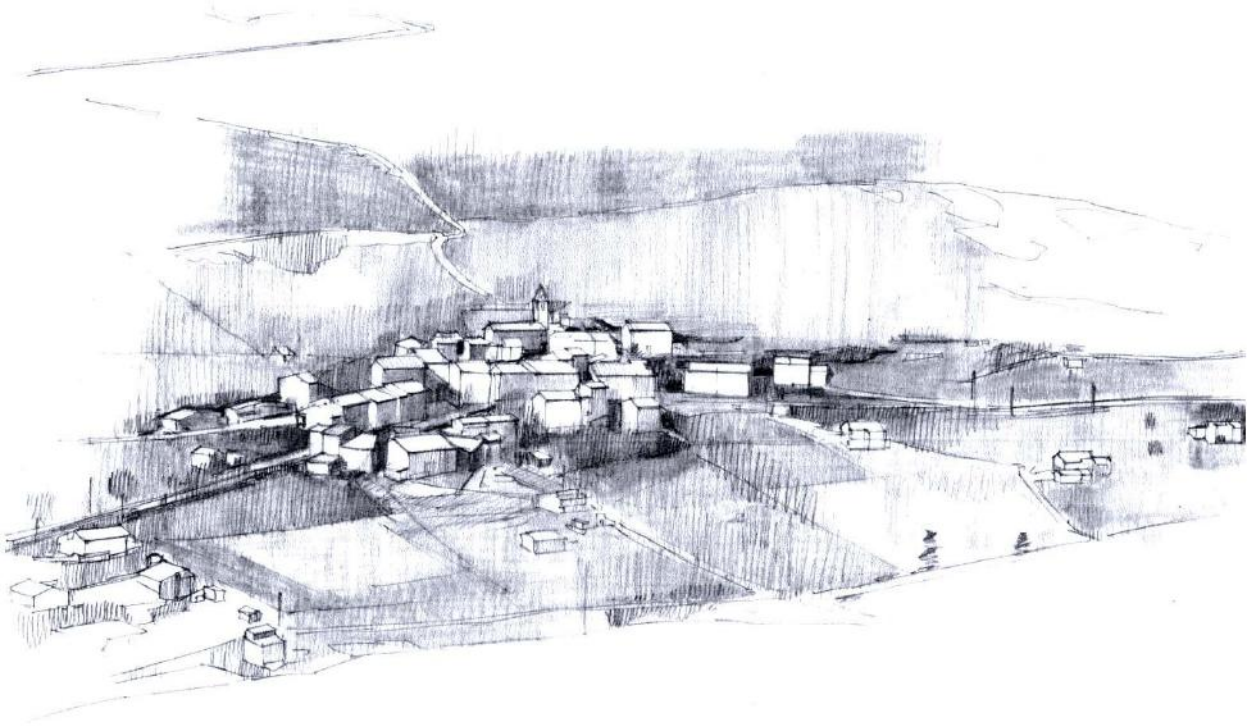


### ***La silhouette villageoise de Saint-Geniez***

Ce document, dessiné à partir d'une photographie d'époque, représente la face Sud du village à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

L'Ecole n'est pas encore construite, Saint-Geniez nous apparaît là, ramassé sur lui-même et un peu perdu dans ce décor imposant. Les terrains alentour, tous cultivés, sont garants de la grande qualité du rapport ville/campagne et constituent le terroir dont le village se nourrit.

L'économie et le soin apportés à l'occupation du sol sont évidents. Aucune place n'est perdue. On sent bien ici que c'est l'activité agricole et pastorale qui règle la vie de cette petite communauté rurale.

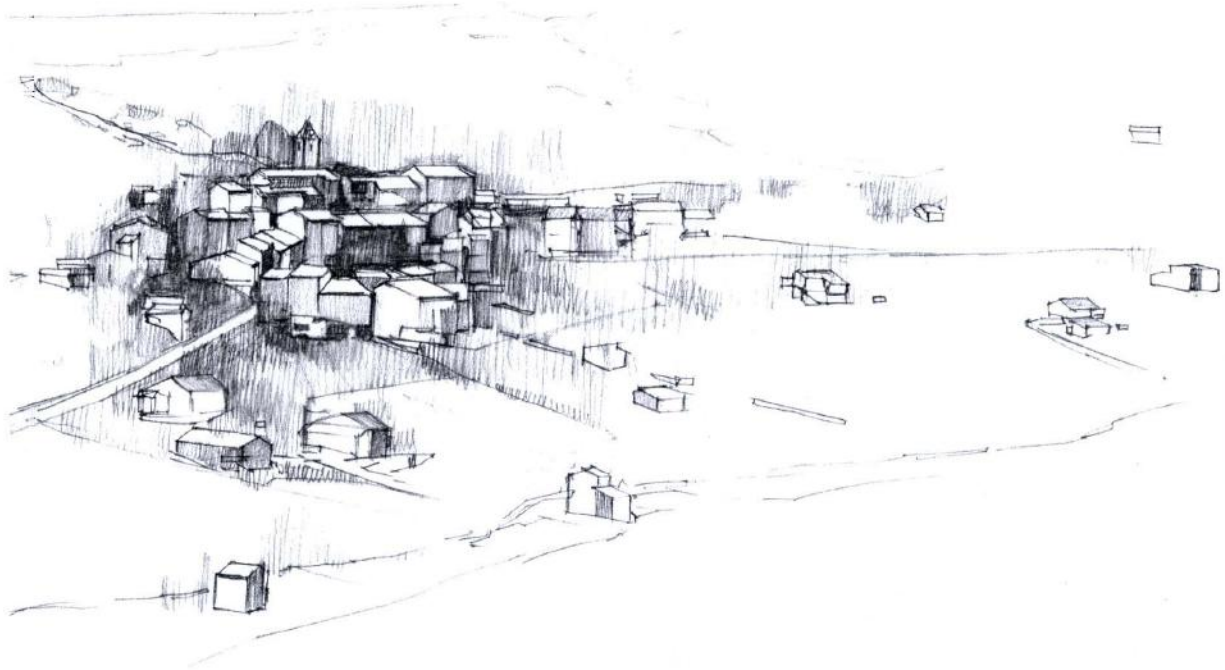


Cette même face Sud, 140 ans plus tard, montre ainsi que nous l'avons signalé plus haut, que le village a peu changé.

Les gîtes, l'Ecole, la nouvelle Mairie et quelques maisons supplémentaires se sont ajoutées à la petite agglomération qui garde à peu de choses près son aspect originel.

Pourtant l'examen attentif du premier plan, l'adret du village, introduit une inquiétude et ternit un peu ce tableau, qui reste néanmoins remarquable par son degré de conservation.

Nous concluons par une simple mise en garde et sur l'urgence qu'il semble y avoir à entreprendre la sauvegarde de ce patrimoine d'exception.



Toujours pour illustrer l'état actuel de l'urbanisation de Saint-Geniez (2004), cette vue à partir du Sud/Ouest et des hauteurs du Plateau de Vanson, fait apparaître un aspect inhabituel du village.

Nous nous trouvons ici pratiquement dans l'axe de la RD 3 et nous découvrons en enfilade l'entrée du bourg. Celui-ci, semble encore plus compact et rend d'autant plus dommageable le semis de peuplement qui se développe actuellement au Sud de la position villageoise.

Les conclusions que nous pouvons en tirer sont ici les mêmes que celles que nous formulons en nous appuyant sur le document précédent. Dans l'optique de la préservation de l'attrait et du charme de cette commune, qui ne connaît pas une forte croissance, il paraît urgent d'endiguer cette tendance et de revenir à des continuités de gabarit et de caractère avec le village existant.



Cette vue rapprochée, réalisée à partir du Sud du site villageois (état actuel 2004), montre clairement combien Saint-Geniez nous parvient intact, dans sa partie agglomérée, et en fait proche de son état originel.

L'Ecole, visible sur la droite du croquis, se fond aisément dans le gabarit villageois, et les quelques maisons qui ont fait l'objet de travaux, ne se remarquent pas.

C'est là, la richesse première de la commune; un état de conservation de ce niveau ne s'observe que très rarement.

Le Groupement d'Etudes qui est en charge de la carte communale se doit de faire apparaître cette particularité et c'est la raison pour laquelle nous insistons autant sur ce point précis et sur l'importance du volet paysager.



Commune de Saint-Geniez <b>Le Village</b>	
Nom du lieu-dit	<b>Village de Saint-Geniez</b>
Situation	Idéalement placé en adret, limité au Nord par les hauteurs de Gourras et du Pas de l'Echelle, à l'ouest par Chardavon et le défilé de la Pierre-Ecrite, à l'est par le Rocher du Sabot, Saint-Geniez s'ouvre au Sud sur une large plaine fertile dédiée aux pâtures.
Nombre d'habitants	61 habitants
Activité principale	Communauté villageoise comprenant des agriculteurs, des professions intermédiaires, des employés et des ouvriers.
Typologie	Village traditionnel, compact et économe de son sol, d'une structure bipolaire encore visible, avec à l'ouest la position initiale et la place du village, et au nord l'église.
Desserte	Le village se développe de part et d'autre de la RD 3 qui longe la place principale.
Réseaux divers	Assainissement collectif, Eau potable, électricité et téléphone.
Problématique	<p>La croissance du village de Saint-Geniez pose une série de problèmes tous liés entre eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la qualité du bâti ancien (la réhabilitation récente réalisée par la SA HLM peut être considérée comme un exemple réussi)</li> <li>- Traiter l'espace public.</li> <li>- Prévoir dans un avenir proche une opération de logements en accession de qualité, et dans l'esprit villageois, permettant de satisfaire une demande croissante sur la commune, en logements permanents..</li> <li>- Limiter le développement pavillonnaire spontané qui nuit à la cohérence du site, alors que c'est celle-ci qui fait la valeur et l'attrait du village.</li> <li>- Traiter dans la mesure du possible, un certain nombre de points noirs, tels que les gîtes par exemple, qui eux aussi nécessiteraient une réhabilitation.</li> </ul>

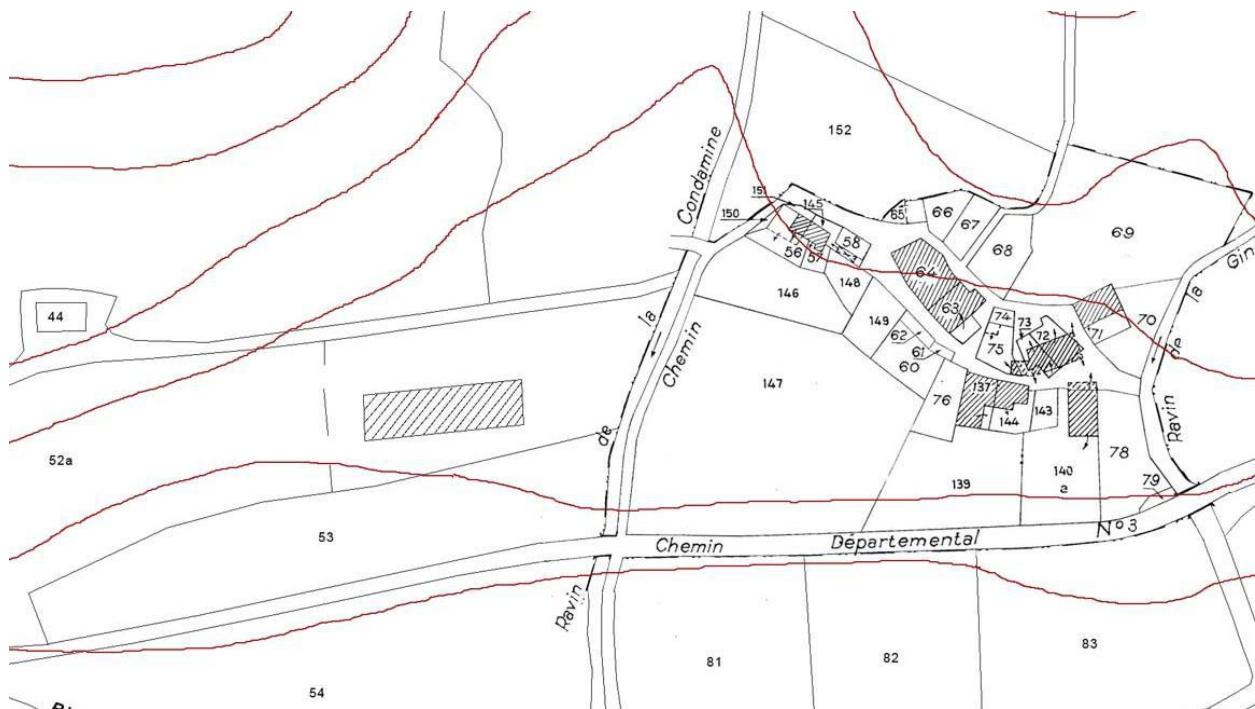






**LES HAMEAUX**

Commune de Saint-Geniez hameaux	
Nom du lieu-dit	<b>Chardavon</b>
Situation	Sur la RD 3, en adret, à l'ouest du village.
Nombre d'habitants	10 habitants
Activité principale	Agriculture/Elevage : ovins
Typologie	Hameau composé de 7 bâtiments agglomérés d'une importante bergerie implantée à l'écart ainsi que d'une habitation isolée à l'ouest
Desserte	Bien desservi directement sur la RD 3 par deux voies communales
Réseaux divers	Eau et électricité
Problématique	Hameau emblématique d'entrée de commune à traiter comme tel. Problème d'intégration des bâtiments agricoles à l'environnement. Question sur le traitement sub-urbain des abords.



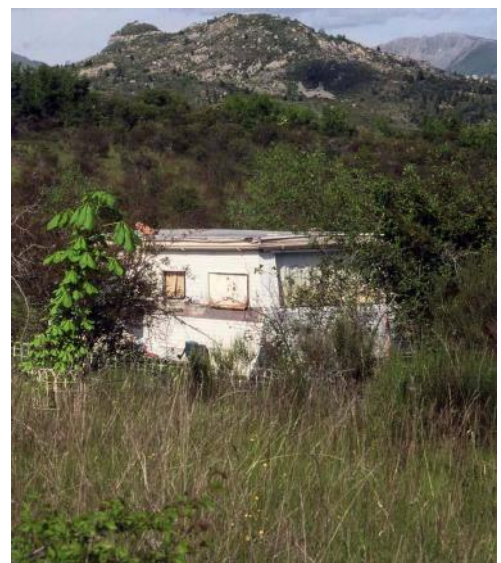


Commune de Saint-Geniez <b>Hameaux</b>	
Nom du lieu-dit	<b>Sorine</b>
Situation	Dominé au nord par les escarpements rocheux du Plateau du Vanson et situé en adret, le hameau se développe à mi-pente le long d'une voie en impasse qui trouve son terme dans la partie agglomérée la plus ancienne de Sorine.
Nombre d'habitants	06 habitants
Activité principale	Agriculture encore existante et résidences secondaires.
Typologie	Il s'agit d'un ancien hameau de caractère, dense et compact, auquel a succédé un nouveau tissu pavillonnaire disparate qui s'étend en tâche d'huile sans organisation apparente.
Desserte	Correctement desservi par la voie en impasse mais aussi par la branche supérieure qui conduit aux Plats-Naux.
Réseaux divers	Eau et électricité
Problématique	En ce qui concerne la partie agglomérée aucun problème particulier ne se manifeste, en revanche le développement pavillonnaire est assez préoccupant. Nous avons là un échantillonnage de toutes les solutions possibles : le mobil-home, la caravane, le toit mono-pente, et même le chalet... La question se pose alors : comment redonner à ce lieu une certaine cohérence.

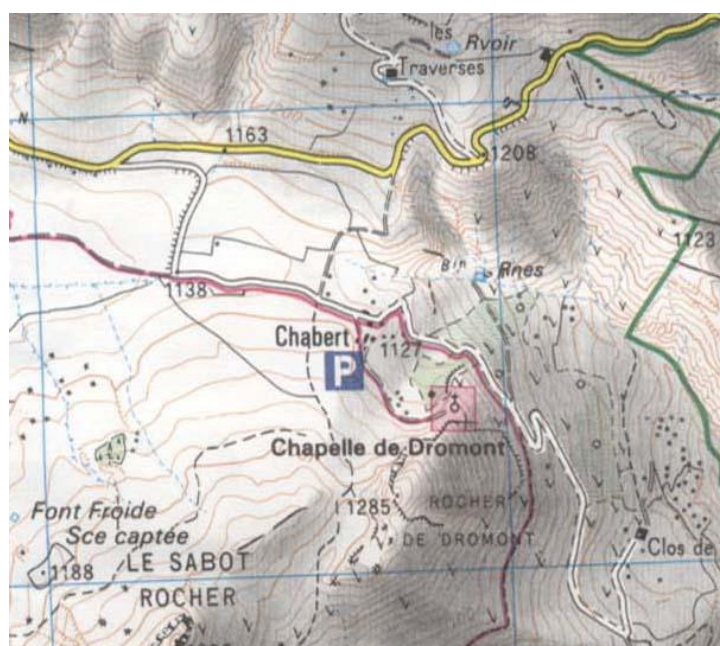








Commune de Saint-Geniez Hameaux	
Nom du lieu-dit	<b>Chabert</b>
Situation	En léger ubac le hameau est assez perçu à partir de la RD 3. Il est traversé par la voie communale qui dessert la chapelle de Dromont.
Nombre d'habitants	05 habitants
Activité principale	Agriculture/Elevage : ovins et caprins
Typologie	Hameau composé d'un ensemble de maisons d'habitation, longiligne et parallèle à la voie, et à angle droit, d'un bâtiment agricole.
Desserte	Directement desservi par la voie qui rejoint la RD 3, 1500 mètres plus haut. Cette voie passe au pied des façades et pose d'ailleurs un problème sécuritaire.
Réseaux divers	Eau et électricité
Problématique	Dans l'état actuel des choses, c'est la vocation agricole qui domine. On notera que les extensions se sont faites dans le prolongement du bâti existant.





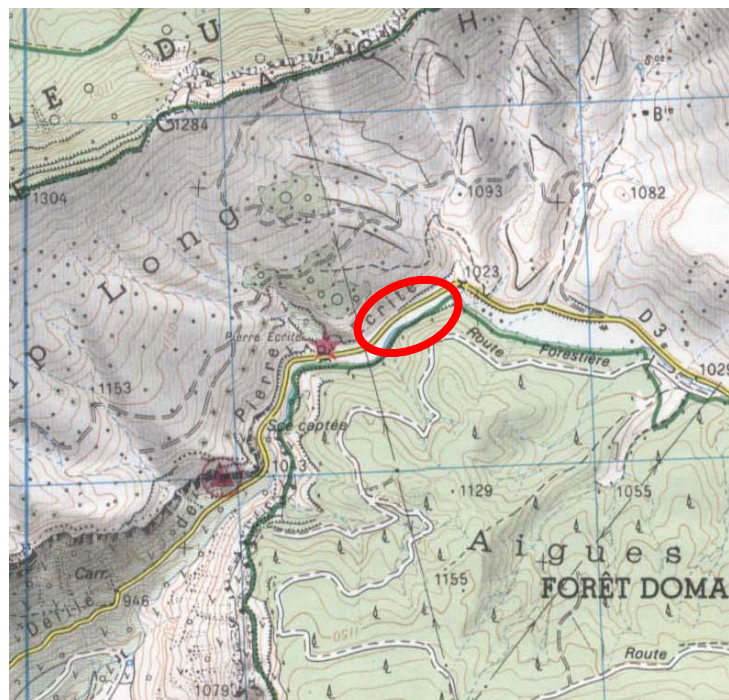
**LE BATI ISOLE**

Commune de Saint-Geniez <b>Bâti isolé</b>	
Nom du lieu-dit	<b>La Bastide</b>
Situation	Proximité de la RD 3, en adret, à l'Ouest du village.
Nombre d'habitants	Habitation saisonnière
Activité principale	Agriculture/Elevage
Typologie	Ferme composée d'un bâtiment principal et d'une bergerie d'un gabarit comparable.
Desserte	Bien desservi par une courte voie communale joignant la RD 3.
Réseaux divers	Eau et électricité
Problématique	Bâti fortement perçu à partir de la RD 3. Problème d'intégration de la bergerie à l'environnement et de juxtaposition au bâti initial. Végétalisation éventuelle de la façade sud.





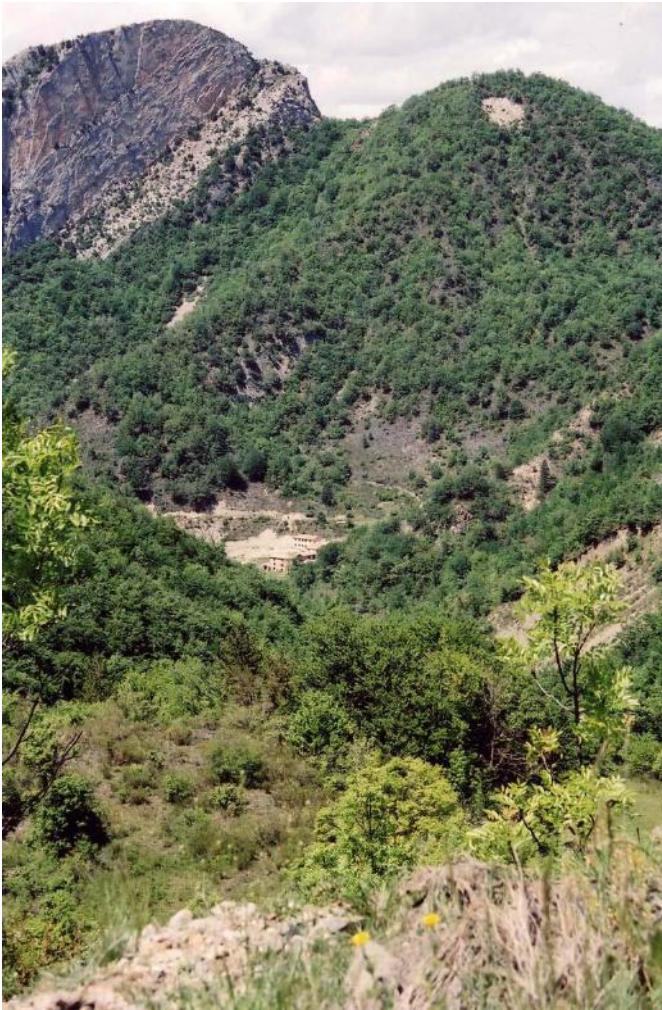
Commune de Saint-Geniez <b>Bâti isolé</b>	
Nom du lieu-dit	<b>La Vallée sauvage</b>
Situation	En bordure de la RD 3, en sortant du défilé de la pierre Ecrite dans le sens de la montée.
Nombre d'habitants	4 hab
Activité principale	Parc animalier
Typologie	Bâtiment ancien
Desserte	Un court chemin privé depuis la route départementale
Réseaux divers	Eau potable,électricité.
Problématique	Perception des installations depuis la route, attractivité touristique, scolaires et centres aérés toute l'année.



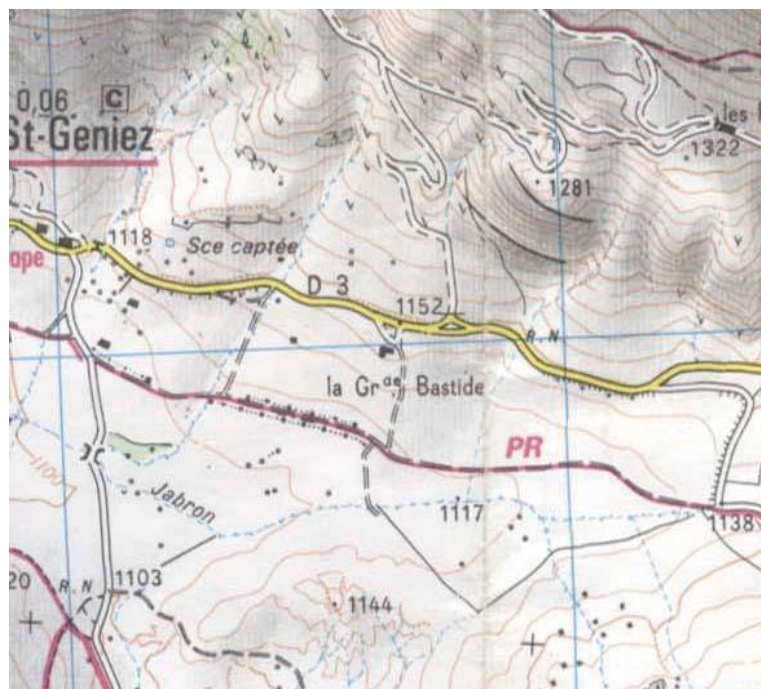


Commune de Saint-Geniez <b>Bâti isolé</b>	
Nom du lieu-dit	<b>Terre-Basse.</b>
Situation	Sur la piste qui rejoint à 1500 mètres à l'Ouest la route de Châteaufort. Fond de vallon en exposition sud. Position très isolée.
Nombre d'habitants	12 habitants religieux
Activité principale	Artisanat (cuir, bois).
Typologie	Bâti ancien réhabilité et adjonction d'un corps de bâtiment plus récent. (Partiellement masqué).
Desserte	Assez sommaire par piste non revêtue.
Réseaux divers	Eau et électricité
Problématique	Dans l'hypothèse (peu probable) d'un agrandissement une continuité est à rechercher avec le caractère original du lieu.



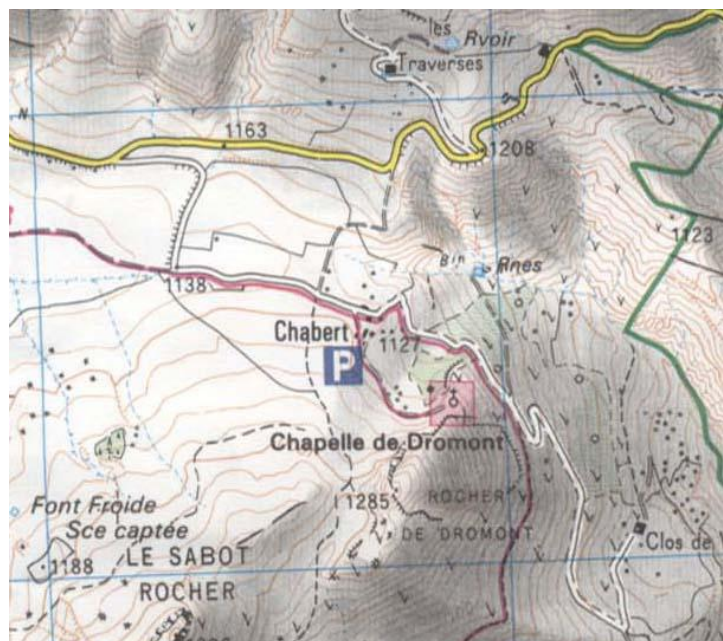


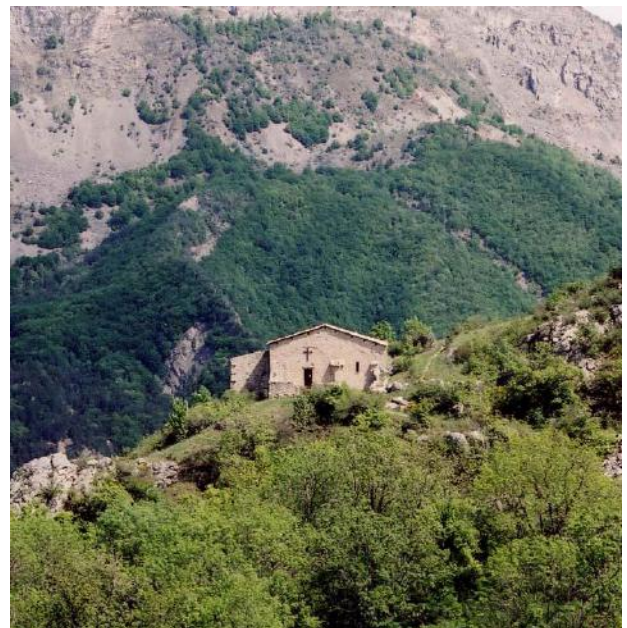
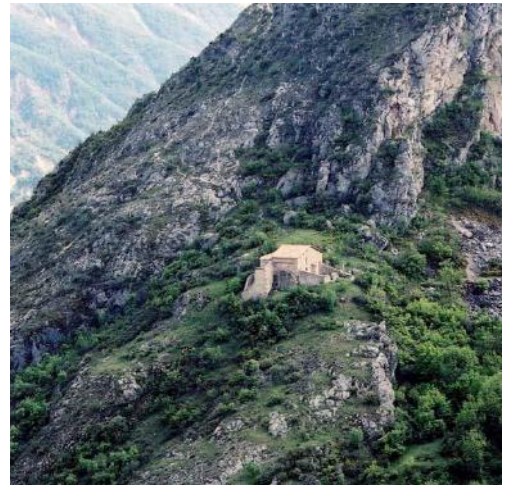
Commune de Saint-Geniez <b>Bâti isolé</b>	
Nom du lieu-dit	<b>La Grande Bastide</b>
Situation	A 1 kilomètre à l'est de Saint-Geniez et à proximité immédiate de la RD 3. Assez perçu depuis la route, légèrement en contrebas.
Nombre d'habitants	Habitation saisonnière
Activité principale	Agriculture
Typologie	Grand volume bâti d'un seul tenant. Vue à partir de l'est assez attachante (parallélisme des silhouettes). Question du traitement des abords.
Desserte	Bien desservi par la RD 3 et un double chemin d'accès.
Réseaux divers	Eau et électricité
Problématique	Bâti rural fortement perçu à partir de là route (covisibilité avec le décor sud et ouest). Simplicité du volume, mais question en ce qui concerne l'intégration à l'environnement de ce type de bâtiment.



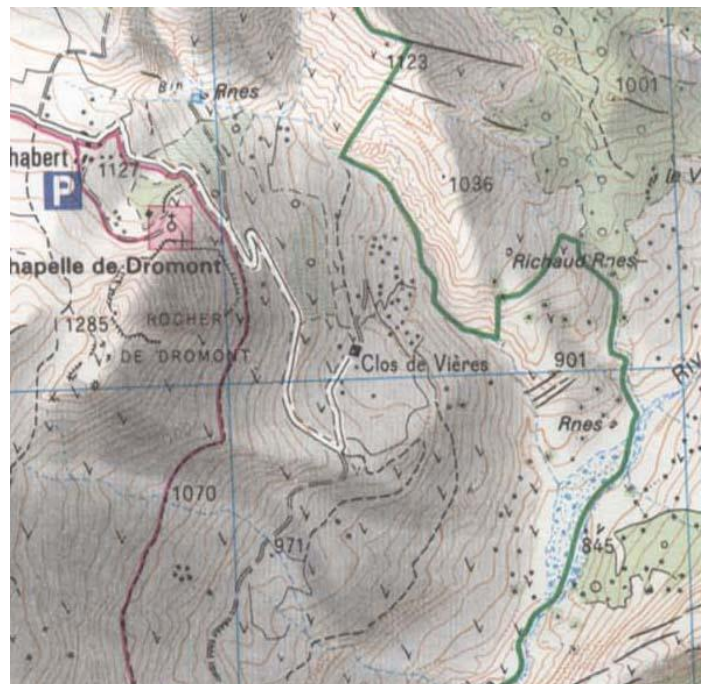


Commune de Saint-Geniez <b>Bâti isolé</b>	
Nom du lieu-dit	<b>Chapelle de Dromon</b>
Situation	Marque l'ultime avancée du site gènesien vers l'est. L'édifice commande le col et constitue la porte de la plaine de Saint-Geniez lorsque l'on vient d'Authon. La position est en ressaut sur ubac.
Nombre d'habitants	0 habitant
Activité principale	Edifice religieux.
Typologie	Construction d'un volume simple et harmonieux conforté par une adjonction qui épaulé le bâtiment dans la pente.
Desserte	Bien desservi jusqu'à la voie qui traverse la ferme Chabert, et ensuite par une piste des plus sommaires.
Réseaux divers	Aucun
Problématique	Le maintien dans l'état avec travaux confortatifs si nécessaire, semble une priorité pour ce type d'édifice extrêmement perçu depuis la RD 3. La fonction emblématique est ici manifeste.



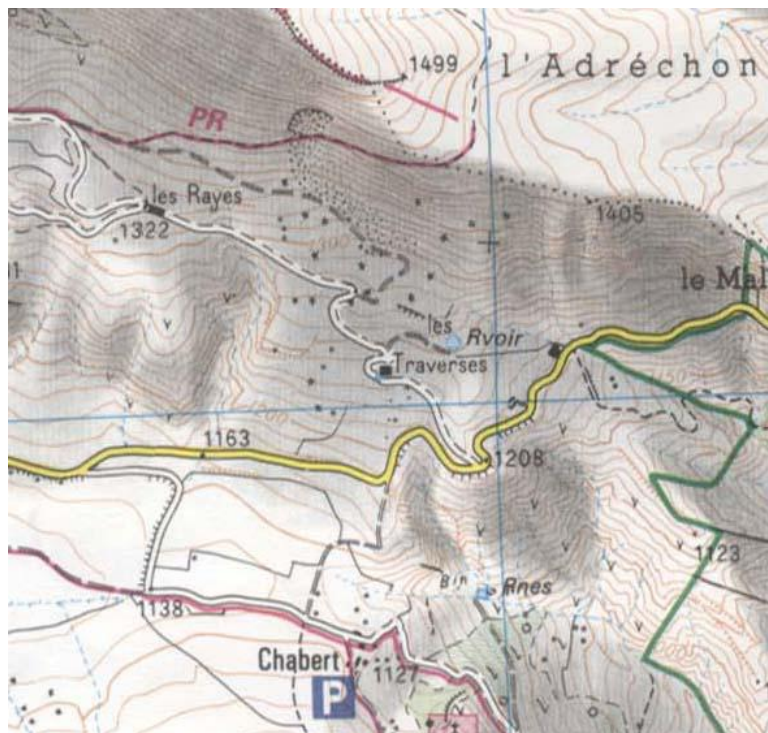


Commune de Saint-Geniez <b>Bâti isolé</b>	
Nom du lieu-dit	<b>Clos de Vières</b>
Situation	Utilisant au mieux un ressaut en adret, la position de cette ferme frappe les esprits lorsqu'on se trouve sur la RD 3 (dans les sens Authon/St-Geniez). Fortement perçue, elle apparaît cependant difficile d'accès.
Nombre d'habitants	Habitation saisonnière
Activité principale	Résidence secondaire. Une certaine activité agricole subsiste malgré tout (prés, fourrage)
Typologie	Ensemble bâti comprenant deux volumes accolés et au sud d'un petit espace couvert.
Desserte	Desserte problématique en hiver, piste sommaire d'un linéaire de 1000 mètres environ.
Réseaux divers	Eau mais pas d'électricité.
Problématique	Valeur visuelle manifeste, en raison de la remarquable position. Question de l'interprétation que font les nouveaux arrivants de l'architecture originelle (modifications, ajouts).



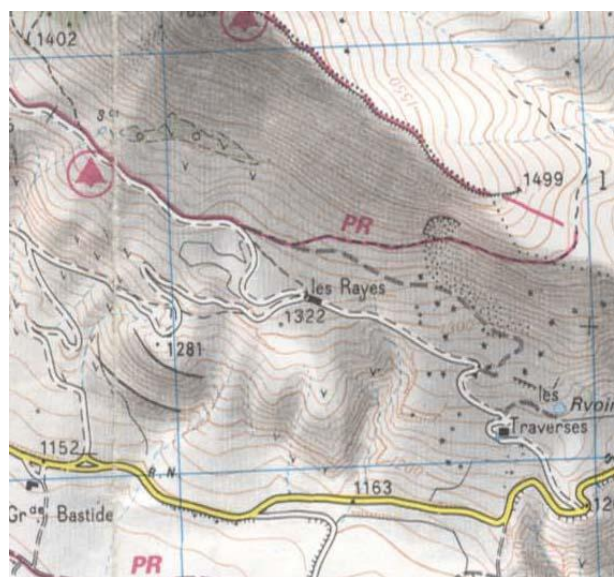


Commune de Saint-Geniez <b>Bâti isolé</b>	
Nom du lieu-dit	<b>Les Traverses</b>
Situation	Non loin de la RD 3, à deux cent mètres en contre-haut. Assez peu perçu. Position en adret.
Nombre d'habitants	02 habitants
Activité principale	Résidence principale.
Typologie	Ferme isolée et réhabilitée. Volume originel simple. Présence des attributs de ce type d'occupation du sol : piscine etc...
Desserte	Chemin difficile, mais sur une courte distance. Proximité de la RD 3.
Réseaux divers	Eau et électricité
Problématique	Bâti peu perçu en raison du boisement des abords. Bonne insertion paysagère.





Commune de Saint-Geniez <b>Bâti isolé</b>	
Nom du lieu-dit	<b>Les Rayes</b>
Situation	A 1 kilomètre au dessus de la RD 3, en adret. Ce bâti d'un gabarit conséquent est assez peu perçu en raison de son éloignement par rapport à la route
Nombre d'habitants	01 habitant
Activité principale	Gîtes, auberge, agriculture
Typologie	Hameau composé de plusieurs corps de bâtiments linéaires implantés le long de la courbe de niveau.
Desserte	Par une piste sommaire, mais d'un pourcentage de pente acceptable, qui rejoint la RD3.
Réseaux divers	Eau et électricité
Problématique	Remarquable position en balcon sur toute la vallée, ménageant des vues de qualité sur l'ensemble du site génésien. Question du traitement des abords (végétalisation du mur de soutènement notamment) et des modalités d'extension de la capacité d'accueil.





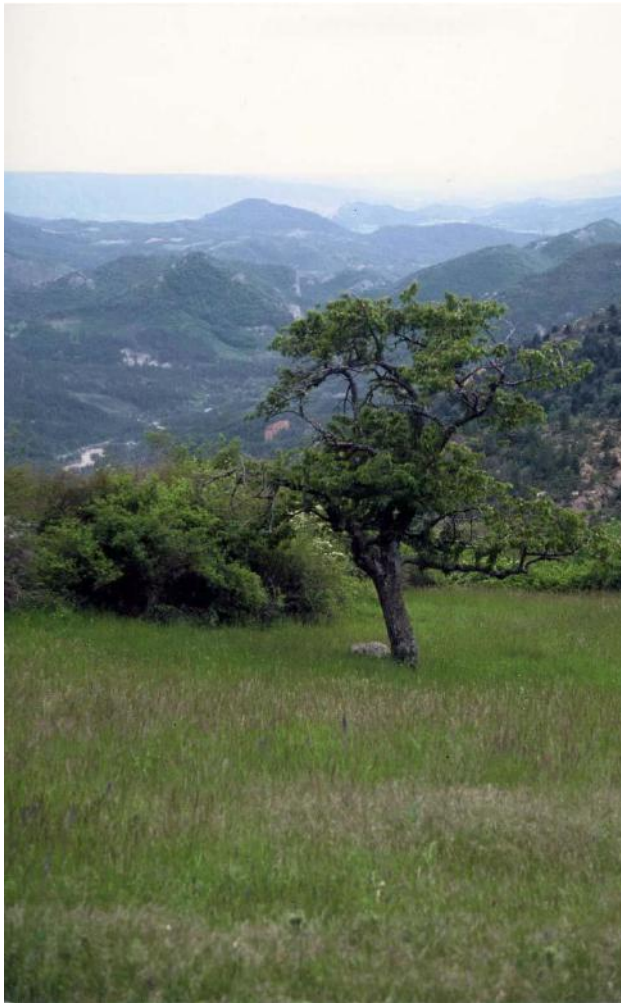
Commune de Saint-Geniez <b>Bâti isolé</b>	
Nom du lieu-dit	<b>Charnes</b>
Situation	Moyennement perçu à mi-pente, en adret sur la face occidentale du Rocher du Sabot et faisant face au Hameau de l'Estachon.
Nombre d'habitants	Habitation saisonnière
Activité principale	Résidence secondaire.
Typologie	Ferme composée de deux corps de bâtiments accolés et de plusieurs auvents couverts.
Desserte	Chemin non revêtu par le GR 6, sur une longueur de 1000 mètres environ, à partir de la voie communale qui mène à l'Estachon et Sorine plus au sud.
Réseaux divers	Eau et électricité
Problématique	Ferme réhabilitée dans une position assez discrète, et n'appelant aucune remarque particulière.



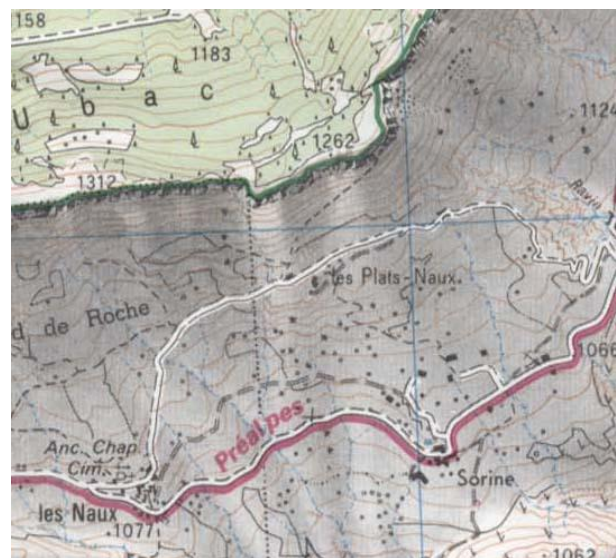


Commune de Saint-Geniez <b>Bâti isolé</b>	
Nom du lieu-dit	<b>Charnes (ruines)</b>
Situation	A 400 mètres à l'ouest de Charnes cette ancienne bergerie se trouve dans une position comparable : En adret et à mi-pente, elle est assez perçue elle apporte une bonne part de son caractère au lieu.
Nombre d'habitants	0 habitant
Activité principale	Agriculture et pastoralisme.
Typologie	Très délabrée (il ne reste que des pans de murs et quelques encadrements de baies), elle se composait d'un seul volume simple qui comprenait également l'habitation.
Desserte	Par le chemin qui mène à Charnes.
Réseaux divers	Aucun actuellement.
Problématique	Bon exemple d'un bâti de qualité disparu qui mériterait une réhabilitation sensible et respectueuse du caractère que l'on perçoit encore aisément.



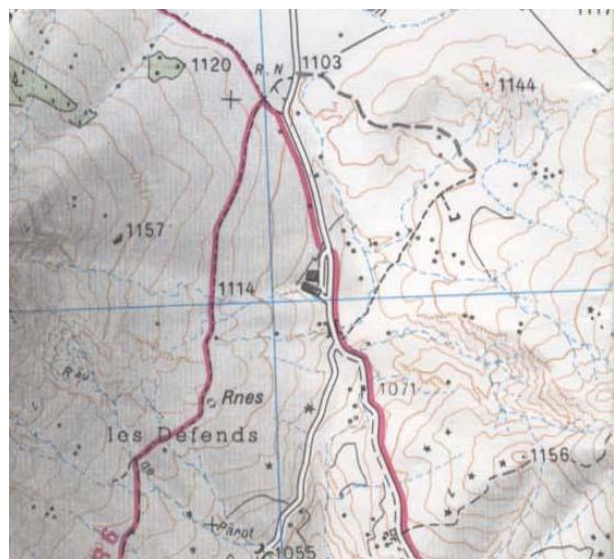


Commune de Saint-Geniez <b>Bâti isolé</b>	
Nom du lieu-dit	<b>Les Plats-Naux.</b>
Situation	Au nord/ouest de Sorine, en limite de commune , le hameau des Plats-Naux à 1100 mètres d'altitude, jouit d'une position privilégiée. Situé le long du chemin qui mène aux Naux (hors de la commune), il permet de découvrir des vues remarquables à l'ouest sur la vallée de Lendigouse qui annonce la Clue de Sisteron.
Nombre d'habitants	04 habitants
Activité principale	Agriculture/Elevage
Typologie	Plusieurs bâtiments déterminent un vaste espace central (ancienne aire de battage) et constituent sur un léger ressaut, un ensemble homogène.
Desserte	Par la voie communale menant aux Naux.
Réseaux divers	Eau et électricité
Problématique	Le site est particulièrement attachant et apprécié comme tel par les habitants. Hameau comprenant plusieurs familles.



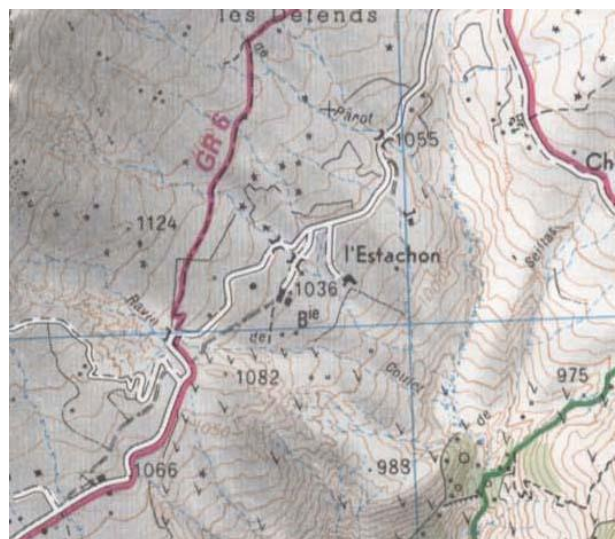


Commune de Saint-Geniez <b>Bâti isolé</b>	
Nom du lieu-dit	<b>Les Défends</b>
Situation	A 1500 mètres au sud de Saint-Geniez et dominé par les hauteurs du Vanson, les deux bâtiments se trouvent à proximité de la voie qui mène à l'Estachon et à Sorine plus au sud.
Nombre d'habitants	0 habitants
Activité principale	Agriculture/Elevage : Bergerie
Typologie	Les deux constructions assez importantes, sont d'une écriture industrielle et expriment une volonté de modernisation dans ce type d'activité intensive.
Desserte	Directement sur la voie.
Réseaux divers	Eau et électricité
Problématique	Dans sa logique agricole, il est évident que ce sont des préoccupations de rentabilité qui ont ici prévalu. L'aménagement est sommaire et le traitement des abords, inexistant. Une végétalisation de façades les plus perçues serait largement bénéfique à l'insertion paysagère.



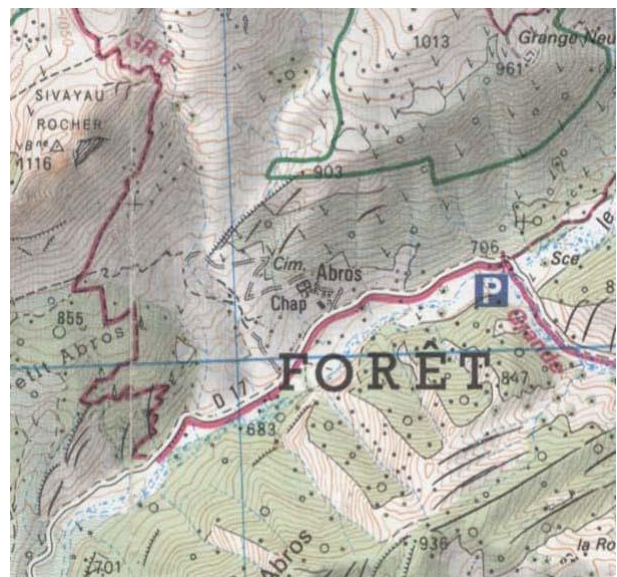


Commune de Saint-Geniez <b>Fermes et hameaux</b>	
Nom du lieu-dit	<b>l'Estachon</b>
Situation	A 1 kilomètre au sud des Défends, nous trouvons le hameau de l'Estachon. En réalité il s'agit d'un regroupement d'habitations, puisqu'il est composé de deux fermes et d'une bergerie ruinée, assez distantes les unes des autres.
Nombre d'habitants	02 habitants
Activité principale	Résidences secondaires et ruine.
Typologie	Anciennes fermes rurales isolées, de volume et d'écriture architecturale simples.
Desserte	Par deux courtes voies reliées à la desserte principale.
Réseaux divers	Eau et électricité
Problématique	Les réhabilitations sont en cours (au moins pour l'une des fermes) et la ruine, ainsi que nous l'avons noté précédemment, mériterait une remise en état préservant la qualité des abords existants.





Commune de Saint-Geniez <b>Fermes et hameaux</b>	
Nom du lieu-dit	<b>Abros</b>
Situation	Excentré par rapport au territoire communal (à l'extrémité sud), en adret sur le val du Vanson, le hameau du Grand-Abros, situé le long de la RD 17 (qui s'interrompt d'ailleurs à 2 kilomètres à l'est), se trouve à une distance de 4 kilomètres du pont de la Reine-Jeanne.
Nombre d'habitants	2 habitants
Activité principale	Ancien pastoralisme.
Typologie	Village partiellement ruiné dont il ne subsiste que la Chapelle et une habitation
Desserte	Accès long et malaisé par la RD 17 qui, à partir du hameau, se prolonge vers le sud/ouest en direction de Vilhosc et d'Entrepierres.
Réseaux divers	0
Problématique	On se trouve ici dans la configuration, déjà évoquée, qui concerne la réhabilitation d'un bâti extrêmement dégradé: l'opération s'avérant délicate si l'on veut respecter le caractère originel des lieux.



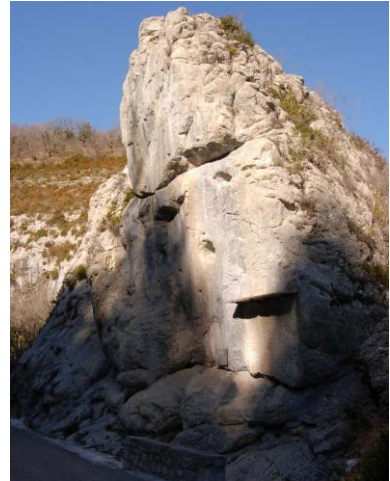


## **Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques**

### **L'inscription gallo-romaine dite de la "Pierre écrite"**

#### **Monument Historique Classé en 1909**

Cette inscription qui a probablement été gravée dans la roche durant le deuxième quart du V<sup>ème</sup> siècle, atteste du fait que : *"Dardanus, homme illustre de l'Empire romain, a fourni un chemin viable à son domaine de Théopolis en taillant les flancs de la montagne et pour la sûreté de tous, il a doté Théopolis de murailles et de portes"*. On ne sait rien de l'étendue et de la fonction du domaine de Théopolis. Il pourrait s'agir d'une villa, vaste domaine agricole, d'un refuge fortifié ou encore d'un petit centre religieux. La localisation de Théopolis est actuellement inconnue, mais l'accès au domaine devait certainement se faire par la via Domitia qui longeait la Durance puis en remontant le cours du riu du Jabron par Entrepierres.



### **La chapelle Notre-Dame de Dromont**

#### **Monument Historique Classé en 1997** (en totalité y compris la crypte et le sol de la parcelle 188 section C du Cadastre)

Blottie au pied de l'impressionnant rocher de Dromon, comme perchée au dessus du gouffre que constitue la profonde vallée du Vançon, elle a probablement été édifiée au XI<sup>ème</sup> siècle. Sur une base plus ancienne, cette chapelle rurale est un bon exemple du premier art roman en Provence. Très remanié à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle, l'édifice est constitué de deux niveaux. L'église haute comportant à l'origine une abside et deux absidioles ouvrant sur une nef et deux bas-côtés composés de deux travées. La travée occidentale n'existe plus à l'heure actuelle. De la crypte, il ne reste plus que deux petites nefs terminées par des absides en cul de four et une niche latérale. Les sculptures de la crypte témoignent d'un vocabulaire décoratif à la croisée de plusieurs influences : tradition romaine, art roman, art bysantin.



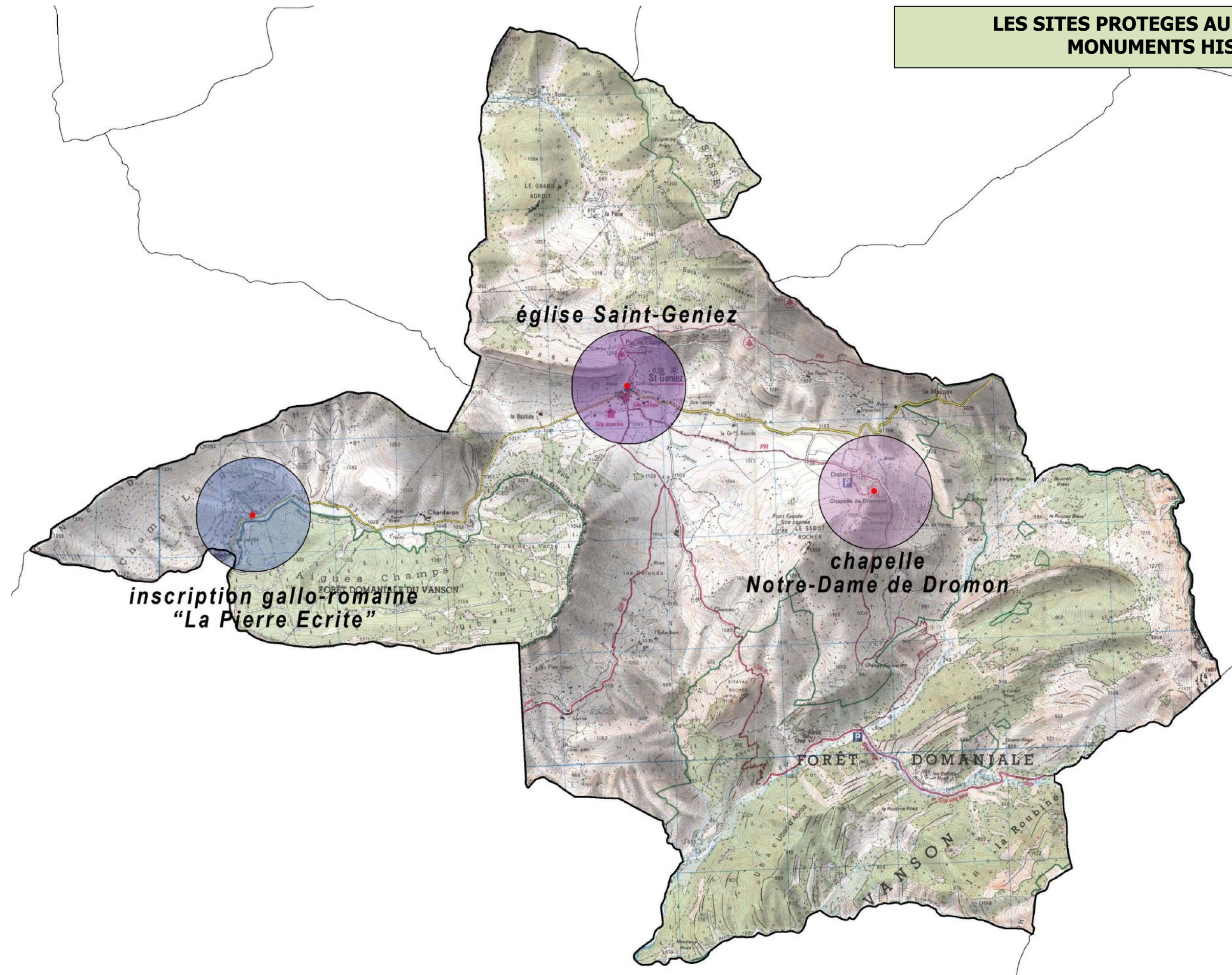
### **L'Eglise paroissiale Saint-Geniez** (parcelle n°92 section E du cadastre)

#### **Monument historique inscrit en 1993**

Cet édifice dont l'origine est probablement antérieure au XI<sup>ème</sup> siècle a été remaniée et entièrement décorée au XVII<sup>ème</sup> siècle.



**LES SITES PROTEGES AU TITRE DES  
MONUMENTS HISTORIQUES**

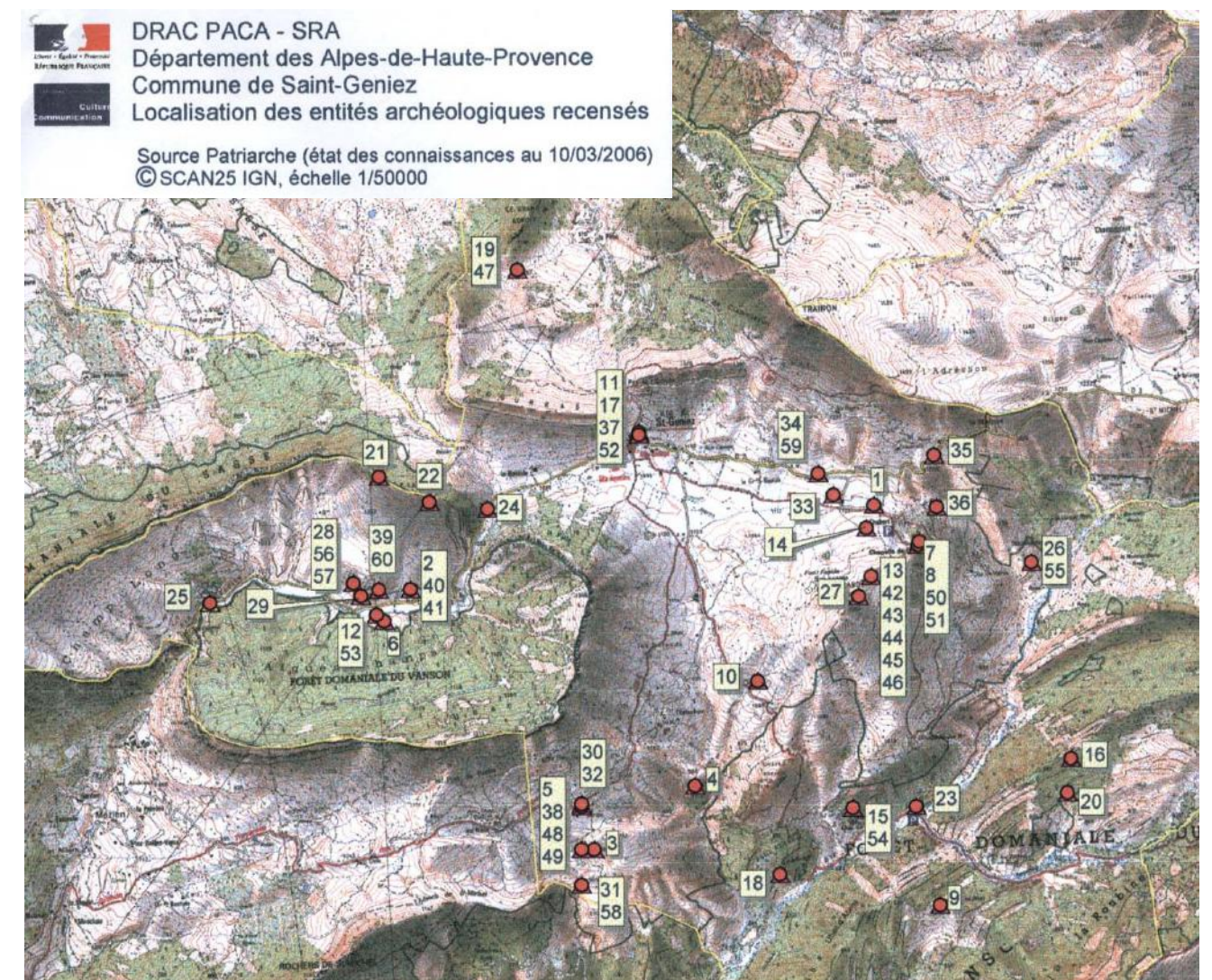


## Le patrimoine archéologique

L'extrait ci-joint de la Carte archéologique nationale reflète l'état de la connaissance au 10 mars 2006. Cette liste ne fait mention que des vestiges actuellement repérés. En aucun cas cette liste d'information ne peut être considérée comme exhaustive.

Conformément aux dispositions du code du patrimoine (livre V, art L. 552-4), les personnes qui projettent de réaliser des aménagements, ouvrages ou travaux peuvent saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

En dehors de ces dispositions, toute découverte de vestige archéologique devra être signalée immédiatement à la direction régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Service régional de l'Archéologie) et entraînera l'application du code du patrimoine (livre V, titre III



## SITES ARCHEOLOGIQUES RECENSES SUR LA COMMUNE DE SAINT-GENIEZ

N°	Nom du site	Lieu-dit	Vestiges	Chronologie	Précision	Parcelles
1	CHABERT	TRAVERSES	Construction	Gallo-romain		A(59)
1	CHABERT	TRAVERSES	Mur	Gallo-romain		A(59)
2	CHARDAVON		Occupation	Néolithique		
3	MINES DE SORINE	SORINE	mine	Néolithique		D(35)
4	GALERIE TESSIERE /RAVIN DE SILLAS	ESTACHON	mine	Epoque moderne		D(138)
5	CARRIERE DE SORINE	SORINE	mine	Moyen-âge		D(35)
6	CHAMP DES TUILES	L'HUBAC	Occupation	Gallo-romain Moyen-âge		G(117)
7	CHAPELLE DE DROMON	DROMON	inhumation	Néolithique		
7	CHAPELLE DE DROMON	DROMON	sépulture	Néolithique	Localisation approximative	C2 (187)
8	CHAPELLE DE DROMON	DROMON	Architecture religieuse	Moyen-âge classique	Localisation approximative	C2 (187)
8	CHAPELLE DE DROMON	DROMON	Crypte	Moyen-âge classique		C2 (188)
9	CHAPELLE DE LA ROUBINE	LA ROUBINE	Chapelle	Epoque moderne	Localisation approximative	B2(44) ; B2 (45)
9	CHAPELLE DE LA ROUBINE	LA ROUBINE	cimetière	Epoque moderne	Localisation approximative	B2(44) ; B2 (45)
10	CHARNES	CHARNES	château fort	Bas moyen-âge	Localisation approximative	C2 (91)
11	LE CHATEAU	LE VILLAGE	chapelle	Moyen-âge classique		E(150) ; E(151) E(152) ; E(153)
12	LE CIMETIERE	L'HUBAC	occupation	Age du bronze		G(119)
13	DROMON	L'HUBAC	chemin	Gallo-romain Moyen-âge	Localisation approximative	C2(124) ; C2(126) C2(317)
14	DROMON 2	L'HUBAC	cimetière	Epoque moderne		C2(182)
15	EGLISE D'ABROS	GRAND ABROS	église	Epoque moderne		C2(275)
16	EGLISE DE LA FOREST	LA FOREST	église	Epoque moderne	Localisation approximative	B2(84)
17	EGLISE PAROISSIALE DE SAINT-GENIEZ	LE VILLAGE	église	Epoque moderne		E(92)
18	EGLISE DU PETIT ABROS	PETIT ABROS	église	Epoque moderne	Localisation approximative	C2(60) ; C2(61) ; C2(62) ; C2(63) ; C2 (64)
18	GRAND-ADROIT	LA COLLE DE LA PENE	occupation	Néolithique	Localisation approximative	E (300)
19	FOREST (LA)	LA FOREST	occupation	Gallo-romain		B2 (80)
20	LAUZAS	LE LAUZAS	mur	Epoque indéterminée	Localisation approximative	G(45) ; G(47)
21	LAUZAS 2	LE LAUZAS	Four	Epoque contemporaine		G(89)
22	LAUZAS 2	LE LAUZAS	Production de chaux	Epoque moderne		G(89)
23	LE MOULIN	GRAND ABROS	moulin	Epoque moderne		C2(253)
24	MOULIN 2	LA COLLE	captage	Epoque moderne		E(4) ; E(5)
24	MOULIN 2	LA COLLE	Moulin à eau	Epoque moderne		E(4) ; E(5)
25	PIERRE ECRITE	CHAMP LONG	Inscription	Bas empire		G(19)
26	LE ROCHER DE DROMON	DROMON	Edifice fortifié	Moyen âge classique		C2 (187)
27	LES ROCHERS DE DROMON	DROMON	Edifice fortifié	Epoque indéterminée	Localisation	C2 (124)

					approximative	
27	LES ROCHERS DE DROMON	DROMON	Tour	Epoque moderne	Localisation approximative	C2(124)
28	SALIGNAC/AMENAGEMENTS MODERNES	SALIGNAC	Chemin	Gallo-romain		1987 : G(40) ; G(41) ; G(42) ; G(43) ; G(44) ; G(45) ; G (52)
29	SALIGNAC OUEST/SALIGNAC 2	SALIGNAC	Occupation	Age du Bronze ancien	Localisation approximative	1987 :
30	SORINE	SORINE	Sépulture	Gallo-romain	Localisation approximative	D(345)
31	SORINE2	SORINE	Occupation	Gallo-romain	Localisation approximative	D(285) ; D(37)
32	SORINE3	SORINE	Occupation	Gallo-romain	Localisation approximative	D(343) ; D(362) ; D(75)
33	LES TRAVERSES	LES TRAVERSES	Occupation	Gallo-romain	Localisation approximative	A(62) ; A (64)
34	LES TRAVERSES 2	LES TRAVERSES	Occupation	Gallo-romain	Localisation approximative	A(68)
35	LES TRAVERSES 3	LES TRAVERSES	Four	Epoque moderne	Localisation approximative	A(43)
35	LES TRAVERSES 3	LES TRAVERSES	Production de plâtre	Epoque moderne	Localisation approximative	A(43)
36	VALON DES GOURRES	LE VERGER	pigeonnier	Epoque moderne		C1(306)
37	LE VILLAGE	LE VILLAGE	Cimetière	Moyen-âge classique		E(91) ; E(92)
38	LE MAMELON DES MINES		Carrière	Haut moyen-âge Epoque moderne		
39	NECROPOLE DE SALIGNAC /SALIGNAC	SALIGNAC	occupation	Gallo-romain		1987 : G(45)
40	CHARDAVON		occupation	Age du Bronze		
41	CHARDAVON		occupation	Epoque moderne		
42	DROMON	L'HUBAC	occupation	Haut moyen-âge	Localisation approximative	C2 (124) ; C2(126) ; C2(317)
43	DROMON	L'HUBAC	habitat	Epoque indéterminée	Localisation approximative	C2(124) ; C2(126) ; C2(317)
44	DROMON	L'HUBAC	Forge	Epoque indéterminée	Localisation approximative	C2(124) ; C2(126) ; C2(317)
45	DROMON	L'HUBAC	Occupation	Paléolithique Néolithique	Localisation approximative	C2(124) ; C2(126) ; C2(317)
46	DROMON	L'HUBAC	Occupation	Gallo-romain	Localisation approximative	C2(124) ; C2(126) ; C2(317)
47	GRAND ADROIT	LA COLLE DE LA PENE	Silo	Gallo-romain	Localisation approximative	E(300)
48	CARRIERE DE SORINE	SORINE	Carrière	Epoque moderne		D(35)
49	CARRIERE DE SORINE	SORINE	Carrière	Epoque contemporaine		D(35)
50	CHAPELLE NOTRE DAME DE DROMON	DROMON	Carrière	Epoque moderne		C2(188)
51	CHAPELLE NOTRE DAME DE DROMON	DROMON	Chapelle	Epoque moderne		C2(188)
52	LE CHATEAU	LE VILLAGE	Ermitage	Bas Moyen-âge		E(150) ; E(151) ; E(152) ; E(153)
52	LE CHATEAU	LE VILLAGE	Edifice fortifié	Bas Moyen-âge		E(150) ; E(151) ; E(152) ; E(153)
53	LE CIMETIERE	L'HUBAC	Tour	Epoque contemporaine		G(119)

54	EGLISE D'ABROS	GRAND ABROS	Enclos funéraire	Epoque moderne		C2(275)
55	ROCHER DE DROMON	DROMON	Eglise	Gallo-romain		C2(187)
56	SALIGNAC/AMENAGEMENTS MODERNES	SALIGNAC	habitat	Epoque moderne		1987 : G(40) ; G(41) ; G(42) ; G(43) ; G(44) ; G(45) ; G(52)
57	SALIGNAC/AMENAGEMENTS MODERNES	SALIGNAC	adduction	Epoque moderne		1987 : G(40) ; G(41) ; G(42) ; G(43) ; G(44) ; G(45) ; G(52)
58	SORINE 2	SORINE	Occupation	Epoque moderne	Localisation approximative	D(285) ; D(37)
59	LES TRAVERSESES	LES TRAVERSESES	Occupation	Epoque moderne	Localisation approximative	A(68)
60	NECROPOLE DE SALIGNAC / SALIGNAC	SALIGNAC	Inhumation	Haut Moyen-âge		1987 : G(45)
60	NECROPOLE DE SALIGNAC / SALIGNAC	SALIGNAC	nécropole	Haut Moyen-âge		1987 : G(45)



## LES INFRASTRUCTURES

### *L'assainissement*

La commune de Saint-Géniez dispose d'un schéma directeur de l'assainissement réalisé par le bureau d'études GINGER-SIEE-ALPES approuvé le 14 avril 2009. Il délimite les zones d'assainissement collectif où :

- la commune est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- et les zones d'assainissement non collectif où les communes sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident leur entretien.

Cette étude permet à la commune d'engager une réflexion prospective sur l'assainissement des différents terrains via cinq points essentiels :

- la connaissance exhaustive des limites de la zone d'assainissement collectif en vue d'anticiper ses besoins.
- L'identification des zones non raccordées en vue du contrôle des installations au plus tard le 31/12/2012
- La détermination des filières autonomes compatibles avec les contraintes et fragilités du terrain communal et ce, suivant l'importance des populations existantes non desservies et les perspectives communales de développement,
- L'information des particuliers sur la nature de leurs nouvelles obligations,
- Le chiffrage des investissements et de l'exploitation des aménagements à créer.

Rappelons tout d'abord que les prévisions en 2008 en matière de population sur la commune de St. Géniez (nombre d'habitants envisagés dans les cinq prochaines années, selon l'étude réalisée par le Bureau d'Etudes Ginger-SIEE Alpes) sont les suivantes :

Lieu-dit	Habitants
Le village	81
Chardavon	18
Chabert	9
Sorine	19
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>

Les zones prises en compte par le Bureau d'Etudes Ginger-SIEE Alpes pour son évaluation des solutions d'assainissement sont les suivantes :

	<b>Lieu-dit</b>	<b>Type d'assainissement</b>
	Centre-Village	Assainissement collectif
1	Est-Village	Assainissement non collectif
2	Chardavon	Assainissement non collectif
3	Sorine-Estachon	Assainissement non collectif
4	Chabert	Assainissement non collectif

### **L'assainissement collectif**

Seule la zone du village est desservie par un réseau public d'assainissement. Au moment de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement, sur les 67 habitations raccordées aux réseaux d'assainissement de la Commune, 6 étaient vacantes, 23 permanentes, 8 temporaires régulières et 30 temporaires ponctuelles.

Le total des habitants raccordés au réseau d'assainissement est de 50 en période creuse, 74 en moyenne saison et 176 en haute saison.

Le réseau d'assainissement collectif, de type séparatif, dessert donc actuellement l'intégralité de la zone urbanisée du Centre-Village de Saint-Geniez.

Les conduites, qui représentent un linéaire de 955 mètres, sont soit en PVC, soit en fibro-ciment. Leurs diamètres couvrent des valeurs comprises entre 100 m/m pour les plus petites à 400 m/m pour les plus importantes.

Au vu des observations de terrain, le réseau actuel s'avère être dans un état satisfaisant.

### **La station d'épuration**

Actuellement l'ouvrage de traitement des eaux usées de Saint-Geniez reçoit en période de pointe jusqu'à 145 EH (Equivalent Habitant). Les filtres épurateurs de la station sont en théorie dimensionnés pour 250 équivalent habitants.

La station rejette les eaux traitées dans le Torrent du Jabron, et son dimensionnement est conforme aux données constructeur (EPARCO), et ceci aussi bien pour la charge actuelle que pour la charge attendue.

Dans le schéma directeur d'assainissement de 2008, deux problèmes étaient à signaler :

- colmatage des filtres au sein du massif ;
- le déversoir d'orage surverse une partie du débit qui s'ajoute de façon continue au fonctionnement de la station.

Le deuxième point a été résolu au moment du présent diagnostic, il ne reste plus que le premier point pour lequel une solution est à l'étude actuellement.

## **L'assainissement non- collectif**

### **Zone 1 - Est-Village**

- Aptitude à la solution Assainissement non collectif, financièrement intéressant - solutions techniques possibles
- Scénario collectif problématique - raccordement au réseau existant (collecte et transfert) onéreux - capacité de traitement de la STEP à voir
- La commune ne désire pas urbaniser ce secteur
- Choix du Bureau d'Etudes Ginger - SIEE - Alpes : **Assainissement non collectif**

### **Zone 2 - Chardavon**

- Aptitude à la solution Assainissement non collectif plus adaptée
- Raccordement au réseau existant problématique - éloignement par rapport à la STEP
- Faible croissance de la zone
- Choix du Bureau d'Etudes Ginger - SIEE - Alpes : **Assainissement non collectif**

### **Zone 3 - Sorine - les Estachons**

- Aptitude à la solution Assainissement non collectif - solutions techniques possibles
- Coût élevé de la solution Assainissement collectif à réaliser sur place - création d'une STEP locale
- La zone n'a pas une vocation de croissance importante (question de la création du hameau nouveau sur Sorine).
- Choix du Bureau d'Etudes Ginger-SIEE-Alpes : **Assainissement non collectif**

#### **Zone 4 - Chabert**

- Aptitude des sols à la solution Assainissement non collectif et solutions techniques possibles compte tenu de la pente des terrains
- Impossibilité de se raccorder au réseau AC en raison de la distance
- Faible croissance du hameau
- Choix du Bureau d'Etudes Ginger-SIEE-Alpes : **Assainissement non collectif**

#### **Conclusion**

Pour conclure, nous dirons qu'on peut observer sur la commune de St. Geniez une situation satisfaisante, aussi bien en ce qui concerne le réseau d'assainissement que au niveau de la STEP; ceci à court et moyen terme.

Pour ce qui est de la station, moyennant les travaux d'entretien notés plus haut, elle est capable d'assurer une épuration aux normes pour les années à venir avec l'évolution de population prévue

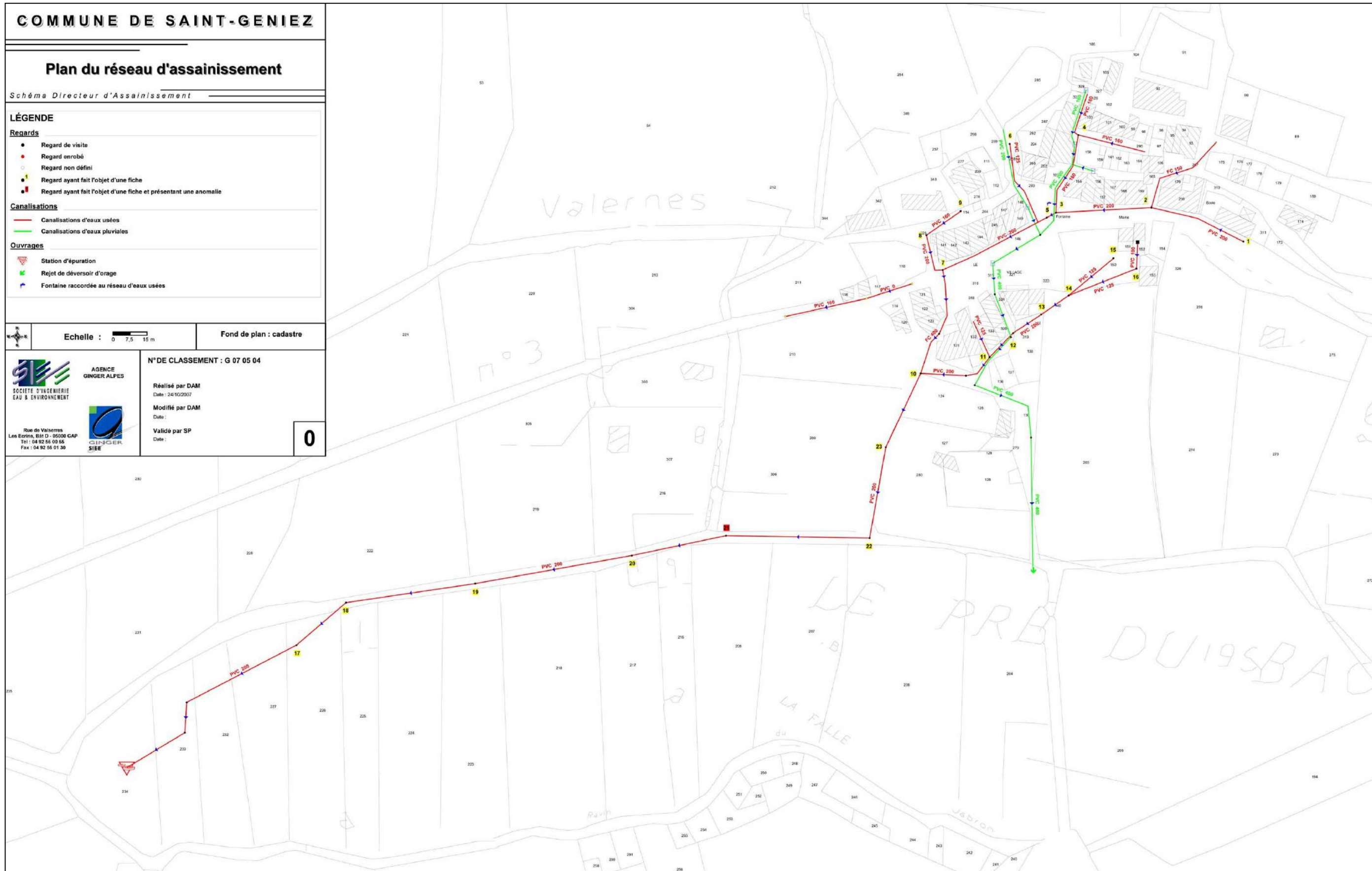
### ***Le réseau d'électricité***

L'ensemble des secteurs constructibles sont reliés au réseau d'électricité.

Par ailleurs, le RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'Electricité, exploite sur le territoire de la commune, les ouvrages d'énergie électrique à haute tension et Très Haute tension indice B (>50 000 V) suivants :

- Ligne 225 000 volts Oraison/Sisteron
- Ligne 225 000 volts Serre-Ponçon/Sisteron
- Ligne 225 000 volts Sisteron/Saint-Auban dérivation Salignac

Ces ouvrages de RTE, en hauteur et en tenu mécanique, sont soumis à des règles techniques propres. Ils peuvent être déplacés, modifiés ou surélevés pour diverses raisons pendant leur durée de vie. RTE doit pouvoir conserver la possibilité de modifier ses constructions à tout moment pour répondre à ces exigences techniques. Leurs abords doivent faire l'objet d'un entretien tout particulier afin de garantir la sécurité des tiers et leur accès doit être préservé. Conformément à l'article R-124-6 du code de l'Urbanisme, le plan des servitudes joint à la carte communale fait mention des ces servitudes électriques I4.



## Le réseau d'eau potable

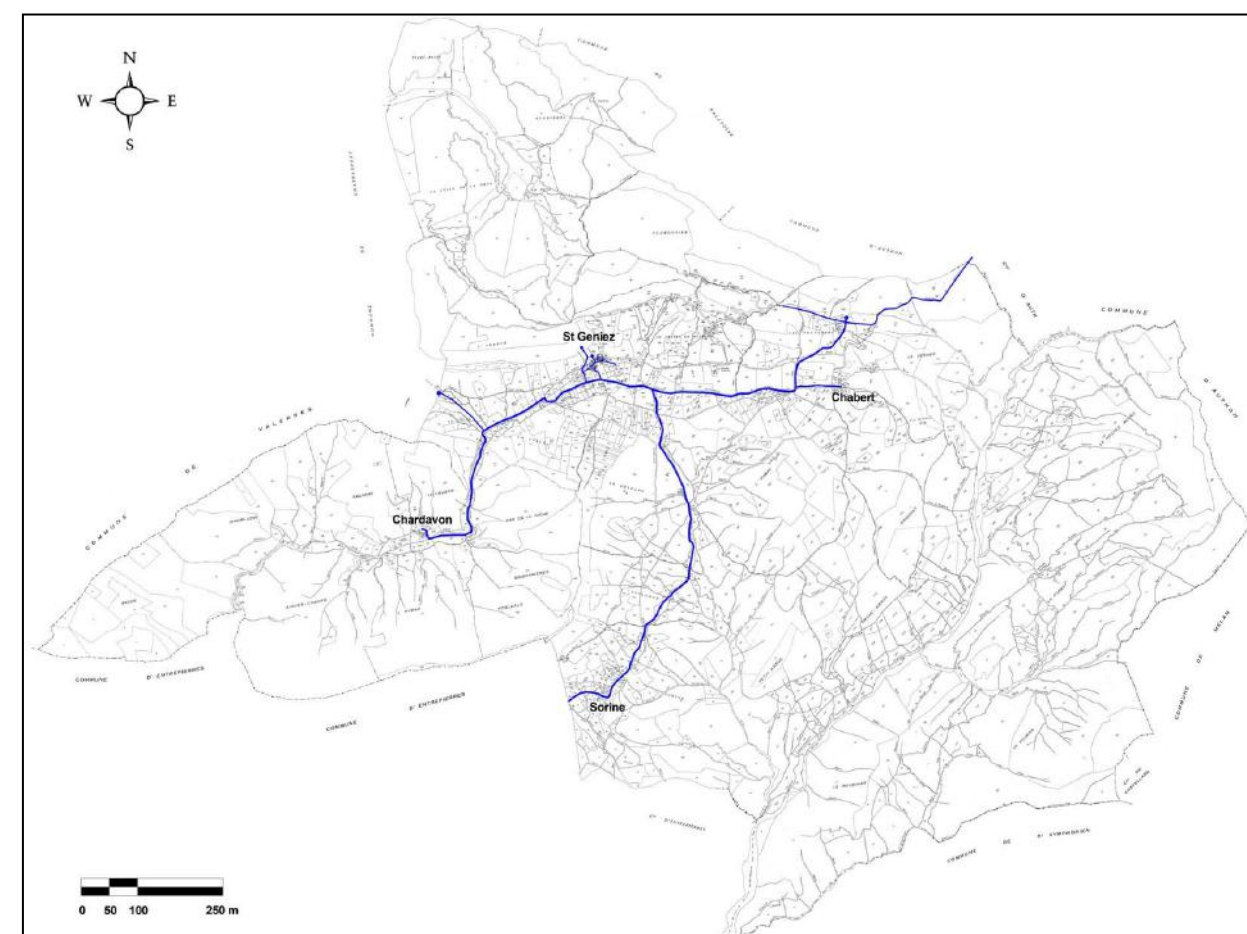
Notons qu'il n'existe pas de schéma directeur d'eau potable sur la Commune de Saint-Geniez et que la majorité des habitations de la commune de Saint-Geniez sont raccordées au réseau d'eau potable.

Le réseau d'alimentation de la Pinole est de la compétence de la Communauté de Communes du Sisteronnais et le SIVU Salignac-Entrepierrres en a la gestion. La commune de Saint-Geniez a droit à un débit de 1,30 litre/seconde. Ce réseau alimente en permanence les secteurs de Chabert, Chardavon et Sorine. La consommation de ces secteurs est de 2970 m<sup>3</sup>/an se qui équivaut à 0,19 l/sec.

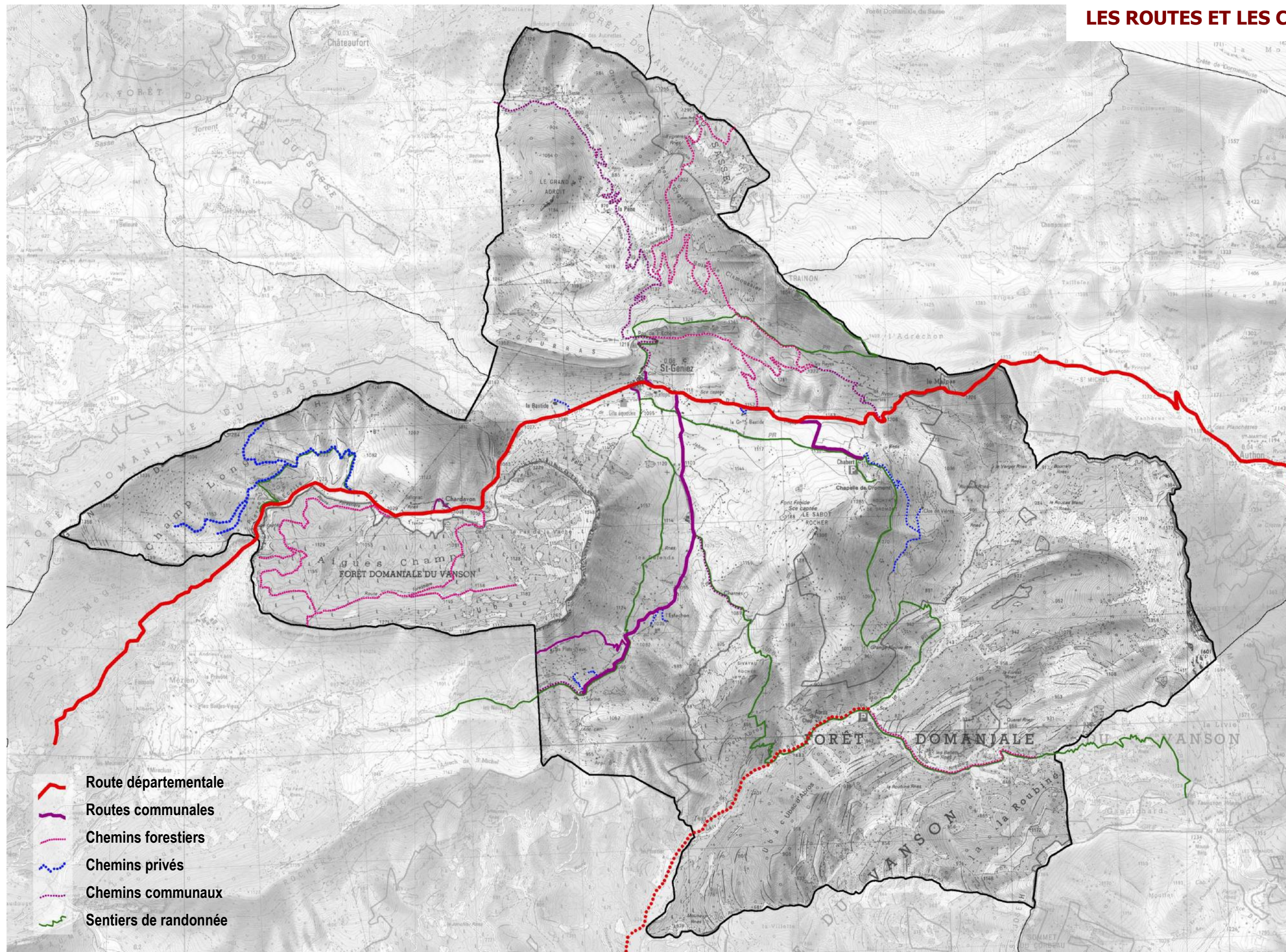
Le village de Saint-Geniez est aussi raccordé à ce réseau de la Pinole, mais ne l'utilise qu'en cas de besoin. A ce jour il n'a jamais eu besoin de l'utiliser. Le village est alimenté par deux autres sources, celles du Sabot et du Sarlin, elles ont un débit moyen de 22 l/min et un débit mini de 17l/min. la consommation de village est actuellement de 1836 m<sup>3</sup>/an soit de 3,49 litres/min.

Sans compter les sources du village, la source de la Pinole, qui peut alimenter l'ensemble de la commune, avec son débit de 1,30 l/sec, pourrait fournir de l'eau à 520 personnes. On peut donc en conclure que la capacité en eau potable est largement suffisante.

Les périmètres de captage des sources sont soumis à une servitude de protection AS1 indiquée sur le plan des servitudes joint en annexe du présent document.



**LES ROUTES ET LES CHEMINS**



**Le Schéma directeur d'Aménagement et de gestion des Eaux du Bassin Rhône Méditerranée (SDAGE)**

Le SDAGE est un outil de planification et de mise en œuvre de la politique de l'eau dans le bassin Rhône méditerranée. Il a été approuvé en décembre 2009. Il a pour objectif central, la protection des milieux aquatiques et des ressources en eau par la protection des écosystèmes, la protection contre les pollutions, le développement et la protection de la ressource pour la satisfaction durable des usages. Le Vançon y présente un état écologique bon, aucune remarque particulière sur le Riou de Jabron n'y est mentionnée. Pour les documents d'urbanisme ; il s'agit notamment de gérer les sols de façon économe et d'assurer la préservation des milieux naturels et agricoles ; pour l'eau, il s'agit d'atteindre le bon état des eaux. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE et les SAGE. Il suppose que les orientations fondamentales du SDAGE soient respectées, elles sont présentées ainsi : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ; Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ; Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux ; Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ; lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ; Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ; Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ; Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau. Le rapport de présentation doit justifier de la compatibilité du document avec le SDAGE. Le rapport de présentation de la carte communale doit comprendre : Une analyse de l'état initial de l'environnement ; les prévisions de développement de la commune, notamment en matière économique et démographique ; l'explication des choix retenus, essentiellement pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; Les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement. Le rapport de compatibilité suppose que les décisions prises ne fassent pas obstacle aux orientations générales du schéma. Les services "planification " et "environnement" des DDT doivent, sous la coordination des DREAL, procéder à une analyse commune pour identifier les documents d'urbanisme qu'il est prioritaire de mettre en compatibilité avec le SDAGE. Il s'agit donc pour les services d'identifier les territoires à enjeux pour lesquels la mise en compatibilité est nécessaire. Les éléments du SDAGE à prendre en compte lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ont été répartis en 5 thèmes :

- Préservation des milieux aquatiques ;
- Disponibilité et préservation de la ressource en eau potable ;
- Risque d'inondations
- Littoral

La carte communale doit démontrer que ses objectifs sont compatibles avec le SDAGE, notamment dans son exposé traitant de l'incidence sur l'environnement.

# **LES ENJEUX PAYSAGERS**



## LES PAYSAGES EMBLEMATIQUES

(légende de la carte p121)

### Paysages naturels remarquables

Il s'agit en grande partie des reliefs, particulièrement marquants que constituent les différentes falaises de la commune, ainsi que des pelouses d'altitude du Trainon et du Gourras. C'est aussi l'ensemble formé par les rochers de Dromon du Sabot avec les robines et pâturages qui forme leur socle. Sans oublier bien sûr, le défilé de la Pierre Ecrite, le Gouffre de Gourgoumon et les Gorges du Vançon. Tous ces paysages naturels sont les premiers éléments marquant du territoire de Saint-Geniez.



### Paysages agricoles remarquables

Le territoire communal doit aussi sa valeur en grande partie grâce au maintien de l'activité agricole dans le bassin de Saint-Geniez. Sans elle le visage de la commune serait tout autre et sûrement beaucoup moins attrayant.



### Silhouettes villageoises

Les silhouettes constituées par le village de Saint-Geniez et les hameaux de Chardavon et de Sorine sont particulièrement préservées de l'éparpillement urbain qui sévit en ce moment un peu partout. Les limites urbaines sont encore à peu près clairement délimitées et les noyaux anciens sont encore plus importants que les extensions récentes.



### Patrimoine construit



Quelques éléments isolés présentent une architecture intéressante tels que la chapelle de Dromon, la ferme des Plats-Naux, L'ancien hameau de Grand Abros



### Route emblématique



La route départementale n°3 qui dessert Saint-Géniez pour rejoindre Authon traverse des paysages particulièrement remarquables, c'est une route touristique qui convient d'être reconnue.

### Points de vue remarquables



Le territoire communal contient aussi quelques perspectives visuelles très appréciées



### Structures végétales



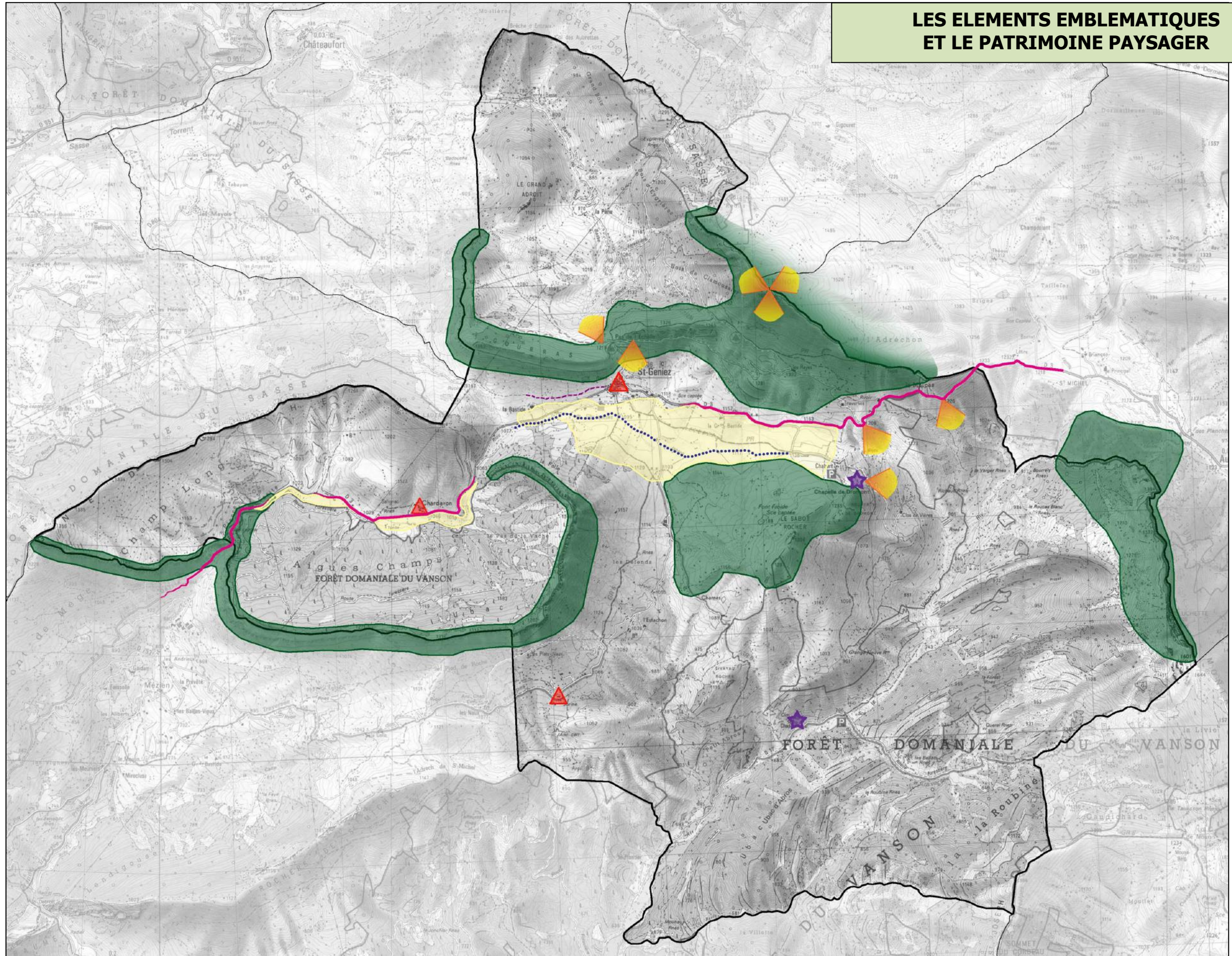
Le bassin agricole de Saint-Géniez ne serait aujourd'hui pas aussi pittoresque sans la présence de ses ripisylves et ses haies qui structurent fortement le site.



### Ancien chemin de Saint-Géniez

D'autres éléments comme l'ancien chemin de Saint-Géniez méritent autant d'attention. Ce chemin construit avec murs de soutènement formant terrasse en amont et en aval, fait tout autant partie du patrimoine construit de la commune.

**LES ELEMENTS EMBLEMATIQUES  
ET LE PATRIMOINE PAYSAGER**





# PROJET COMMUNAL



## **LES GRANDS OBJECTIFS**

**Préserver, rénover, développer**

**Favoriser une croissance liée aux ressources propres  
(paysage, agriculture, tourisme)**

**Promouvoir de nouvelles activités  
(en particulier artisanat)**

**Préserver et développer l'activité agricole**

**Augmenter modérément la population (20 %)**

**Préserver et valoriser le capital "Paysage"**

**Améliorer l'attrait du village et de la commune**

**Eviter les projets de grande envergure**

## LE PROJET

### L'URBAIN

PROJET PAR LIEUX	CONTRAINTES	CAPACITE
<p><b>Le village de Saint Geniez :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter et valoriser la silhouette du village par un développement lent, doux et progressif</li> <li>Inciter à la restauration de l'habitat ancien</li> <li>Aménager et requalifier les espaces publics,</li> <li>Requalifier et sécuriser la circulation intérieure du village ainsi que le stationnement.</li> <li>Revaloriser les entrées du village</li> <li>Préserver les petits jardins centre est du village</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>choix de l'implantation</li> <li>création de zones à urbaniser maîtrisées</li> <li>règlement sur les formes architecturales</li> <li>agrandissement de la zone constructible</li> </ul>	<p>Possibilité de 15 logements (maisons de village) en continuité est et ouest du village</p>
<p><b>Le hameau de Chardavon :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver la silhouette du hameau</li> <li>Rénover le bâti ancien et restaurer les ruines</li> <li>Reconvertir ou transformer les hangars agricoles non utilisés en maison de village.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de la qualité de la forme urbaine</li> <li>Changement de destination de bâtiments agricoles</li> <li>Création d'une zone constructible</li> </ul>	<p>Possibilité de 2 maisons de village en continuité du hameau</p>
<p><b>Le hameau de Chabert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Requalifier les circulations (déviation du chemin, parking)</li> <li>Valoriser l'accueil touristique (visite chapelle de Dromon)</li> <li>Accroître très modérément le nombre d'habitations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de la qualité de la forme urbaine</li> <li>Création d'une zone constructible</li> </ul>	<p>Possibilité de 2 logements dans bâtiment existant</p>
<p><b>Le hameau de Sorine :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver la silhouette</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect de la qualité de la forme urbaine</li> <li>Création d'une zone constructible</li> </ul>	<p>Possibilité de création de logements dans les constructions existantes.</p>

## PAYSAGE ET ACTIVITE AGRICOLE

L'activité principale de la commune est l'agriculture. De nombreuses terres ne sont plus utilisées. La qualité exceptionnelle du paysage de la commune est en grande partie due à la qualité de son activité agricole.

Certains se sont déjà orientés vers une activité plus touristique (accueils de touristes, ferme animalière, centre équestre).

### ➤ **Objectifs**

- Encourager, faciliter et développer l'activité agricole
- Inciter l'installation de nouveaux agriculteurs ou augmenter leur surface d'action
- Encourager à élargir leur activité vers l'accueil touristique (gîtes, auberge, gastronomie...)
- Veiller à l'entretien régulier des terres en friches ou trop peu pâturées. Y encourager le pastoralisme (primes et subventions possibles). Eventuellement création d'un emploi
- Entretien des pelouses d'altitudes par la fréquentation des troupeaux, éviter leur fermeture par l'envahissement des arbres et arbustes
- Réserver des secteurs où l'installation de bâtiments agricoles sera possible sans porter atteinte à la qualité des paysages remarquables

## L'ACTIVITE TOURISTIQUE ET SPORTIVE

L'accueil et l'activité touristique restent limités sur la commune

Un bar restaurant ayant un potentiel très important de par son emplacement stratégique.

Un centre équestre et un parc animalier permettent en outre d'offrir des loisirs aux habitants et aux touristes. Des gîtes et des chambres d'hôte permettent de fixer le visiteur de passage.

### ➤ **Objectifs**

- préserver et développer l'activité touristique dans le respect du paysage naturel et agricole ainsi que des formes urbaines traditionnelles
- contrôler l'emplacement et la nature des installations sportives (installations du centre équestre)

## AUTRES ACTIVITES

Deux artisans travaillent à Saint-Geniez actuellement. La commune souhaite pouvoir accueillir un artisan qui serait éventuellement en lien avec l'activité touristique ou agricole ou simplement créateur d'emploi sur la commune.

### ➤ Objectifs

- développer une ou plusieurs activités artisanales
- éventuellement développer l'accueil des "solos", travailleurs indépendants qui travaillent chez eux, souvent sur Internet et qui n'ont pas un besoin de locaux de travail important. Bureaux d'études, interprètes, sociologues, historiens, artistes..... La commune est équipée de l'ADSL et peut donc accueillir les télétravailleurs.

## POPULATION

### ➤ Objectifs

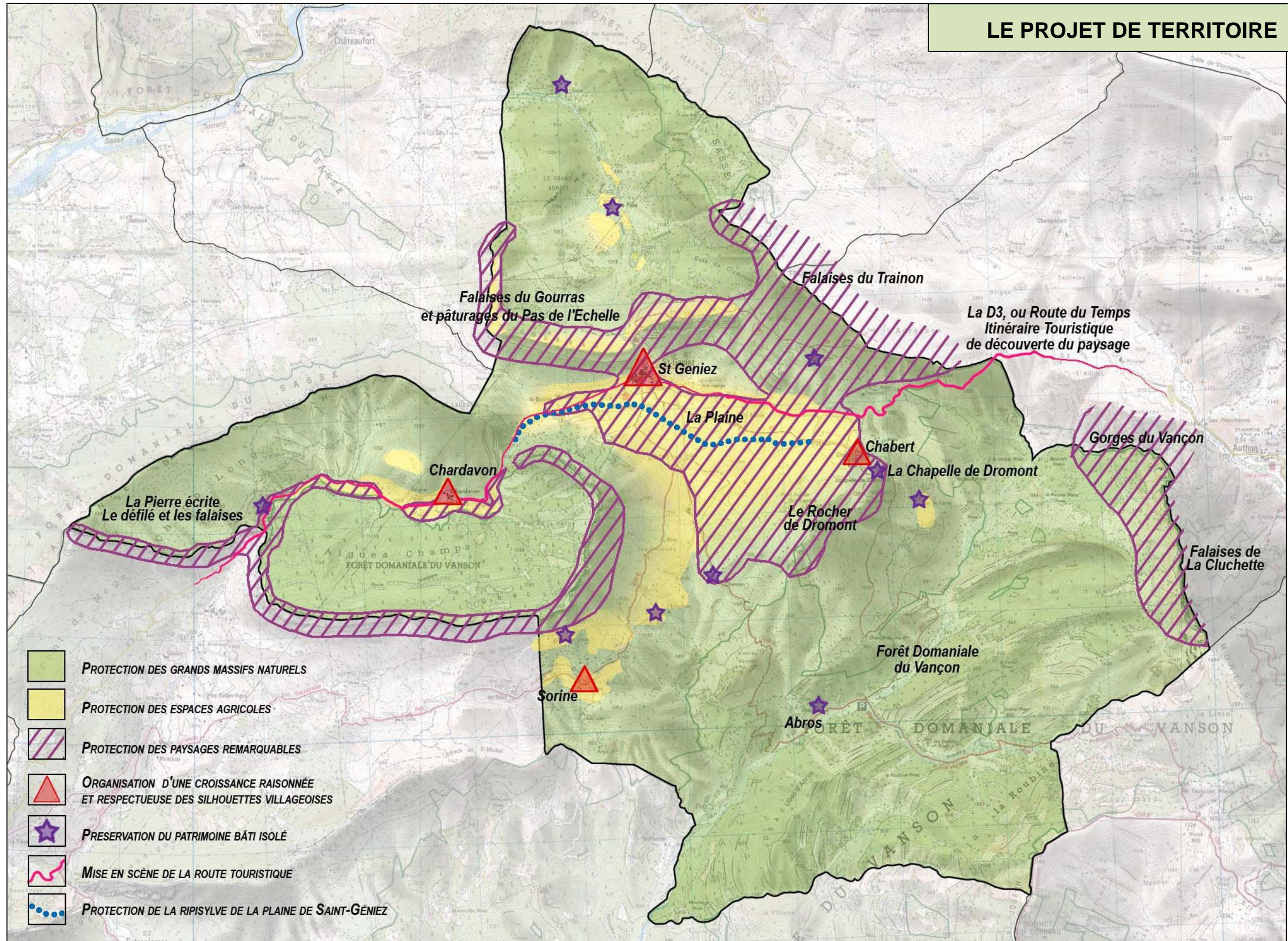
- Favoriser la venue de jeunes ménages dans de nouvelles constructions rattachées au village
- Inciter l'installation d'artisans et travailleurs indépendants

## PATRIMOINE

### ➤ Objectifs

- Mettre en valeur le petit patrimoine (ancien chemin en terrasse de St-Geniez, lavoir, fontaine, sources)
- Restaurer et préserver l'église de St-Geniez
- Préserver la Chapelle de Dromon et valoriser son circuit de visite
- Possibilité de rénovation et d'extension limitée des ruines (faire l'inventaire des ruines).

LE PROJET DE TERRITOIRE





## **EXPOSE DES CHOIX RETENUS**

## SAINT-GENIEZ

La zone constructible proposée pour le village de Saint-Geniez, tout en respectant la forme de la silhouette villageoise, permet de proposer quelques parcelles à la construction pour une surface totale de 5 584 m<sup>2</sup>, où pourraient être bâties quelques maisons de village dans le respect de la typologie architecturale, qui a su être préservée.

A noter que le village est compris dans le périmètre de protection du monument historique inscrit de l'église de Saint-Geniez, où la qualité architecturale et l'insertion paysagère de toute nouvelle construction, sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Ces parcelles permettraient la création de 11 nouveaux foyers, ce qui porterait la population du village de 61 habitants à 82 habitants maximum à long terme (sans distinguer les habitants secondaires). (1,9 hab/foyer en moyenne)

Par ailleurs certaines parcelles privées situées dans la zone constructible peuvent présenter divers intérêts pour la collectivité :

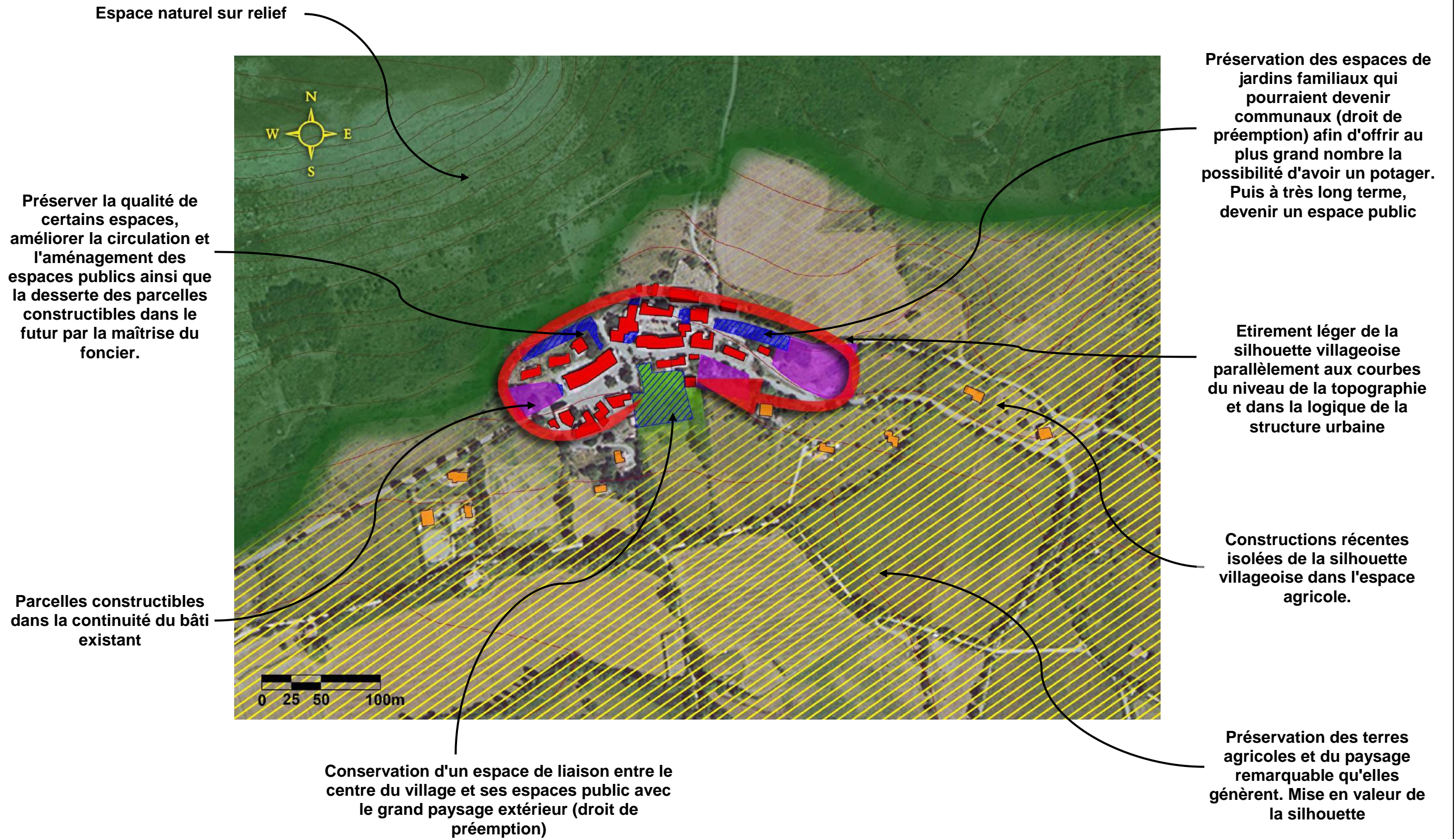
- Améliorer la circulation dans le village et/ou désenclaver des parcelles constructibles ;
- Améliorer les possibilités d'aménagement de l'espace public ;

Quant aux parcelles de jardin situées sous la mairie, elles sont laissées inconstructibles pour conserver le lien entre le centre du village et le grand paysage agricole remarquable du bassin de saint-Geniez.

Concernant l'assainissement, l'extension de la zone est pourra se faire en assainissement autonome selon les solutions préconisées par le schéma d'assainissement. Cependant, la station d'épuration a une capacité suffisante pour recevoir 50 EH permanent et 50 EH touristiques supplémentaires.



## LE VILLAGE DE SAINT-GENIEZ



## CHARDAVON

La capacité de constructibilité du hameau s'oppose à plusieurs contraintes :

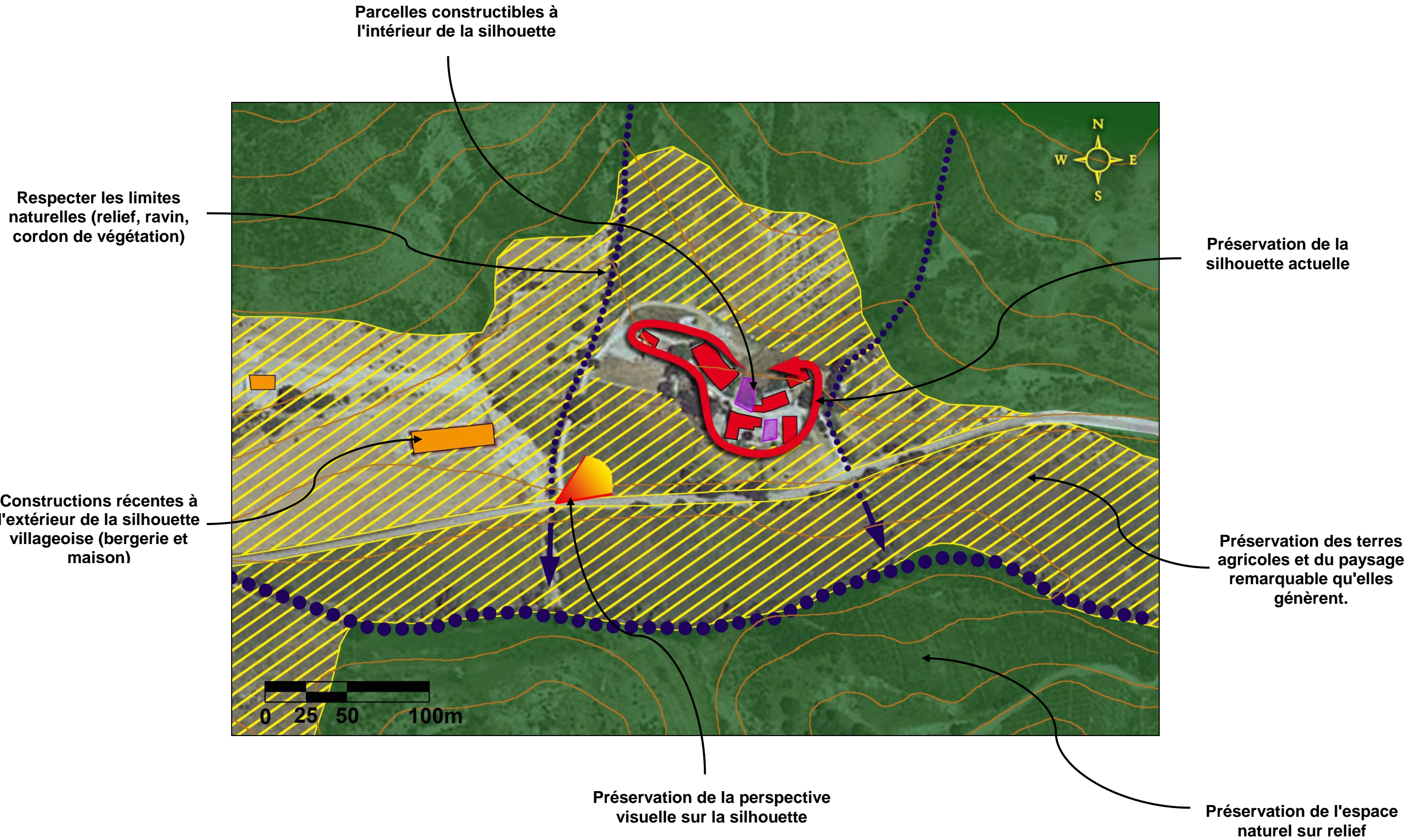
- Pas de réseau d'assainissement collectif, l'aptitude à l'assainissement individuel est qualifiée de bonne dans les conditions mentionnées dans le schéma directeur de l'assainissement.
- Une silhouette villageoise élégante et très perceptible depuis la route départementale, route qui fait partie d'un parcours touristique, "*la Route du temps*". Le pré au premier plan met en valeur la perspective visuelle. La silhouette se présente sur un micro-relief coincé entre deux ravins boisés.
- Une sensibilité architecturale. Plusieurs maisons de village mitoyennes sur deux à trois niveaux, présentent un certain intérêt patrimonial qui se répercute sur l'ensemble du hameau.
- Le hameau est compris entre deux ravins dont les abords immédiats peuvent présenter des risques d'inondation.

La zone constructible proposée pour le hameau de Chardavon, englobe donc la silhouette villageoise actuelle à l'intérieur de laquelle il reste quelques parcelles non construites sur une surface totale de 267 m<sup>2</sup>

Ces parcelles permettraient la création de 2 nouveaux foyers de qui porterait la population du hameau 10 habitants à 14 habitants maximum à long terme.



LE HAMEAU DE CHARDAVON



## CHABERT

La capacité de constructibilité du hameau s'oppose à plusieurs contraintes :

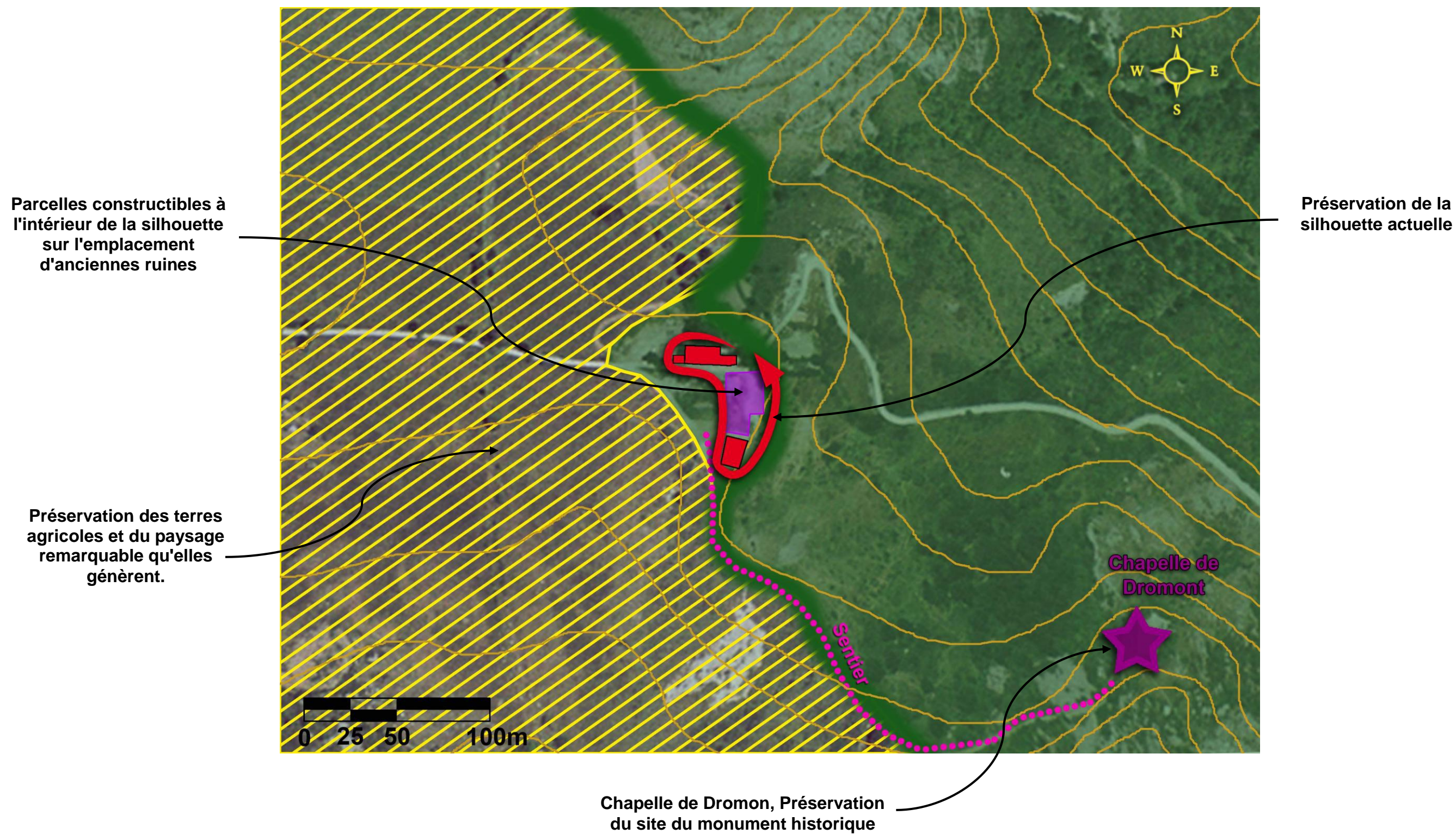
- Pas de réseau d'assainissement collectif, l'assainissement individuel est possible selon le schéma directeur de l'assainissement ;
- Une silhouette villageoise très compacte et perchée sur un rebord de relief, formant limite entre l'espace agricole remarquable de la cuvette de Saint-Geniez et l'espace naturel de la vallée du Vançon ;
- Le site peu être perçu depuis la route départementale 3 en revenant d'Authon ;
- Le hameau est inclus dans le périmètre de protection du monument historique classé de la Chapelle de Dromont, ce qui impose une qualité de l'architecture et de son insertion dans le paysage dans le cadre de l'appréciation de l'Architecte de Bâtiments de France.
- Une sensibilité architecturale : quelques maisons du hameau présentent un certain intérêt patrimonial.
- Le hameau n'est pas situé dans une zone à risques naturels, mais le site est néanmoins cerné par une grande zone de mouvements de terrains ce qui limite son extension.

La zone constructible proposée pour le hameau de Chabert, englobe donc la silhouette villageoise actuelle à l'intérieur de laquelle il reste quelques parcelles non construites correspondant à l'emplacement d'anciennes constructions, sur une surface totale de 1080m<sup>2</sup>

Ces parcelles permettraient la création de 2 nouveaux foyers (5 existants) de qui porterait la population du hameau 5 habitants à 9 habitants maximum à long terme.



LE HAMEAU DE CHABERT



## SORINE

La capacité de constructibilité du hameau s'oppose à plusieurs contraintes :

- Pas de réseau d'assainissement collectif, l'assainissement individuel est possible sous certaines conditions selon le schéma directeur de l'assainissement. Certaines habitations, très rapprochées et ne possédant que de faibles surfaces parcellaires devront procéder à l'acquisition de terrains en contrebas ou d'autorisations d'épandage.
- Une silhouette villageoise compacte très élégante perceptible depuis la petite butte qui lui fait face. Une prairie au premier plan met en valeur la perspective visuelle. La silhouette se présente sur un micro-relief le perchait légèrement.
- Une sensibilité architecturale. Le hameau présente un certain intérêt d'autant qu'il ne compte encore aucune maison récente de type pavillonnaire.
- Le hameau n'est pas situé dans une zone à risques naturels, néanmoins le site est cerné de très près par une grande zone de mouvements de terrains ce qui limite fortement son extension.

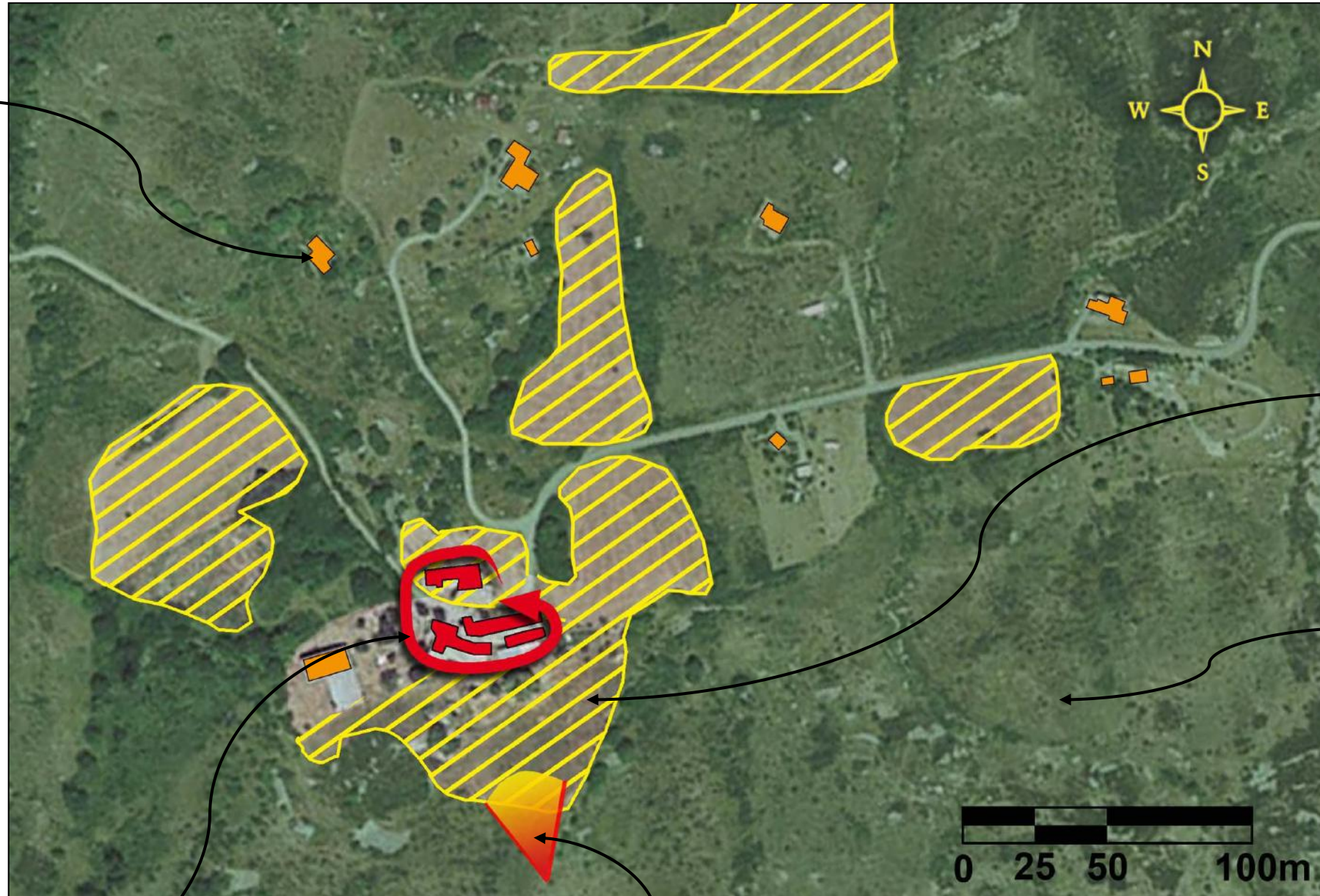
La zone constructible proposée pour le hameau de Sorine, englobe donc la silhouette villageoise actuelle sans possibilités de nouvelles constructions, mais quelques anciennes constructions inhabitées peuvent être transformées en habitations.

Ces réhabilitations porteraient la population du hameau de 6 habitants à 12 habitants maximum à long terme.



**LE HAMEAU DE SORINE**

Constructions récentes à l'extérieur de la silhouette villageoise dans l'espace naturel



Préservation des terres agricoles qui mettent en valeur la silhouette.

Espace naturel, parcours et friches

Préservation de la silhouette actuelle

Préservation de la perspective visuelle sur la silhouette



## RECAPITULATIF DES POSSIBILITES D'EVOLUTION A LONG TERME

LIEUX	Surfaces actuellement urbanisées en m <sup>2</sup>	Surfaces constructibles en m <sup>2</sup>	Potentiel de logements supplémentaires	Potentiel d'habitants supplémentaires
Saint-Geniez	13872	4182	11	21
Chardavon	3154	267	2	4
Chabert	1197	787	2	4,0
Sorinne	1436	0	2,5	6
<b>TOTAUX</b>	<b>19 659</b>	<b>5 236</b>	<b>18</b>	<b>35</b>

RAPPEL DES CHIFFRES CLEFS			
Population 2011	101	Nombre d'hab/foyer en 2007	1,88
Variation annuelle optimiste	5,60%	Taille moy des parcelles en m <sup>2</sup> zones villageoises	160
Variation annuelle pessimiste	-0,90%	Résidences principales	39,20%
Variation annuelle moyenne	2,35%	Résidences secondaires	51,70%
Surface de la commune	3894 ha	Logements vacants	9,10%

En tenant compte de la répartition entre résidences principales et secondaires on peut ramener ces chiffres à :

- 7 habitations permanentes supplémentaires
- 9 habitations secondaires supplémentaires
- 2 Logements vacants
- 13 habitants permanents supplémentaires

Ce qui porterait la population totale à long terme à : 114 habitants permanents

Soit une hausse de la population permanente d'environ : 12,77 %

Le calcul du nombre de logement par zones est effectué au cas par cas, à la parcelle, en fonction de la topographie des lieux et de leurs caractéristiques foncières (privé/commune). Sur ses terres du village la commune a étudié la possibilité de réaliser des logements denses de type maison de village.



## **INCIDENCE DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT**

## 1) MOTIFS DE LIMITATION DE L'UTILISATION DES SOLS APPORTES PAR LE ZONAGE

### a. Obtenir un équilibre entre le développement urbain, rural, l'agriculture, les espaces naturels et les paysages

Le respect de l'équilibre s'est effectué en :

- conservant la totalité des espaces agricoles actuels ;
- affectant des espaces limités pour l'urbanisation ;
- conservant pratiquement tous les espaces naturels.

Les superficies des zones constructibles se répartissent comme suit :

NOM	SURFACE	SURFACE DISPONIBLE
SAINT GENIEZ	13872 m <sup>2</sup>	4182 m <sup>2</sup>
CHARDAVON	3154 m <sup>2</sup>	267 m <sup>2</sup>
CHABERT	1197 m <sup>2</sup>	787 m <sup>2</sup>
SORINE	1436 m <sup>2</sup>	Bati existant

Les surfaces constructibles des hameaux de Chardavon, Chabert et Sorinne concernent des parcelles qui ne peuvent être ni considérées comme des espaces naturels ou agricoles car ce sont les emplacements d'anciennes ruines, des jardins individuels artificialisés ou du bâti existant à requalifier.

### b. Utilisation économe et équilibrée des espaces urbains, ruraux et naturels

Le choix des terres conservées pour l'agriculture a été opéré dans le plus grand respect de la préservation de l'activité agricole. Ainsi les terrains ouverts à la construction se trouvent en continuité directe des cœurs villageois historiques et sur des sols n'ayant aucune valeur (emplacements d'anciennes ruines ou terrains pentus, caillouteux, secs et en friche). Ils se situent en continuité des hameaux historiques de :

- Saint-Geniez
- Chardavon
- Chabert
- Sorine

La commune agit donc de façon à respecter les espaces agricoles et l'esprit de la **loi montagne**.

**c. Préservation de la qualité de l'air, des sols, de l'eau, des écosystèmes, nuisances sonores, les ensembles urbains remarquables et le patrimoine**

Avec 0,05 % du territoire urbanisé et ouvert à l'urbanisation, la commune préserve au mieux son environnement. Aucun site éligible ou d'intérêt communautaire ne contient des espaces urbanisables.

L'évolution des silhouettes villageoises remarquables à été étudié finement, afin de les respecter au mieux. Autour de l'église du village, monument historique inscrit, ainsi que dans le périmètre de la chapelle de Dromont, monument historique classé, le service départemental de l'architecture et du patrimoine contrôlera l'aspect des nouvelles constructions, dans le respect du style local de l'architecture et de l'insertion dans le paysage. Le monument historique classé dit de "La Pierre Ecrite" n'est concerné par aucune zone constructible.

**d. Prévention des risques naturels prévisibles, technologiques, pollutions**

Le territoire communal est couvert par un Dossier Communal Synthétique (DCS) qui définit les secteurs concernées par les risques d'inondation, de feux de forêts ou de mouvement de terrain. Les zones urbanisables ne touchent aucun de ses secteurs.

**2) INCIDENCES DES ZONES A URBANISER SUR L'ENVIRONNEMENT**

Avec seulement 4182 m<sup>2</sup> nouveaux à ouvrir à l'urbanisation les espaces naturels ou friches qui seront consommés représentent 0,017 % du territoire communal (aucune terre cultivée). L'impact sur l'environnement ne pourra donc être que marginal et dans des formes de croissance urbaine parfaitement maîtrisé.

Les zones constructibles n'impactent aucun périmètre Natura 2000. Aucune zone Natura 2000 sur le territoire communal. Les zone Natura 2000 les plus proches, ZPS de la Durance et le SIC de la Durance distants de 7 km à vol d'oiseau de la dernière zone constructible (Chardavon) et à 12 Km par la route. Vu la distance importante et la très faible augmentation de la population permanente (13 habitants supplémentaires), et au maximum 14 voitures supplémentaires par jour à long termes, l'impact sur ces zones sera insignifiant.

**e. Incidences sur l'air**

Les pollutions atmosphériques qui résulteront de l'implantation de 8 résidences principales et 9 secondaires doivent être considérées comme négligeables. A fortiori, le climat ne sera pas modifié par se changement.

**f. Incidences sur l'eau et les sols (compatibilité avec le SDAGE)**

Le plus grand nombre de nouvelles constructions (60 %) sera raccordé au réseau d'assainissement collectif. A ce titre et compte tenu de la qualité de la station de traitement des eaux usées, l'incidence de l'urbanisation sur la qualité des sols des cours d'eau ou des zones humides sera insignifiante. Les autres zones en dehors du village seront assainies de façon non collective dans des conditions précisées dans le schéma directeur d'assainissement et ne pourront donc non plus porter atteinte à la qualité des milieux précités.

De même la consommation en eau potable résultant de 18 nouveaux logements (permanents et secondaires) reste aussi excessivement négligeable au regard des débits des sources approvisionnant la commune ainsi que le démontre le diagnostic.

Les captages des sources (gérées par le SIVU de Salignac) ont des périmètres de protection immédiat et rapprochés indiqués au plan des servitudes ce qui assure du risque de pollution des eaux destinées à la consommation.

En matière d'eaux pluviales, l'impact sur les sols est lié à l'imperméabilisation de surfaces supplémentaires. La présence d'exutoires naturels à proximité immédiats des zones constructibles permet une évacuation sans difficulté majeure de ces eaux pluviales et sans modifier notablement le débit des cours d'eau principaux à savoir le Riou de Jabron ou le Vançon au regard du très faible nombre de logements supplémentaires (18 maximum à long termes).

Le D.C.S. demeurera annexé à la présente carte communale, cependant nous pouvons préciser que le zonage n'autorise aucune nouvelle construction dans les secteurs à risques naturels d'inondation, de risque de feux de forêts ou de mouvements de terrains..

Concernant la préservation de la trame verte et bleue, le présent document ne porte atteinte à aucun cordon boisé existant et ne s'approche d'aucun cours d'eau ou ravin. Ces types de corridors biologiques sont par conséquent indemnes de toute attaque par la carte communale.

#### **g. Incidences sur le milieu aquatique**

Il n'existe aucune zone constructible en bordure du Riou du Jabron, ni sur aucune zone qui pourrait être considérée comme "humide". A ce titre aucun impact n'est envisageable sur le milieu aquatique. Aucun rejet d'eaux usées ou pluviales ne s'effectuent directement dans le milieu naturel.

#### **h. Incidences sur la faune et la flore**

Les secteurs constructibles de la carte communale ne concernent pas des zones strictement naturelles de la commune. Il s'agit de secteurs déjà assez largement construits et de sols ingrats, aucun boisement n'est touché.

Il n'existe aucun site Natura 2000 sur le territoire communal. A ce titre il n'y aura aucun impact sur ces espaces. Comme dit précédemment, les zones Natura (Durance) les plus proches sont trop éloignées pour être impactées du fait des très faibles modifications engendrées par le présent document.

Les incidences sur la faune et la flore peuvent donc dépendre des facteurs suivants :

- Pollutions sonores, de l'air et de l'eau résultant du trafic de la RD 3. Cette route ne ressort pas de la compétence communale. L'accroissement de l'urbanisation ne devrait générer qu'un accroissement maximal de 25 véhicules/jour du trafic de la RD 3 ; cette route est davantage considérée comme une route touristique de traversée de la commune.
- Avec la disparition de seulement 4182 m<sup>2</sup> d'espaces naturels ou de friches et non de terres agricoles, la disparition des insectes endémiques et la migration de la faune (petits mammifères et avifaune) sera négligeable ;

Il convient de rappeler que les secteurs de Chardavon et de Chabert sont concernés pas des inventaires de Z.N.I.E.F.F. dans lesquelles ont été relevés des espèces faunistiques ou floristiques rares. Ces secteurs constructibles ne sont cependant limités qu'au périmètre urbanisé existant. L'impact sur les espèces remarquables est donc nul.

Globalement, l'impact sur la faune et la flore est insignifiant.

#### **i. Incidence sur le paysage**

Si la silhouette du village de Saint-Geniez évoluera quelque peu en modifiant par conséquent son empreinte dans le grand paysage, les autres secteurs n'ont qu'un impact marginal sur le paysage car les nouvelles habitations s'intégreront dans le tissu existant (les périmètres de protections des abords des monuments historiques classés, nous étant utile au niveau de la préservation du gabarit et de l'écriture architecturale).

#### **j. Incidences des zones agricoles sur l'environnement**

L'agriculture génère une triple incidence sur l'environnement :

- Maintien d'espace ouvert et champêtre et donc des espèces endémiques à ce milieu spécifiques ;
- Le dosage des engrais et le lisier peuvent polluer les sols, les sources et les nappes phréatiques. Toutefois la carte communale n'a pas de vocation à affecter des terrains à l'activité agricole et donc à l'étendre ou à la réduire.
- Les espaces ouverts favorisent lors des orages la mise en vitesse des eaux de ruissellement et les crues des torrents.

### **3) LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

Le choix des secteurs constructibles a été réalisé en prenant en compte l'environnement au sens large ainsi que l'insertion paysagère. En particulier, les socles paysagers de mise en valeur des silhouettes villageoises de Saint-Geniez et de Sorine ont bien été préservés. En limitant les espaces constructibles, la commune évite le mitage.

La principale mesure de préservation et de mise en valeur de l'environnement porte sur la masse des terres préservées pour les espaces agricoles et naturels. En conservant sur son territoire de vastes espaces agricoles, le paysage ne pourra pas se refermer, les champs qui abritent des espèces spécifiques seront conservés. La commune contiendra ainsi l'extension des forêts de conifères.

En assurant de vastes espaces naturels la commune favorise le maintien d'une véritable biodiversité.

La mise en valeur de l'environnement passe par l'ouverture d'un nombre limité de sentiers de randonnée qui autorise les promenades et canalise le flot des randonneurs de façon à éviter les dégradations de l'environnement. Le département en partenariat avec l'ADRI développe un programme sur les sentiers de randonnées dans l'ensemble du département.



**RAPPEL DES ARTICLES DU CODE  
DE L'URBANISME (R.N.U.)  
RESTANT EN APPLICATION  
AUX COMMUNES DOTEES  
D'UNE CARTE COMMUNALE**

## EXTRAITS DU CODE DE L'URBANISME

(Source Légifrance)

### Article L121-1

Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Les dispositions des 1° à 3° sont applicables aux directives territoriales d'aménagement visées à l'article L. 111-1-1

.....

### Article R111-2

Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation ou leurs dimensions, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique. Il en est de même si les constructions projetées, par leur implantation à proximité d'autres installations, leurs caractéristiques ou leur situation, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique.

#### **Article R111-3-1**

Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de prescriptions spéciales si les constructions sont susceptibles, en raison de leur localisation, d'être exposées à des nuisances graves, dues notamment au bruit.

#### **Article R111-3-2**

Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions sont de nature, par leur localisation, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques.

#### **Article R111-4**

Le permis de construire peut être refusé sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à l'importance ou à la destination de l'immeuble ou de l'ensemble d'immeubles envisagé, et notamment si les caractéristiques de ces voies rendent difficile la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie.

Il peut également être refusé si les accès présentent un risque pour la sécurité des usagers des voies publiques ou pour celle des personnes utilisant ces accès. Cette sécurité doit être appréciée compte tenu, notamment, de la position des accès, de leur configuration ainsi que de nature et de l'intensité du trafic.

La délivrance du permis de construire peut être subordonnée :

a) A la réalisation d'installations propres à assurer le stationnement hors des voies publiques des véhicules correspondant aux besoins de l'immeuble à construire ;

b) A la réalisation de voies privées ou de tous autres aménagements particuliers nécessaires au respect des conditions de sécurité mentionnées au deuxième alinéa ci-dessus.

Il ne peut être exigé la réalisation de plus d'une aire de stationnement par logement lors de la construction de logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'Etat.

L'obligation de réaliser des aires de stationnement n'est pas applicable aux travaux de transformation ou d'amélioration de bâtiments affectés à des logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'Etat, y compris dans le cas où ces travaux s'accompagnent de la création de surface hors œuvre nette, dans la limite d'un plafond de 50 % de la surface hors œuvre nette existant avant le commencement des travaux.

Le nombre des accès sur les voies publiques peut être limité dans l'intérêt de la sécurité. En particulier, lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies, les constructions peuvent n'être autorisées que sous réserve que l'accès soit établi sur la voie où la gêne pour la circulation sera la moindre.

....

#### **Article R111-7**

Le permis de construire peut être subordonné au maintien ou à la création d'espaces verts correspondant à l'importance de l'immeuble à construire.

En cas de construction de logements à usage d'habitation, l'autorité qui délivre le permis de construire peut exiger la réalisation par le constructeur, au profit notamment des enfants et des adolescents, d'une aire de jeux et de loisirs située à proximité de ces logements et correspondant à leur importance.

.....

#### **Article R111-14-1**

Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions sont de nature, par leur localisation ou leur destination :

a) A favoriser une urbanisation dispersée incompatible avec la vocation des espaces naturels environnants, en particulier lorsque ceux-ci sont peu équipés ;

b) A remettre en cause l'aménagement des périmètres d'action forestière et des zones dégradées visées aux 2° et 3° de l'article L. 126-1 du code rural ;

c) A compromettre les activités agricoles ou forestières, notamment en raison de la valeur agronomique des sols, des structures agricoles, de l'existence de terrains objets d'une délimitation au titre d'une appellation d'origine contrôlée ou d'une indication géographique protégée ou comportant des équipements spéciaux importants, ainsi que de périmètres d'aménagements fonciers et hydrauliques.

d) A compromettre la mise en valeur des substances visées à l'article 2 du code minier ou des matériaux de carrières inclus dans les zones définies aux articles 109 et suivants du même code.

#### **Article R111-14-2**

Le permis de construire est délivré dans le respect des préoccupations d'environnement définies à l'article 1er de la loi n. 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Il peut n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales, si les constructions, par leur situation, leur destination ou leurs dimensions, sont de nature à avoir des conséquences dommageables pour l'environnement.

....

#### **Article R111-21**

Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier

ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

....

### **Contenu des cartes communales**

#### **Article R\*124-1**

Modifié par Décret n°2006-1683 du 22 décembre 2006 - art. 1 JORF 28 décembre 2006 en vigueur le 1er février 2007

La carte communale comprend un rapport de présentation et un ou plusieurs documents graphiques.

Elle comporte, s'il y a lieu, l'étude prévue au neuvième alinéa de l'article L. 111-1-4 et, en zone de montagne, l'étude prévue au quatrième alinéa de l'article L. 145-5 et l'arrêté du préfet coordonnateur de massif prévu au septième alinéa du même article.

Les documents graphiques sont opposables aux tiers.

#### **Article R\*124-2**

Créé par Décret n°2001-260 du 27 mars 2001 - art. 1 JORF 28 mars 2001

Le rapport de présentation :

1° Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;

2° Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L. 110 et L. 121-1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations ;

3° Evalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

#### **Article R\*124-3**

Modifié par Décret n°2006-1683 du 22 décembre 2006 - art. 1 JORF 28 décembre 2006 en vigueur le 1er février 2007

Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de

l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

En zone de montagne, ils indiquent, le cas échéant, les plans d'eau de faible importance auxquels il est décidé de faire application du huitième alinéa de l'article L. 145-5.

Ils délimitent, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre Ier du titre Ier du livre Ier et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

.....

## **Principes d'aménagement et de protection en zone de montagne.**

### **Article L145-3**

I. - Les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières sont préservées. La nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux. Sont également pris en compte leur situation par rapport au siège de l'exploitation, leur relief, leur pente et leur exposition. Les constructions nécessaires à ces activités ainsi que les équipements sportifs liés notamment à la pratique du ski et de la randonnée peuvent y être autorisés. Peuvent être également autorisées, par arrêté préfectoral, après avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, dans un objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard, la restauration ou la reconstruction d'anciens chalets d'alpage ou de bâtiments d'estive, ainsi que les extensions limitées de chalets d'alpage ou de bâtiments d'estive existants lorsque la destination est liée à une activité professionnelle saisonnière.

Lorsque des chalets d'alpage ou des bâtiments d'estive, existants ou anciens, ne sont pas desservis par les voies et réseaux, ou lorsqu'ils sont desservis par des voies qui ne sont pas utilisables en période hivernale, l'autorité compétente peut subordonner la réalisation des travaux faisant l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux à l'institution d'une servitude administrative, publiée au bureau des hypothèques, interdisant l'utilisation du bâtiment en période hivernale ou limitant son usage pour tenir compte de l'absence de réseaux. Cette servitude précise que la commune est libérée de

l'obligation d'assurer la desserte du bâtiment par les réseaux et équipements publics. Lorsque le terrain n'est pas desservi par une voie carrossable, la servitude rappelle l'interdiction de circulation des véhicules à moteur édictée par l'article L. 362-1 du code de l'environnement.

II. - Les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols comportent les dispositions propres à préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

III. - Sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées, l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants.

Lorsque la commune est dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, ce document peut délimiter les hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants en continuité desquels il prévoit une extension de l'urbanisation, en prenant en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées et l'existence de voies et réseaux.

Lorsque la commune n'est pas dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, les notions de hameaux et de groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants doivent être interprétées en prenant en compte les critères mentionnés à l'alinéa précédent.

Les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas dans les cas suivants :

a) Lorsque le schéma de cohérence territoriale ou le plan local d'urbanisme comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, qu'une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux I et II ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels ; l'étude est soumise, avant l'arrêt du projet de schéma ou de plan, à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites dont l'avis est joint au dossier de l'enquête publique ; le plan local d'urbanisme ou la carte communale délimite alors les zones à urbaniser dans le respect des conclusions de cette étude ;

b) En l'absence d'une telle étude, le plan local d'urbanisme ou la carte communale peut délimiter des hameaux et des groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou, à titre exceptionnel et après accord de la chambre d'agriculture et de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites, des zones d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées, si le respect des dispositions prévues aux I et II ou la protection contre les risques naturels imposent une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante ;

.....

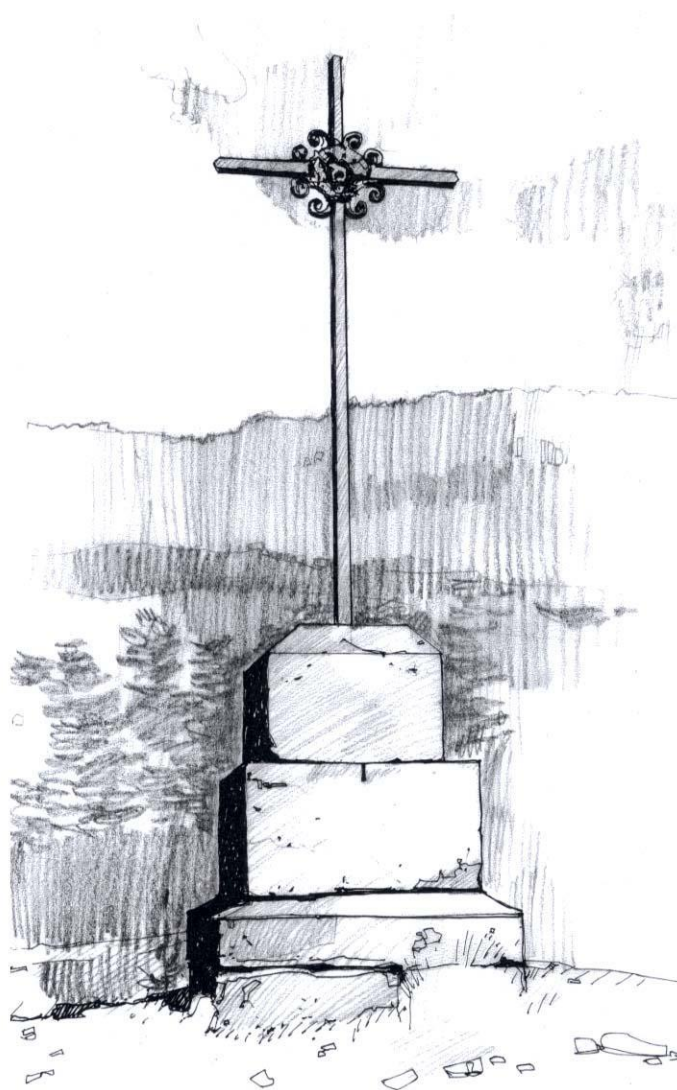
Code rural et de la pêche maritime

**Article L112-1-1**

Créé par LOI n°2010-874 du 27 juillet 2010 - art. 51 (V)

Dans chaque département, il est créé une commission départementale de la consommation des espaces agricoles. Cette commission, présidée par le préfet, associe des représentants des collectivités territoriales, de l'Etat, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement. Elle peut être consultée sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole. Elle émet notamment, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme. Dans les départements d'outre-mer, elle émet un avis pour l'ensemble des zones territoriales, qu'elles soient ou non couvertes par un document d'urbanisme.

(Nota : Dans le cadre de la carte communale, cette commission doit être saisie auprès du préfet dans le même temps que l'enquête publique. La CDCEA dispose d'un délai de deux mois pour s'exprimer ; à défaut, ces avis est réputé favorable.



**Bernard LODS**

**Urbaniste**

47 rue de Clapies  
84200 CARPENTRAS  
Tél : 04.90.67.94.58

**ATELIER AZIMUTS**

**Paysagistes dplg**

1 avenue du Parc  
04160 CHATEAU-ARNOUX  
Tél : 04.92.64.94.20 / Fax : 04.92.64.94.23  
Email : atelier.azimuts@wanadoo.fr